

SUCRIVOIRE



RAPPORT  
ANNUEL 2023

RAPPORT ANNUUEL PAMCI 2023



Boulevard du Havre, Abidjan  
01 BP 8484 Abidjan 01  
+225 27 21 75 75 75  
+225 27 21 25 45 65  
communication@sifca.ci  
www.groupesifca.com/sucrivoire

FILIALE DE



# Sommaire

---

# Contents

---

- ▶▶ 01 LE MOT DU PRESIDENT  
The Board of Directors

---

- ▶▶ 02 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Board of Directors Presentation

---

- ▶▶ 03 PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE  
Presentation of the Company

---

- ▶▶ 04 ORDRE DU JOUR  
Agenda

---

- ▶▶ 05 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Management report of the Board of Directors

---

- ▶▶ 06 RAPPORT RSE  
CSR Report

---

- ▶▶ 07 RESUME DU RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Summary of Chairman Special Report

---

- ▶▶ 08 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
External Auditors Report

---

- ▶▶ 09 TEXTE DES RESOLUTIONS  
Text of Resolutions

---

## Le Mot Du President

### The board of Directors



Jean-Louis BILLON  
Président du Conseil d'Administration

Chers Actionnaires,

En un an, depuis janvier 2024, le prix international du sucre a atteint un niveau record d'augmentation de 45%. Il a presque doublé depuis avril 2020.

En conséquence, les marchés mondiaux s'affolent et le cours du sucre atteint des niveaux exceptionnels.

Cette hausse des cours s'explique en grande partie :

- par les graves inondations qui ont touché le Brésil premier producteur mondial de sucre avec 23% de parts de marché et 45% des exportations. Le Brésil a également fait le choix de se concentrer sur la production d'éthanol pour fabriquer des biocarburants, réduisant ainsi les volumes exportés.

- Les fortes pluies qui ont réduit la production en Inde, 2ème producteur mondial avec 13% de parts de marché.

- Le coût de l'énergie en forte hausse dans les pays producteurs et/ou raffineurs de sucre.

Sur le marché national, d'un potentiel de 350 000 à 400 000 tonnes, les ventes réalisées par SUCRIVOIRE en 2024, ont été de 124 481 tonnes de sucre, conformément aux prévisions budgétaires.

Cependant, le potentiel commercial réel minimum durant cet exercice était estimé à 140 000 tonnes.

La demande du marché est restée haute durant toute l'année mais notre marché a été en pénurie sur pratiquement tout le second semestre 2024. Ces difficultés d'approvisionnement s'expliquent

d'une part par l'insuffisance de la production locale, minée par la maladie de la mosaïque, et des arrivages décalés de navires de sucre importé.

Cette pénurie a été dommageable à tous les segments de distribution de SUCRIVOIRE et à cela s'est ajouté la fixation d'un prix plafond sur les denrées alimentaires de première nécessité tels que le sucre.

Le résultat net de l'exercice s'est soldé par une perte de 8 756 Millions F CFA.

Ce résultat déficitaire s'explique au niveau de l'exploitation, par l'insuffisance de production de sucre (73 948 tonnes en 2024, contre 90 401 tonnes en 2023 et 102 902 tonnes en 2020).

L'exercice 2024 a été clôturé par une trésorerie nette négative de 6 093 Millions de FCFA, contre un solde négatif de 799 Millions FCFA l'exercice antérieur.

Un plan de restructuration adopté par le Conseil d'Administration sera mis en œuvre par le Directeur Général pour accroître la production, baisser les coûts fixes, compléter les investissements d'augmentation de capacité, et ainsi atteindre l'excellence.

Un contexte de transformation inéluctable qui nous invite à persévérer, pour renouer avec la profitabilité à partir de l'exercice 2024.

Jean-Louis BILLON  
Président du Conseil d'Administration

# 02

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Board of Directors Presentation

Jean-Louis BILLON	Pierre BILLON		
Président	Alassane DOUMBIA	Administrateur	Nazaire GOUNONGBE
	Administrateur		Administrateur
David BILLON	YATIE née YAO Bernadette	 <small>IMMORIV SA</small>	 <small>IVOIREL LIMITEE</small>
Administrateur	Henri HAREL	Administrateur	Jean-Luc BEDIE
	Administrateur		Administrateur

Nicolas MAIGROT	Bertrand VIGNES		 <small>SIFCA</small>
Administrateur	Sébastien MAMET	Administrateur	Lucie BARRY-TANNOUS
	Administrateur		Administrateur
			 <small>Sifcom</small>



# 03

## PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

### Presentation of the Company

**RAISON SOCIALE :**



**FORME JURIDIQUE :**

Société Anonyme 

**DATE DE CREATION :**

1er Janvier 1997 

**UAI :**

Zuénoula 27 21 21 94 10  
Borotou Koro 27 21 21 94 25

**EFFECTIF :**

Salariés Permanents : 672  
Salariés Temporaires: 7141

 **SUPERFICIE PLANTEE (PI) :** 14 875 HA  
**SUPERFICIE RECOLTEE (PI) :** 13 848 HA

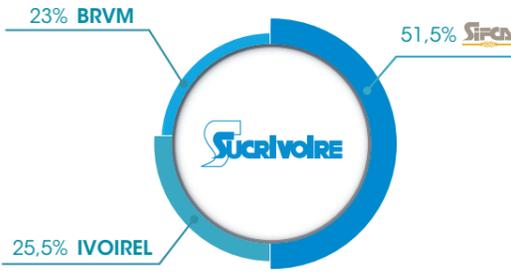
**SUPERFICIE PLANTEE (PV) :** 4 316 HA  
**SUPERFICIE RECOLTEE (PV) :** 3 883 HA

 **CAPITAL SOCIAL :**

24 500 000 000 FCFA  
Divisé en 19 600 000 actions de 1 250 FCFA

**SIEGE SOCIAL :**

UAI de Borotou Koro  
B.P.100 Borotou Koro  
Web : [www.groupe-sifca.com/Sucrivoire](http://www.groupe-sifca.com/Sucrivoire)  
Tél .: (225) 27 21 75 75 34  
Fax : (225) 27 21 75 75 87



23% BRVM  
51,5% SIFCA  
25,5% IVOIREL

## Localisation des sites SUCRIVOIRE

### Sites Locations



## ORDRE DU JOUR

## 04

## Agenda

- ▶ 01 Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les états financiers établis selon le SYSCOHADA révisé et selon les normes comptables internationales IFRS ;
- ▶ 02 Rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 établis selon le SYSCOHADA révisé et selon les normes comptables internationales IFRS ;
- ▶ 03 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
- ▶ 04 Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 établis selon le SYSCOHADA révisé et quitus aux administrateurs ;
- ▶ 05 Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 établis selon les normes comptables internationales IFRS ;
- ▶ 06 Approbation des Conventions règlementées ;
- ▶ 07 Affectation du résultat ;
- ▶ 08 Fixation du montant des indemnités de fonction à allouer aux Administrateurs ;
- ▶ 09 Renouvellement de mandat d'Administrateur ;
- ▶ 10 Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants ;
- ▶ 11 Pouvoirs à conférer.



# 05

## RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2023

### Management report - Financial year 2023

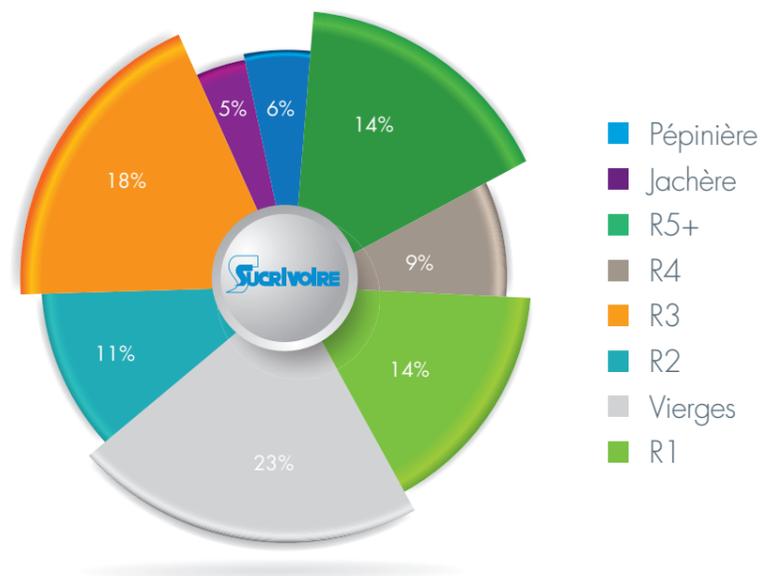
#### 1- Faits marquants de l'exercice 2023

#### 1- Highlights of the 2023 financial year

##### 1.1- Environnement international et cours mondial du sucre

##### 1.1- International environment and world sugar prices

#### ■ Répartition du verger Plantations Industrielles (PI) en 2023

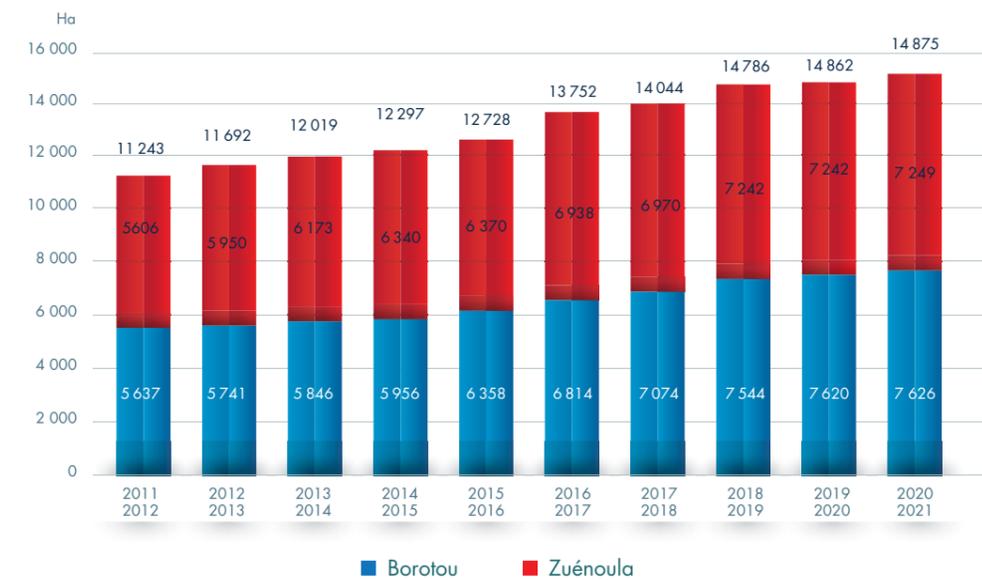


Le marché national du sucre s'établit à un potentiel de 350 000 tonnes actuellement.

La demande locale est forte en raison de la croissance démographique, des habitudes de consommation qui évoluent, et l'implantation de plus en plus accrue des industries de la seconde transformation.

Par ailleurs, l'effet conjugué de la hausse du cours mondial du sucre, la poursuite de la crise Russo-Ukrainienne a fortement contribué à la baisse, voire la quasi-disparition des importations

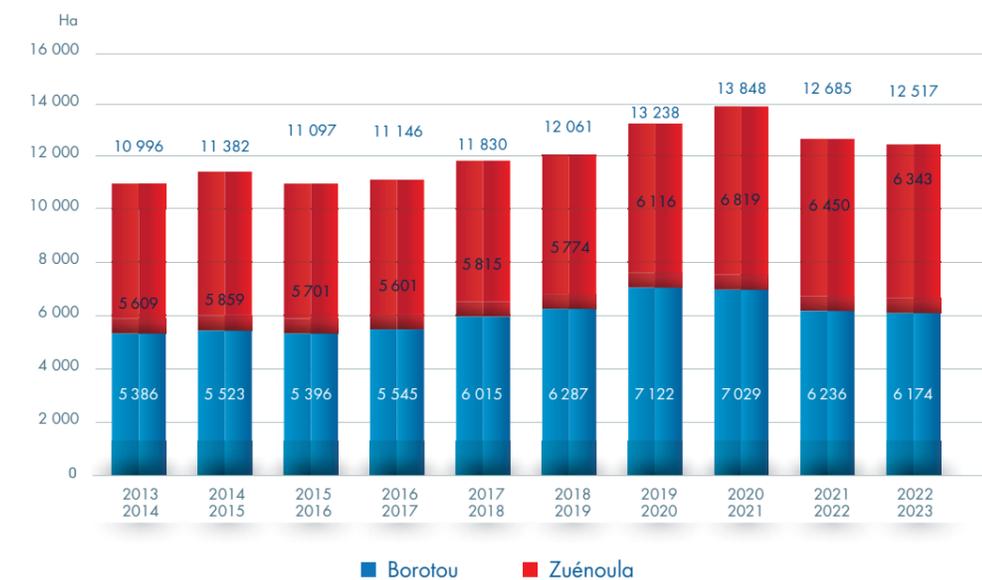
#### ■ Superficies sous cannes PI



Le marché national du sucre s'établit à un potentiel de 350 000 tonnes actuellement.

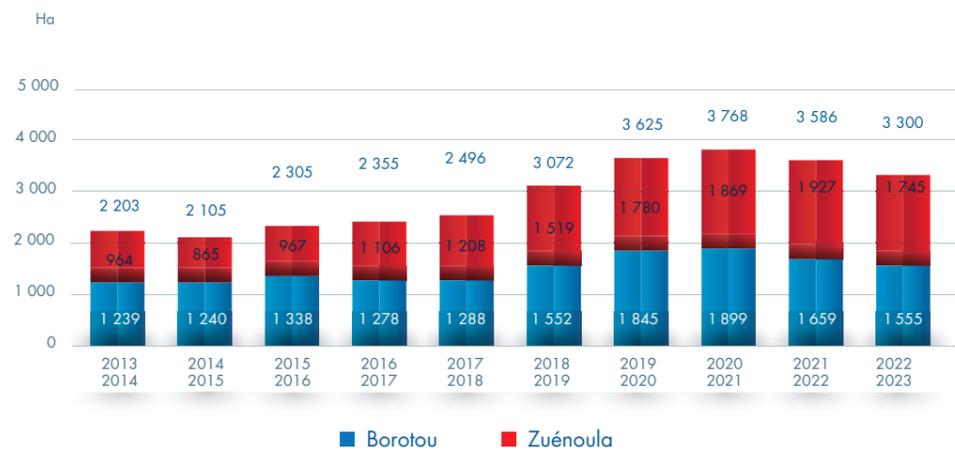
La demande locale est forte en raison de la croissance démographique, des habitudes de consommation qui évoluent, et l'implantation de plus en plus accrue des industries de la seconde transformation.

#### ■ Superficies récoltées PI



Le marché national du sucre s'établit à un potentiel de 350 000 tonnes actuellement. La demande locale est forte en raison de la croissance démographique, des habitudes de consommation qui évoluent, et l'implantation de plus en plus accrue des industries de la seconde transformation.

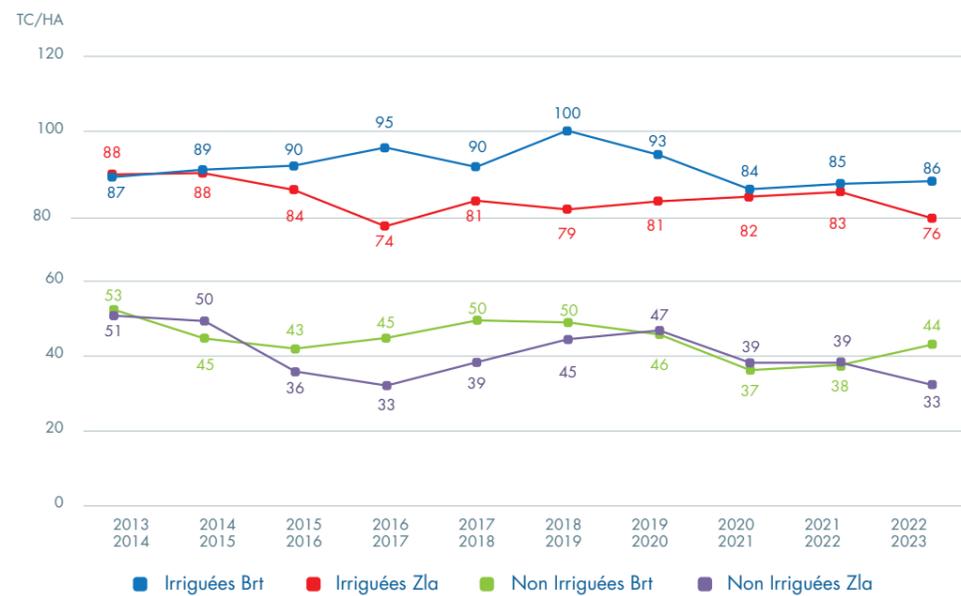
### Superficies récoltées PV



Les surfaces des plantations villageoises récoltées ont été de 3 300 ha, une baisse de 286 ha par rapport à la campagne 2021/22 (-8%).

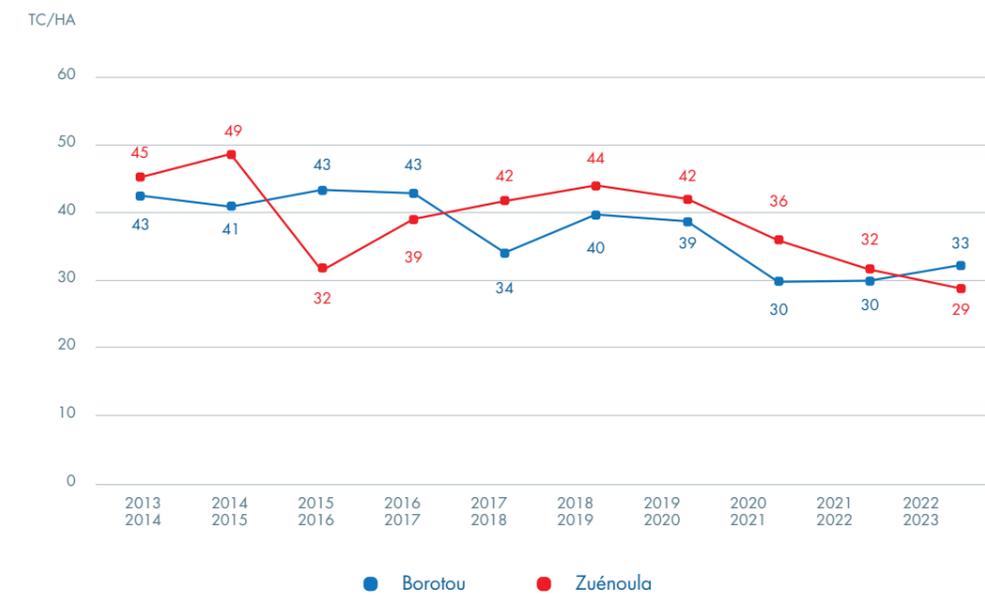
La cause de cette baisse est l'abandon de parcelles très faibles rendements, mais cela s'inscrit dans la stratégie de lutte contre les maladies de la canne.

### Rendement parcelles industrielles



Le marché national du sucre s'établit à un potentiel de 350 000 tonnes actuellement. La demande locale est forte en raison de la croissance démographique, des habitudes de consommation qui évoluent, et l'implantation de plus en plus accrue des industries de la seconde transformation.

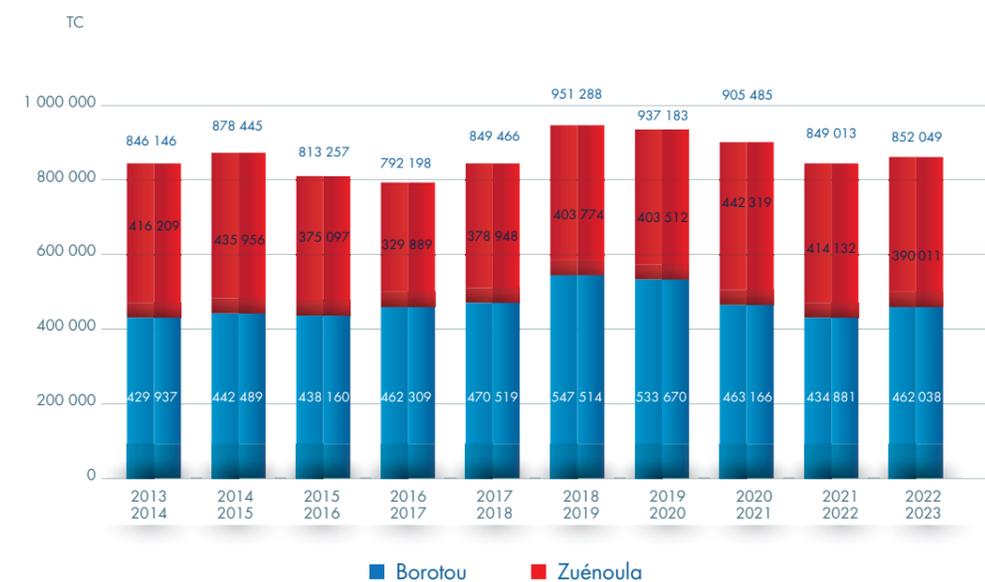
### Rendement PV



Le marché national du sucre s'établit à un potentiel de 350 000 tonnes actuellement.

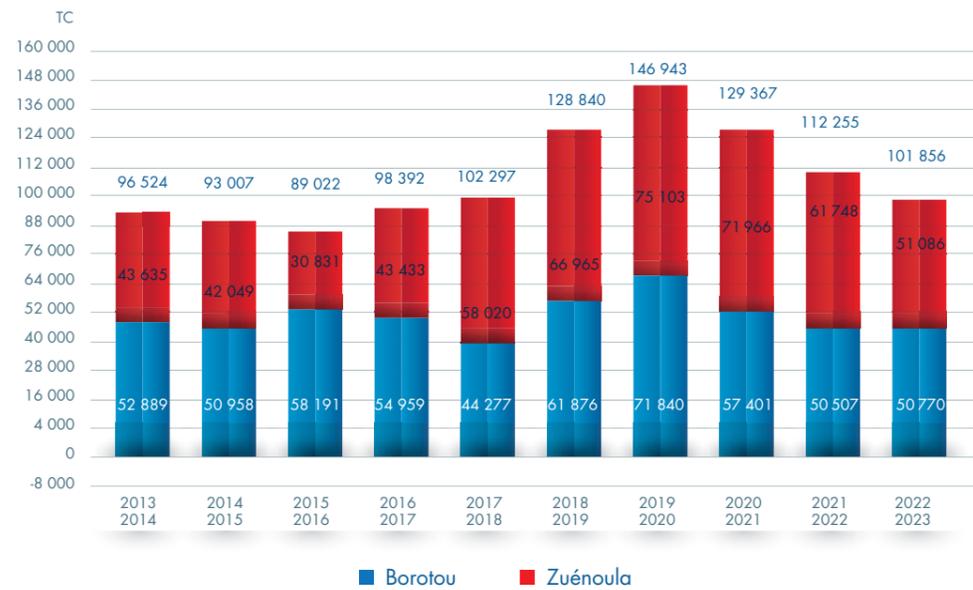
La demande locale est forte en raison de la croissance démographique, des habitudes de consommation qui évoluent, et l'implantation de plus en plus accrue des industries de la seconde transformation.

### Evolution production canne PI



La production globale de cannes Industrielles a été de 852 049 tonnes, une hausse de 3 036 Tonnes (+0,36%) par rapport à la campagne précédente. Cette légère hausse a été causée essentiellement une légère progression des rendements.

■ Evolution production canne PV

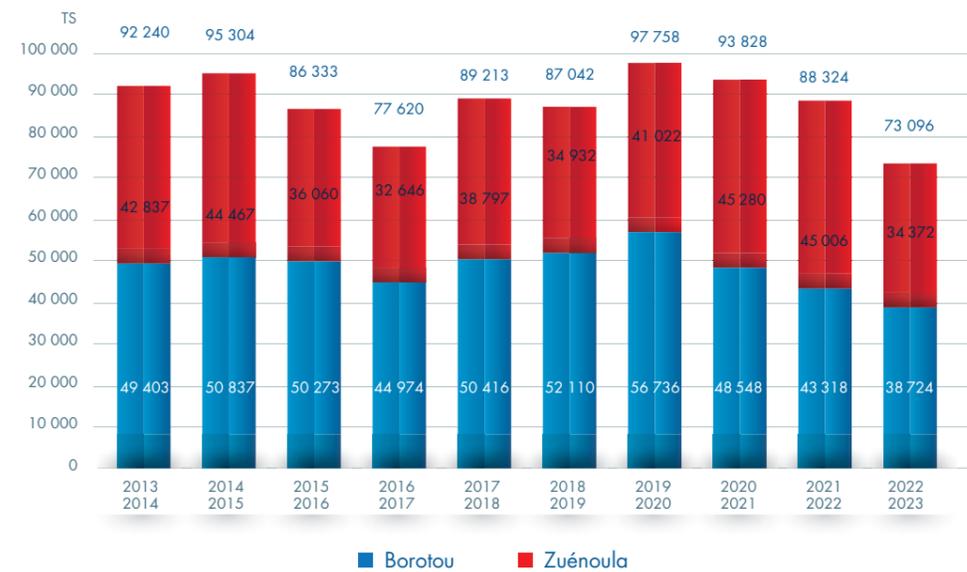


La production globale de cannes dans les parcelles villageoises a été de 101 856 tonnes, en baisse de 9,3% par rapport à la campagne précédente.

Les baisses des superficies récoltées et des rendements en sont à l'origine.

- Les rendements baissant de 1%;
- Les superficies baissant de 8%;

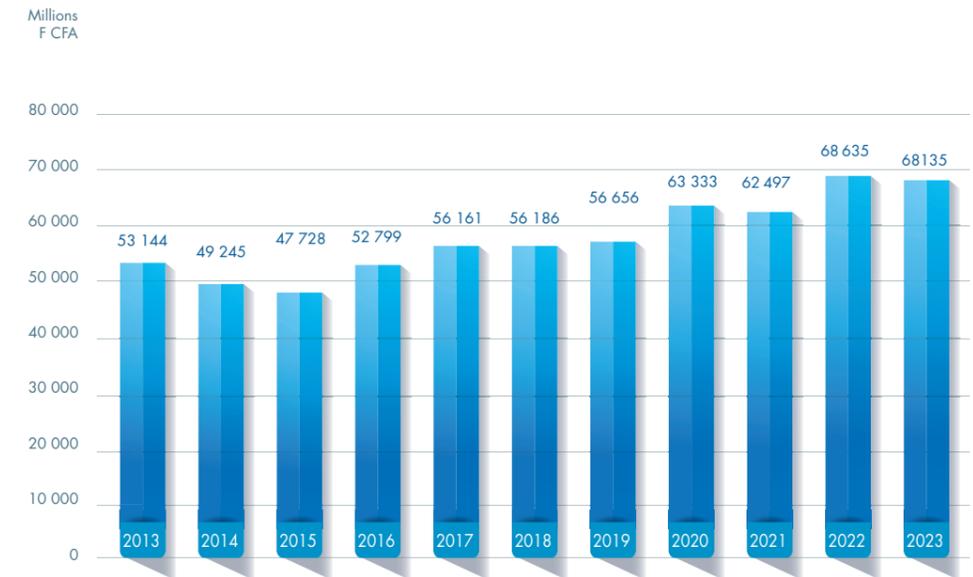
■ Evolution production de sucre



La production de sucre a été de 73 096 tonnes en 2022/223 contre 88 324 en 2021/22, soit une baisse de la production de 17%.

Ce recul s'explique par la baisse de la production de canne. À laquelle s'ajoute une baisse de la richesse (teneur en sucre extractible).

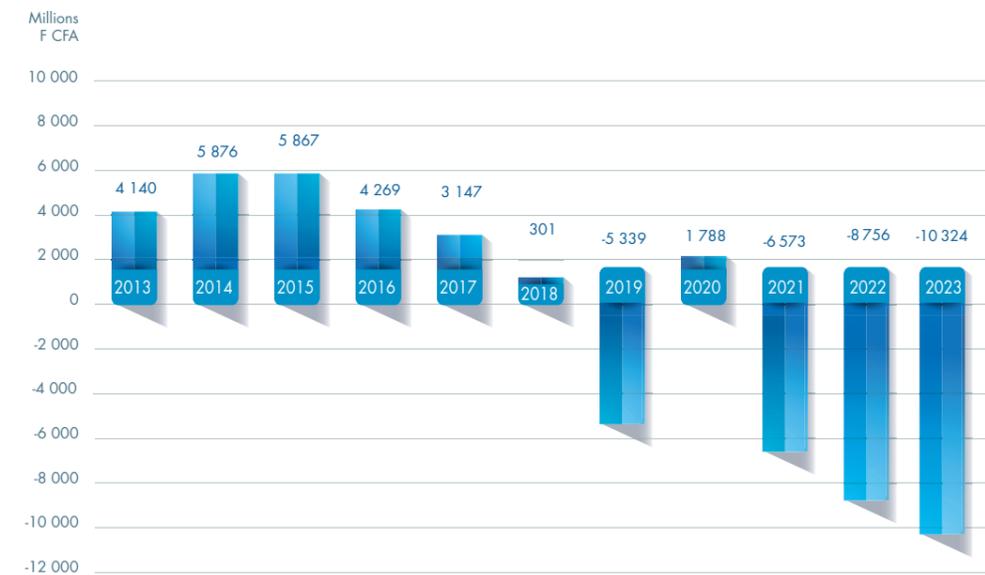
■ Chiffre d'affaires



Le marché national du sucre s'établit à un potentiel de 350 000 tonnes actuellement.

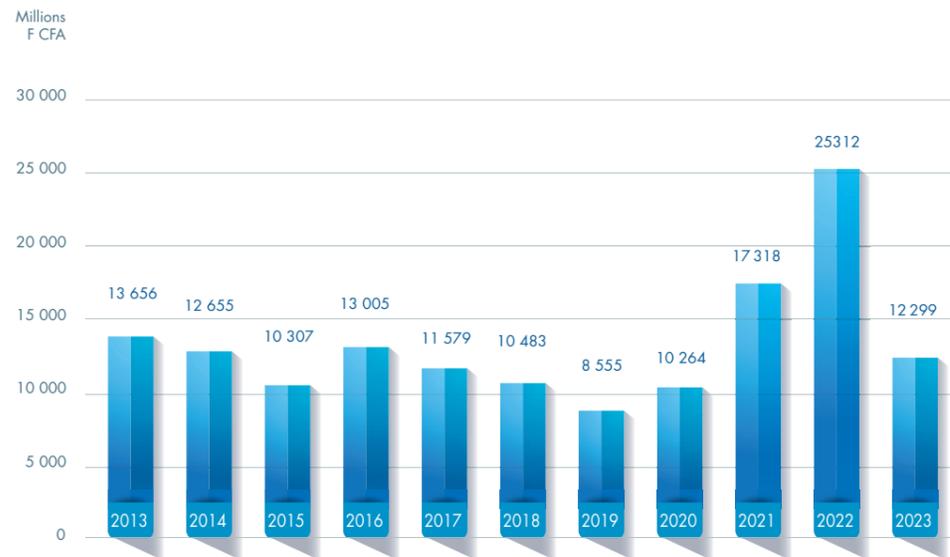
La demande locale est forte en raison de la croissance démographique, des habitudes de consommation qui évoluent, et l'implantation de plus en plus accrue des industries de la seconde transformation.

■ Résultat net



Le marché national du sucre s'établit à un potentiel de 350 000 tonnes actuellement. La demande locale est forte en raison de la croissance démographique, des habitudes de consommation qui évoluent, et l'implantation de plus en plus accrue des industries de la seconde transformation.

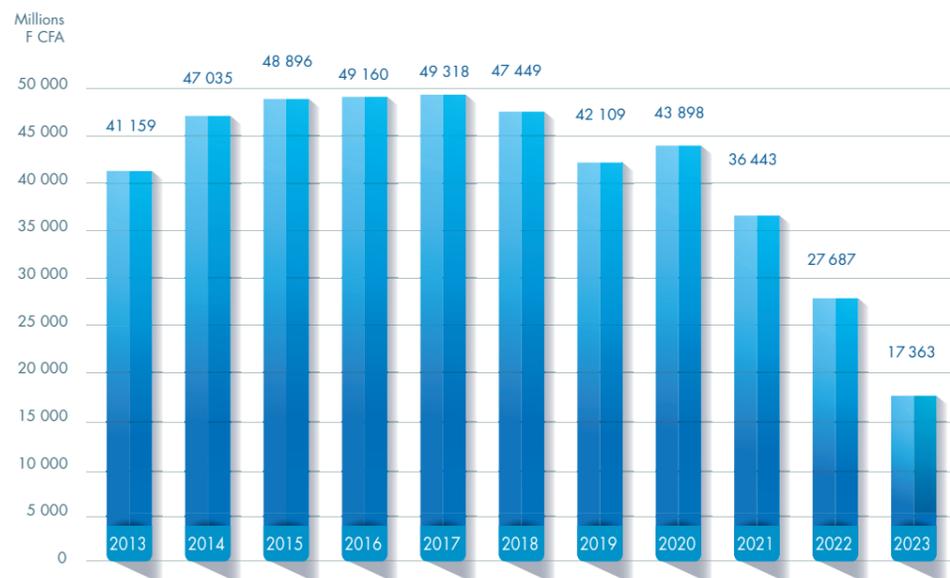
■ Investissements



Le marché national du sucre s'établit à un potentiel de 350 000 tonnes actuellement.

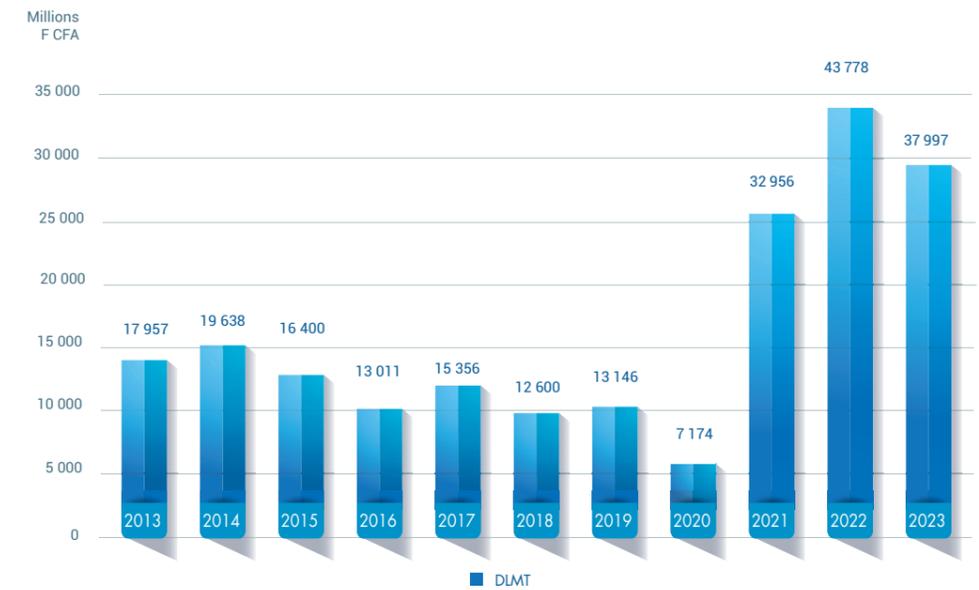
La demande locale est forte en raison de la croissance démographique, des habitudes de consommation qui évoluent, et l'implantation de plus en plus accrue des industries de la seconde transformation.

■ Capitaux propres



Le marché national du sucre s'établit à un potentiel de 350 000 tonnes actuellement. La demande locale est forte en raison de la croissance démographique, des habitudes de consommation qui évoluent, et l'implantation de plus en plus accrue des industries de la seconde transformation.

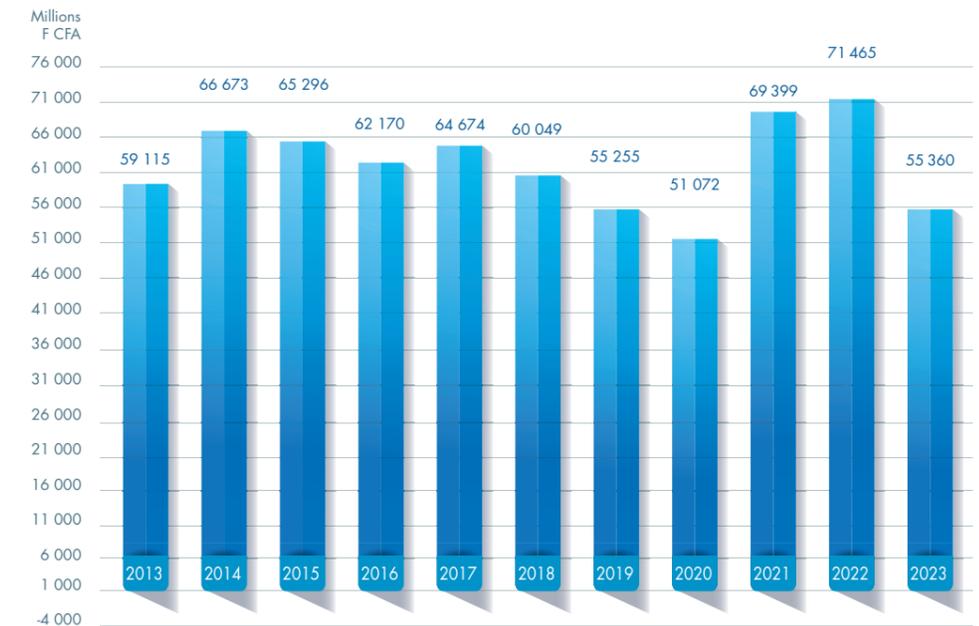
■ Dettes à long et moyen terme



Le marché national du sucre s'établit à un potentiel de 350 000 tonnes actuellement.

La demande locale est forte en raison de la croissance démographique, des habitudes de consommation qui évoluent, et l'implantation de plus en plus accrue des industries de la seconde transformation.

■ Ressources stables



Le marché national du sucre s'établit à un potentiel de 350 000 tonnes actuellement. La demande locale est forte en raison de la croissance démographique, des habitudes de consommation qui évoluent, et l'implantation de plus en plus accrue des industries de la seconde transformation.

## 05◀

# RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2023

## Management report - Financial year 2023

### 1- Faits marquants de l'exercice 2023

#### 1- Highlights of the 2023 financial year

##### 1.1- Environnement international et cours mondial du sucre

###### 1.1- International environment and world sugar prices

La hausse du cours du sucre sur le marché mondial observé depuis 2021 s'est poursuivie sur plusieurs années y compris 2023.

The rise in the price of sugar on the world market observed since 2021 has continued for several years, including 2023.

Le cours moyen sur le marché de Londres a été de 665 USD/T en 2023 contre 536 USD/T en 2022, soit une hausse de 24%.

The average price on the London market was USD 665 per tonne in 2023 compared with USD 536 per tonne in 2022, an increase of 24%.

Au 29 décembre 2023, le cours spot du sucre sur ce marché était de 596 USD/T comparativement au 31 décembre 2022 où il était de 554 USD/T.

At 29 December 2023, the spot price for sugar on this market was 596 USD/T, compared with USD 554/T at 31 December 2022.

Cette tendance haussière semble s'atténuer sur 2024 eu égard aux dernières cotations (moyenne de 634 USD/T entre 1er janvier 2024 et 15 mars 2024).

This upward trend seems to be easing in 2024, given the latest quotations (average of USD 634 per tonne between 1er January 2024 and 15 March 2024).

##### 1.1- Marché national et vente de sucre

###### 1.1- National market and sugar sales

Le marché national du sucre s'établit à un potentiel de 350 000 tonnes actuellement.

The national sugar market currently has a potential of 350,000 tonnes.

La demande locale est forte en raison de la croissance démographique, des habitudes de consommation qui évoluent, et l'implantation de plus en plus accrue des industries de la seconde transformation.

Local demand is strong due to population growth, changing consumer habits and the increasing presence of secondary processing industries.

Par ailleurs, l'effet conjugué de la hausse du cours mondial du sucre, la poursuite de la crise Russo-Ukrainienne a fortement contribué à la baisse, voire la quasi-disparition des importations

In addition, the combined effect of the rise in the world price of sugar and the continuing Russo-Ukrainian crisis has made a significant contribution to the decline, and even the virtual disappearance, of fraudulent sugar imports over

frauduleuses de sucre ces deux dernières années. the last two years.

Les ventes réalisées par SUCRIVOIRE sur l'exercice 2023 ont été de 118 756 tonnes, en dessous des objectifs de l'année et inférieures de 7,5% aux ventes de l'exercice 2022 (128 289 tonnes). Ce niveau de contre-performance a été impacté par des importations en sucre inférieures à celles de 2022, alors que la production 2023 est restée au même niveau qu'en 2022.

SUCRIVOIRE's sales in 2023 were 118,756 tonnes, below the year's targets and 7.5% below sales in 2022 (128,289 tonnes). This level of underperformance was impacted by lower sugar imports than in 2022, while 2023 production remained at the same level as in 2022.

La demande du marché est restée dans les tendances hautes durant toute l'année. Le marché a été en tension entre septembre 2023 et novembre 2023, entraînant la plainte des consommateurs et des industries de seconde transformation.

Market demand remained at a high level throughout the year. The market was under pressure between September 2023 and November 2023, leading to complaints from consumers and secondary processors.

Ces difficultés s'expliquent d'une part par l'insuffisance de la production locale, mais également par des importations de sucre inférieures à 2022 à cause du prix de vente, plafonné par l'Etat de Côte d'Ivoire, inférieur au prix de revient du sucre importé.

These difficulties can be explained partly by the shortfall in local production, but also by the fact that sugar imports will be lower than in 2022 because of the selling price, capped by the Ivory Coast government, which is lower than the cost price of imported sugar.



## 2- Situation de la société et activités au cours de l'exercice 2023

### 2- Situation of the company and activities during the 2023 financial year

#### 2.1- Activités, performances agricoles et industrielles

##### 2.1- Agricultural and industrial activities and performance

##### 2.1.1- Superficies récoltées et plantées (Areas harvested and planted)

	19/20	21/20	21/22	22/23	en quantité (in quantity)	en % (in %)
Borotou (Borotou)	7 122	7 029	6 235	6 174	-61	-1%
Zuénoula (Zuénoula)	6 116	6 819	6 450	6 343	-107	-2%
<b>Total superficies récoltées (ha)</b> (Total harvested Areas (in ha))	<b>13 238</b>	<b>13 848</b>	<b>12 685</b>	<b>12 517</b>	<b>-168</b>	<b>-1%</b>
Borotou (Borotou)	786	2 015	2 035	1 343	-691	-34%
Zuénoula (Zuénoula)	1 153	1 098	1 009	738	-271	-27%
<b>Total superficies replantées (ha)</b> (Total replanted (in ha))	<b>1 939</b>	<b>3 113</b>	<b>3 044</b>	<b>2 082</b>	<b>-962</b>	<b>-32%</b>
Borotou (Borotou)	11%	29%	33%	22%	-11%	-33%
Zuénoula (Zuénoula)	19%	16%	16%	12%	-4%	-26%
<b>Superficies replantés/récoltées</b> (Areas replanted/harvested (in ha))	<b>15%</b>	<b>22%</b>	<b>24%</b>	<b>17%</b>	<b>-7%</b>	<b>-31%</b>

Les superficies récoltées ont connu une baisse en 2022/23 de 1% comparé à 2021/22, dont -1% à Borotou et -2% à Zuénoula.

La raison de la baisse est que certaines parcelles n'ont pas pu être récoltées à cause de la saison de pluie en fin de campagne et la mise en jachère de plusieurs parcelles pluviales à trop faible rendement à cause terrains très sableux.

La campagne 2022/23, commencée avec un retard de 4 semaines à Borotou et de 3 semaines à Zuénoula, est terminée plus tard qu'en 2021/22, le 11/06/2023 à Borotou (contre le 15/05/2022 de la campagne précédente) et le 29/05/2023 à Zuénoula (contre le 02/05/2022 de la campagne précédente).

Cette fin tardive de campagne 2022/23, en pleine saison de pluie, a comporté une augmentation de 83% des jours d'arrêt pour pluie du 1er janvier au jour de fin de campagne : Zuénoula est passée de 5,5 jours à 11,7 jours (+114%) et Borotou

Harvested area fell by 1% in 2022/23 compared to 2021/22, including -1% in Borotou and -2% in Zuénoula.

The reason for the drop is that some plots could not be harvested because of the rainy season at the end of the campaign and the fallowing of several rain-fed plots with too low yields because of very sandy soils.

The 2022/23 season, which began 4 weeks later in Borotou and 3 weeks later in Zuénoula, ended later than in 2021/22, on 11/06/2023 in Borotou (compared with 15/05/2022 in the previous season) and 29/05/2023 in Zuénoula (compared with 02/05/2022 in the previous season).

This late end to the 2022/23 season, at the height of the rainy season, saw an 83% increase in the number of days stopped for rain between 1er January and the end of the season: Zuénoula rose from 5.5 days to 11.7 days (+114%) and

Borotou est passée de 9,3 jours à 15,3 jours (+65%).

La replantation des parcelles par hectare récolté, à cause de la saison de pluie et d'une augmentation des pannes aux engins de replantation mécanique, a connu une baisse de 31% (dont -33% à Borotou et -26% à Zuénoula).

Le faible niveau de replantation à Zuénoula (12% des parcelles récoltées en 2022/23) aura un impact sur les rendements de la prochaine campagne 2023/24.

Borotou from 9.3 days to 15.3 days (+65%).

Replanting of plots per hectare harvested fell by 31% (including -33% in Borotou and -26% in Zuénoula), due to the rainy season and an increase in mechanical replanting machine breakdowns.

The low level of replanting at Zuénoula (12% of plots harvested in 2022/23) will have an impact on yields in the next 2023/24 season.

SUCRIVOIRE - Superficies récoltées SUCRIVOIRE - Harvested Areas	Réalisé campagne Executed Seasons				Variation N/N-1 Change Y /Y-1	
	19/20	21/20	21/22	22/23	en quantité (in quantity)	en % (in %)
Borotou (Borotou)	7 122	7 029	6 235	6 174	-61	-1%
Zuénoula (Zuénoula)	6 116	6 819	6 450	6 343	-107	-2%
<b>Total superficies récoltées (ha)</b> (Total harvested Areas (in ha))	<b>13 238</b>	<b>13 848</b>	<b>12 685</b>	<b>12 517</b>	<b>-168</b>	<b>-1%</b>
Borotou (Borotou)	4 344	4 344	4 111	4 172	61	1%
Zuénoula (Zuénoula)	3 414	3 494	3 595	3 912	317	9%
<b>Dont total superficies irriguées récoltées (ha)</b> (Including total irrigated areas harvested (in ha))	<b>7 758</b>	<b>7 838</b>	<b>7 706</b>	<b>8 084</b>	<b>378</b>	<b>5%</b>
Borotou (Borotou)	0	0	0	205	205	
Zuénoula (Zuénoula)	0	204	200	67	-133	-66%
<b>Dont total superficies pluviales assistées récoltées (ha)</b> (Including total assisted rainfed areas harvested (in ha))	<b>0</b>	<b>204</b>	<b>200</b>	<b>272</b>	<b>72</b>	<b>36%</b>
Borotou (Borotou)	2 777	2 685	2 124	1 798	-326	-15%
Zuénoula (Zuénoula)	2 702	3 121	2 655	2 364	-291	-11%
<b>Dont total superficies pluviales récoltées (ha)</b> (Including total harvested rainfed areas (in ha))	<b>5 480</b>	<b>5 806</b>	<b>4 779</b>	<b>4 162</b>	<b>-617</b>	<b>-13%</b>

Les superficies récoltées ont été de 12 517 hectares contre 12 685 de la campagne précédente, soit une baisse de 168 hectares.

Cette baisse des superficies récoltées représente :

- 61 hectares à Borotou (dont -326 hectares de pluviales, +61 hectares d'irriguées et +205 hectares d'assistées) ;

The area harvested was 12,517 hectares compared with 12,685 hectares the previous year, a fall of 168 hectares.

This fall in harvested area represents :

- 61 hectares at Borotou (of which -326 hectares rainfed, +61 hectares irrigated and +205 hectares assisted);

▪ -107 hectares à Zuénoula (dont -291 hectares de pluviales, -1 33 hectares d'assistées et +3 17 hectares d'irriguées).

Les plantations pluviales étant plus susceptibles au virus de la Mosaïque et aux infestations de Borer, leur développement a été freiné ; les actions agricoles ont été orientées à éradiquer la Mosaïque et le Borer, freinant tout type d'extension de nouvelles parcelles, pour éviter que Mosaïque et Borer se développent encore plus avec l'extension.

▪ -107 hectares in Zuénoula (including -291 hectares of rainfed, -1 33 hectares of assisted and +3 17 hectares of irrigated).

As rain-fed plantations are more susceptible to the Mosaic virus and Borer infestations, their development has been curbed; agricultural actions have been geared towards eradicating Mosaic and Borer, curbing any type of extension of new plots, to prevent Mosaic and Borer from developing further with extension.

## 2.1.2- Production de cannes et de sucre (Cane and sugar production)

### ▪ Production de cannes industrielles (Production of industrial cane)

SUCRIVOIRE - Rendements et Production canne SUCRIVOIRE - Yields and Cane Production	Réalisé campagne Executed Seasons				Variation N/N-1 Change Y /Y-1	
	19/20	21/20	21/22	22/23	en quantité (in quantity)	en % (in %)
Borotou (Borotou)	75	66	70	75	5	7%
Zuénoula (Zuénoula)	66	65	64	61	-3	-4%
<b>Rendement moyen parcelles Sucrivoire (T/ha)</b> (Average yield of Sucrivoire plots (t/ha))	<b>71</b>	<b>65</b>	<b>67</b>	<b>68</b>	<b>1</b>	<b>2%</b>
Borotou (Borotou)	533 670	463 166	434 881	462 038	27 157	6%
Zuénoula (Zuénoula)	403 512	442 319	414 132	390 011	-24 121	-6%
<b>Total production cannes industrielles (T)</b> (Total industrial cane production (t))	<b>937 183</b>	<b>905 485</b>	<b>849 013</b>	<b>852 049</b>	<b>3 036</b>	<b>0%</b>

A Borotou la canne récoltée en 2022/23 a été 6% plus qu'en 2021/22, par l'effet combiné de la baisse de 1% des hectares récoltés et de l'augmentation de 7% du rendement.

In Borotou, 6% more sugarcane was harvested in 2022/23 than in 2021/22, due to the combined effect of a 1% fall in the number of hectares harvested and a 7% increase in yield.

A Zuénoula il y a eu une baisse de 6%, par l'effet combiné de la baisse de 2% des hectares récoltés et de la baisse de 4% du rendement.

In Zuénoula, there was a 6% drop, due to the combined effect of a 2% fall in the number of hectares harvested and a 4% fall in yield.

Au niveau du rendement agricole, exprimé en tonnes de canne par hectare récolté, on n'a pas pu l'améliorer de façon significative pour les suivantes causes :

Agricultural yield, expressed in tonnes of cane per hectare harvested, has not improved significantly for the following reasons:

- Le démarrage tardif de la campagne 2022/23, qu'a fait que les parcelles entre janvier 2023 et juin 2023 ont été coupées en retard, au-delà des 12 mois optimaux ;

- The late start to the 2022/23 season meant that plots between January 2023 and June 2023 were cut late, beyond the optimum 12 months;

- La majorité des pivots ont eu à traverser la grande saison sèche où l'évaporation est supérieure à la capacité d'arrosage ;

- Most of the pivots have had to endure the long dry season, when evaporation exceeds watering capacity;

- En fin de campagne (Avril 2023/Juin 2023) les pluies importantes ont rendu la canne humide, ce qui complique le processus d'extraction du sucre et affecte la qualité du jus extrait ;

- At the end of the campaign (April 2023/ June 2023), heavy rainfall made the cane wet, complicating the sugar extraction process and affecting the quality of the extracted juice;

- Zuénoula a souffert d'un problème de vol de câbles sur plus d'une douzaine de pivots lors de la campagne 2022/23 (plus de trois mois d'irrigation ont été perdus, le temps que les câbles arrivent de l'étranger) ;

- Zuénoula suffered from a cable theft problem on more than a dozen pivots during the 2022/23 campaign (more than three months of irrigation were lost while cables arrived from abroad);

- Les cannes villageoises (non irriguées) ont souffert énormément du dessèchement dû à la longue saison sèche ;

- Village cane (non-irrigated) suffered enormously from drying out during the long dry season;

- Le démarrage de la campagne 2023/24 (novembre 2023 et décembre 2023) a été caractérisé par :

- The start of the 2023/24 campaign (November 2023 and December 2023) was characterised by:

• La coupe des parcelles avant les 12 mois optimaux (étant donné que la coupe en novembre 2022 et décembre 2022 a commencé tard), à Zuénoula en particulier ;

• cutting of plots before the optimal 12 months (given that cutting in November 2022 and December 2022 started late), in Zuénoula in particular;

• Des niveaux de pluie beaucoup plus élevés, à Zuénoula en particulier.

• much higher levels of rainfall, particularly in Zuénoula.

- Les niveaux d'attaque de la Mosaïque et du Borer à Borotou-Koro, même si la tendance est à la baisse, restent encore élevés.

- Attack levels for mosaic and borer at Borotou-Koro, although trending downwards, are still high.

## ■ Production de cannes villageoises (Production of village cane)

	Réalisé campagne Executed Seasons				Variation N/N-1 Change Y /Y-1	
	19/20	21/20	21/22	22/23	en quantité (in quantity)	en % (in %)
<b>Cannes villageoises</b> <b>Village canes</b>						
Borotou (Borotou)	1 845	1 900	1 659	1 555	-103	-6%
Zuénoula (Zuénoula)	1 780	1 869	1 927	1 745	-183	-9%
<b>CANVI Total superficies récoltées (Ha)</b> (CANVI Total harvested areas (ha))	<b>3 625</b>	<b>3 769</b>	<b>3 586</b>	<b>3 300</b>	<b>-286</b>	<b>-8%</b>
Borotou (Borotou)	39	30	30	33	2	7%
Zuénoula (Zuénoula)	42	39	32	29	-3	-9%
<b>CANVI Rendement moyen (T/ha)</b> (CANVI Average yield (t/ha))	<b>41</b>	<b>34</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>0</b>	<b>-1%</b>
Borotou (Borotou)	71 840	57 401	50 507	50 770	264	1%
Zuénoula (Zuénoula)	75 103	71 966	61 748	51 086	-10 662	-17%
<b>Total cannes villageoises</b> (Total village canes)	<b>146 943</b>	<b>129 367</b>	<b>112 255</b>	<b>101 856</b>	<b>-10 398</b>	<b>-9%</b>

La baisse des superficies villageoises de 286 hectares, parcelles mises en jachère pour rendements trop faibles, et la baisse du rendement moyen due à la récolte en période sèche à Zuénoula (qui cause des pertes des souches), ont provoqué une baisse de la production de cannes villageoises de 10 398 tonnes, passant de 112 255 tonnes en 2021/22 à 101 856 tonnes en 2022/23.

Les parcelles des superficies villageoises, entièrement pluviales, ont continué à subir les lourdes conséquences de la saison sèche et de l'infestation virulente de la mosaïque.

The 286-hectare reduction in village areas, with plots set aside for low yields, and the drop in average yield due to harvesting during the dry season in Zuénoula (which causes stump losses), have resulted in a 10,398-tonne drop in village cane production, from 112,255 tonnes in 2021/22 to 101,856 tonnes in 2022/23.

The village plots, which are entirely rain-fed, continued to suffer the heavy consequences of the dry season and the virulent mosaic infestation.

## ■ Production total de sucre (Total sugar production)

	19/20	21/20	21/22	22/23	Variations N/N-1 Change Y /Y-1	
Borotou (Borotou)	617 363	526 752	508 334	486 593	-21 741	-4%
Zuénoula (Zuénoula)	515 209	512 597	494 359	421 172	-73 187	-15%
<b>Cannes broyées (T)</b> (Crushed canes (t))	<b>1 132 573</b>	<b>1 039 349</b>	<b>1 002 693</b>	<b>907 765</b>	<b>-94 928</b>	<b>-9%</b>
Borotou (Borotou)	11,64	11,54	10,93	10,64	-0,29	-3%
Zuénoula (Zuénoula)	10,66	11,12	11,44	10,49	-0,95	-8%
<b>Richesses usine (%)</b> (Mill richness (%))	<b>11,19</b>	<b>11,33</b>	<b>11,18</b>	<b>10,57</b>	<b>-0,61</b>	<b>-5%</b>
Borotou (Borotou)	-2,44	-2,33	-2,40	-2,70	-0,30	13%
Zuénoula (Zuénoula)	-2,75	-2,29	-2,33	-2,38	-0,05	2%
<b>Pertes usine (%)</b> (Mill losses (%))	<b>-2,58</b>	<b>-2,31</b>	<b>-2,37</b>	<b>-2,55</b>	<b>-0,19</b>	<b>8%</b>
Borotou (Borotou)	9,19	9,22	8,52	7,96	-0,56	-7%
Zuénoula (Zuénoula)	7,96	8,83	9,10	8,16	-0,94	-10%
<b>Rendement usine (%)</b> (Mill yield (%))	<b>8,63</b>	<b>9,03</b>	<b>8,81</b>	<b>8,05</b>	<b>-0,76</b>	<b>-9%</b>
Borotou (Borotou)	56 736	48 548	43 318	38 724	-4 593	-11%
Zuénoula (Zuénoula)	41 022	45 280	45 006	34 372	-10 634	-24%
<b>Total sucre produit</b> (Total sugar produced)	<b>97 758</b>	<b>93 828</b>	<b>88 324</b>	<b>73 096</b>	<b>-15 228</b>	<b>-17%</b>

La production de sucre a été de 73 096, contre 88 324 en 2021/22, soit une baisse de 17%.

Sugar production was 73,096 tonnes, compared with 88,324 tonnes in 2021/22, a fall of 17%.

Ce recul s'explique par la baisse des superficies et de la qualité de la canne :

This decline can be explained by the fall in the area and quality of the cane:

- Baisse de la richesse de 0,29% et augmentation des pertes usines de 0,30% à Borotou ;

- Wealth down 0.29% and plant losses up 0.30% at Borotou;

- Baisse de la richesse de 0,95% et augmentation des pertes usines de 0,05% à Zuénoula ;

- Wealth down 0.95% and plant losses up 0.05% at Zuénoula;

- Baisse de la production des cannes broyées de 94 928 tonnes.

- Crushed cane production down 94,928 tonnes.

Les richesses des cannes sont inférieures aux valeurs technologiques attendus à cause de :

The richness of the canes is lower than the expected technological values due to:

- Virus de la Mosaïque ;
- Infestations de Borer ;

- Mosaic Virus ;
- Borer infestations ;

- Canne coupée au-delà de 12 mois entre janvier 2023 et juin 2023, ayant la campagne 2022/23 démarrée tard comparée à la campagne 2021/22 ;

- Canne coupée avant les 12 mois entre novembre 2023 et décembre 2023 comparée aux dates de coupes de ces parcelles en novembre 2022 et décembre 2022 ;

- Pivots non fonctionnels à Zuénoula (voles de câbles).

Le Borer et la Mosaïque sont des facteurs qui affaiblissent la canne et réduisent sa pureté et sa capacité à produire des sucres par photosynthèse.

Il faut aussi prendre en compte la fin tardive de la campagne, sous la pluie, qui augmente le pourcentage de boue dans la canne ; cela contribue aussi à augmenter les pertes usines, qui restent supérieures aux attentes.

La production de sucre se trouve par conséquence impactée négativement.

- Cane cut after 12 months between January 2023 and June 2023, with the 2022/23 campaign starting late compared to the 2021/22 campaign;

- Cane cut before the 12 months between November 2023 and December 2023 compared with the cutting dates for these plots in November 2022 and December 2022;

- Pivots not working at Zuénoula (cable theft).

Borer and mosaic are factors that weaken the cane and reduce its purity and capacity to produce sugars by photosynthesis.

We also have to take into account the late end of the campaign, in the rain, which increases the percentage of mud in the cane; this also contributes to increasing factory losses, which remain higher than expected.

As a result, sugar production has been adversely affected.



### 2.1.3- Productions annuelles (Janvier/Décembre) (Annual production)

#### ■ Production de canne à sucre (Sugar cane production)

Production canne (en tonnes)	Réalisé année civile				Variation N/N-1	
	2020	2021	2022	2023	en quantité	en %
Production canne PI Zuénoula	465 740	422 287	367 294	434 696	67 402	18%
Production canne PI Borotou	546 604	457 909	422 656	421 919	-737	0%
<b>Sous-total production canne PI</b>	<b>1 012 344</b>	<b>880 196</b>	<b>789 950</b>	<b>856 615</b>	<b>66 665</b>	<b>8%</b>
Production canne PV Zuénoula	76 270	72 631	52 395	50 180	-2 215	-4%
Production canne PV Borotou	86 131	53 556	36 983	50 770	13 787	37%
<b>Sous-total production canne PV1</b>	<b>162 400</b>	<b>126 187</b>	<b>89 378</b>	<b>100 950</b>	<b>11 572</b>	<b>13%</b>
<b>Tonnage total canne produite</b>	<b>1 174 745</b>	<b>1 006 383</b>	<b>879 328</b>	<b>957 565</b>	<b>78 237</b>	<b>9%</b>

Sur l'année civile, la production de canne a été de 957 565 tonnes en 2023 contre 879 328 tonnes en 2022, soit une hausse de 78 237 tonnes (+9%).

Production canne Sucrivoire : Zuénoula +18%, Borotou presque au même niveau qu'en 2022.

Production canne Villageoise : Zuénoula -4%, Borotou +37%.

Le démarrage tardif de la campagne 2022/23 a fait que 2023 a bénéficié de plus de jours de campagne que 2022.

La campagne 2023/24 a démarré par anticipation par rapport à 2022/23 à Zuénoula et en retard à Borotou, à cause du démarrage tardif des travaux de la décennale chaudière.

Over the calendar year, sugarcane production was 957,565 tonnes in 2023 compared with 879,328 tonnes in 2022, an increase of 78,237 tonnes (+9%).

Sucrivoire sugarcane production: Zuénoula +18%, Borotou almost at the same level as in 2022.

Village cane production : Zuénoula -4%, Borotou +37%.

The late start to the 2022/23 campaign meant that 2023 benefited from more campaign days than 2022.

The 2023/24 campaign started earlier than 2022/23 in Zuénoula and later in Borotou, due to the late start of work on the ten-year boiler project.

■ Production de sucre (Sugar production)

Production sucre (en tonnes)	Réalisé année civile				Variation N/N-1	
	2020	2021	2022	2023	en quantité	en %
Sucre roux/blond Zuénoula	45 598	43 613	36 911	38 122	1 211	3,3%
Sucre roux/blond Borotou	34 844	25 081	24 166	33 021	8 855	36,6%
Sucre blanc Borotou	22 460	21 707	12 871	3 689	-9 182	-71,3%
<b>Tonnage total sucre produit</b>	<b>102 902</b>	<b>90 401</b>	<b>73 948</b>	<b>74 832</b>	<b>884</b>	<b>1%</b>

La production de sucre sur l'année civile 2023 a été de 74 832 tonnes, +884 tonnes qu'en 2022 (+1%).  
 En dépit d'une augmentation de 7% de la canne produite, à cause de la richesse 2023 plus faible qu'en 2022, la production de sucre n'a augmenté que de 1%.

Sugar production for the 2023 calendar year was 74,832 tonnes, up 884 tonnes on 2022 (+1%).  
 Despite a 7% increase in the amount of sugarcane produced, due to the fact that 2023 yields are lower than in 2022, sugar production has only risen by 1%.

2.2- Investissements

2.2- Investments

Au cours de l'exercice 2023, SUCRIVOIRE a engagé 12 299 millions F CFA d'investissements qui se répartissent pour l'essentiel sur :

During the 2023 financial year, SUCRIVOIRE committed CFA F 12,299 million to investments, mainly in :

- Le planting : 3 804 millions F CFA
- La sucrerie / raffinerie : 5 930 millions F CFA
- Les logements et infrastructures sociales : 219 millions F CFA
- L'irrigation : 561 millions F CFA
- Les engins agricoles : 1 785 millions F CFA
- Planting : FCFA 3 804 million
- The sugar refinery : FCFA 5 930 million
- Housing and social infrastructure : FCFA 219 million
- Irrigation : FCFA 561 million
- Agricultural machinery : FCFA 1 785 million

2.3- Ressources humaines

2.3- Human resources

L'effectif au 31 décembre 2023 est de 5 142 salariés (dont 629 CDI et 6 CDD) contre 6.791 en 2022 (dont 653 CDI et 16 CDD). La baisse de l'effectif se justifie essentiellement par l'optimisation de l'utilisation du personnel temporaire agricole.

The number of employees at 31 December 2023 will be 5,142 (including 629 permanent and 6 fixed-term contracts), compared with 6,791 in 2022 (including 653 permanent and 16 fixed-term contracts). The reduction in the workforce is mainly due to the optimisation of the use of temporary agricultural staff.

Le nombre de départs à la retraite (20) est resté relativement stable comparé à 2022 (19).

The number of retirements (20) has remained relatively stable compared with 2022 (19).

Le taux de démission s'est établi à 3% (20 démissions) contre 2% (13 démissions) en 2022.

The resignation rate was 3% (20 resignations)

Le second semestre de 2023 a été marqué par des tensions sociales liées au SMIG et aux primes de fin de campagne. Elles ont pu être contenues dans le cadre du dialogue social sans arrêt de travail.

compared with 2% (13 resignations) in 2022.

Au plan de l'organisation, outre le changement de Directeur Général avec l'arrivée de **M. Pierluigi Passera** en février 2023, et de Directeur du Contrôle Financier avec l'arrivée de **M. Arnaud Kouadio N'Guessan** en mai 2023, SUCRIVOIRE a procédé à l'externalisation de la fonction Sûreté, à la réorganisation des fonctions Finances, Études Agronomiques, et à la suppression de la Direction des Opérations.

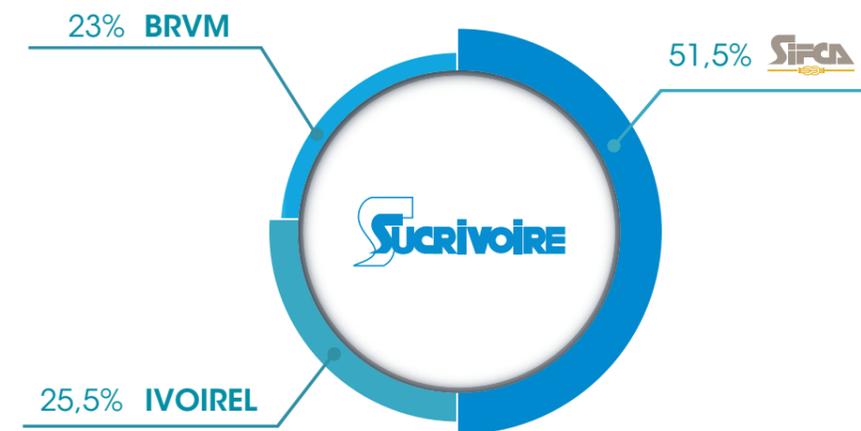
The second half of 2023 was marked by social tensions linked to the minimum wage and end-of-year bonuses. These tensions were contained within the framework of social dialogue, without any work stoppages.

In terms of organisation, in addition to the change of Managing Director with the arrival of **Mr Pierluigi Passera** in February 2023, and of Financial Control Director with the arrival of **Mr Arnaud Kouadio N'Guessan** in May 2023, SUCRIVOIRE has outsourced the Security function, reorganised the Finance and Agronomic Studies functions, and abolished the Operations Department.

2.4- Actionariat  
2.4- Shareholding

Aucune modification n'a été observée dans l'actionariat de SUCRIVOIRE au cours de l'exercice écoulé. Le capital social de 24 500 millions de FCFA est reparti entre :

There were no changes in Sucrivoire's shareholder structure during the year. The share capital of FCFA 24,500 million is divided between :



Ce capital social est constitué de 19 600 000 actions de valeur nominale de 1 250 FCFA chacune.

This share capital is made up of 19,600,000 shares with a par value of FCFA 1,250 each.

L'action SUCRIVOIRE a eu sa plus forte cotation à la BRVM en janvier 2023 à 950 FCFA le titre et sa plus faible valeur à 445 FCFA en décembre 2023.

The SUCRIVOIRE share had its highest quotation on the BRVM in January 2023 at 950 FCFA per share and its lowest value at 445 FCFA in December 2023.

Au 29 décembre 2023, l'action était cotée à 475 FCFA, ce qui confère à la société une capitalisation boursière de 9 310 000 000 FCFA.

At 29 December 2023, the share was listed at FCFA 475, giving the company a market capitalisation of FCFA 9,310,000,000.

### 3- Résultats et situation financière Syscohada

### 3- Results and financial situation Syscohada

Les états financiers de SUCRIVOIRE au 31 décembre 2023 rendent compte de l'activité de l'entreprise pour son vingt-cinquième exercice social.

SUCRIVOIRE's financial statements at 31 December 2023 report on the company's activities for its twenty-fifth financial year.

L'entreprise enregistre un résultat déficitaire de 10 324 millions de FCFA en 2023 contre un exercice déficitaire de 8 756 millions FCFA en 2022.

The company will record a loss of FCFA 10,324 million in 2023, compared with a loss of FCFA 8,756 million in 2022.

Le chiffre d'affaires s'établit à 68 134 millions de FCFA contre 68 635 millions de FCFA en 2022.

Sales will amount to FCFA 68,134 million, compared with FCFA 68,635 million in 2022.

La valeur ajoutée est de 19 335 millions FCFA contre 20 238 millions FCFA en 2022.

The value added is FCFA 19,335 million compared with FCFA 20,238 million in 2022.

L'excédent brut d'exploitation est de 7 301 millions de FCFA contre 6 725 millions de FCFA en 2021.

Gross operating profit will be FCFA 7,301 million, compared with FCFA 6,725 million in 2021.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 4 912 millions de FCFA contre une perte d'exploitation de 4 861 millions de FCFA en 2022.

The operating result is a loss of FCFA 4,912 million, compared with an operating loss of FCFA 4,861 million in 2022.

Le total bilanciel au 31 décembre 2023 s'établit à 115 465 millions de FCFA contre 124 042 millions de FCFA en 2022.

The balance sheet total at 31 December 2023 was FCFA 115,465 million, compared with FCFA 124,042 million in 2022.

### 3.1- Bilan au 31 décembre 2023

### 3.1- Balance sheet at 31 December 2023

Le bilan synthétique par grande masse de SUCRIVOIRE au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

SUCRIVOIRE's summary balance sheet by major component at 31 December 2023 is as follows :

ACTIF	31.12.2023		31.12.2022		Variation en %
	Brut	A. et P	Net	Net	
	-	-	-	-	
Immobilisations incorp.	4 477	3 518	959	614	56,1%
Immobilisations corp.	188 943	125 086	63 857	60 073	6,3%
Avances sur immob.	1 779	-	1 779	6 699	-73,4%
Immobilisations financ.	5 103	16	5 087	5 229	-2,7%
<b>Actif immobilisé</b>	<b>200 302</b>	<b>128 620</b>	<b>71 682</b>	<b>72 615</b>	<b>-1,3%</b>
Stocks	32 923	1 975	30 948	34 529	-10,4%
Fournisseurs, avances	1 826	119	1 707	2 306	-26,0%
Clients	1 835	255	1 580	2 407	-34,4%
Autres créances	1 595	42	1 554	3 035	-48,8%
<b>Actif circulant</b>	<b>38 179</b>	<b>2 391</b>	<b>35 789</b>	<b>42 277</b>	<b>-15,3%</b>
Disponibilité	7 995	-	7 995	9 150	-12,6%
Ecart de conversion - Actif			-	-	
<b>Trésorerie - Actif</b>	<b>7 995</b>	<b>-</b>	<b>7 995</b>	<b>9 150</b>	<b>-12,6%</b>
<b>Total Actif</b>	<b>246 476</b>	<b>131 011</b>	<b>115 465</b>	<b>124 042</b>	<b>-6,9%</b>

PASSIF	31.12.2023	31.12.2022	Variation en %
Capital & réserves	27 687	36 443	-24,0%
Résultat net	-10 324	-8 756	17,9%
<b>Capitaux propres</b>	<b>17 363</b>	<b>27 687</b>	<b>-37,3%</b>
Emprunts & dettes finan.	35 877	41 053	-12,6%
Dettes Crédit bail	532	928	-42,7%
Provisions pour R&C	1 588	1 797	-11,6%
<b>Dettes financières</b>	<b>37 997</b>	<b>43 778</b>	<b>-13,2%</b>
<b>Ressources stables</b>	<b>55 360</b>	<b>71 465</b>	<b>-22,5%</b>
Clients, avances	975	653	49,4%
Fournisseurs	30 365	31 908	-4,8%
Dettes fiscales & sociales	2 446	2 553	-4,2%
Autres dettes	10 923	2 220	392,0%
<b>Passif circulant</b>	<b>44 709</b>	<b>37 334</b>	<b>19,8%</b>
Crédit de Trésorerie	15 397	15 243	1,0%
Ecart de conversion - Passif			
<b>Trésorerie - Passif</b>	<b>15 397</b>	<b>15 243</b>	<b>1,0%</b>
<b>Total Passif</b>	<b>115 465</b>	<b>124 042</b>	<b>-6,9%</b>

### 3.1.1- Actif immobilisé (Fixed assets)

#### 3.1.1.1- Actif immobilisé brut (Gross fixed assets)

En milliers de FCFA	31.12.2023	31.12.2022	Variation en %
<b>Libellés</b>			
Immobilisations incorporelles	4 477	4 132	8,34%
Immobilisations corporelles	188 943	174 161	8,49%
Avances et acomptes versés	1 779	6 699	-73,45%
Immobilisations financières	5 103	5 246	-2,71%
<b>Total brut</b>	<b>200 302</b>	<b>190 238</b>	<b>5,29%</b>
Amortissements & Provisions	128 620	117 623	9,35%
<b>Total net</b>	<b>71 682</b>	<b>72 615</b>	<b>-1,29%</b>

l'exercice 2023 enregistre des acquisitions et créations d'immobilisations pour 18 509 millions de FCFA et des cessions et mises aux rebuts pour 8 445 millions de FCFA. Soit une augmentation du niveau des immobilisations brutes pour un montant de 10 064 millions de FCFA.

On note principalement au titre des augmentations de l'actif :

- Des acquisitions et créations d'immobilisations pour une valeur brute de 14 553 millions de FCFA ainsi que des immobilisations partiellement payées sur 2022 pour une valeur de 5 040 millions de FCFA (avances sur immobilisations).
  - Des créations de nouvelles parcelles de cannes (replantation) pour une valeur de 2 667 millions de FCFA ;
  - La capitalisation des intérêts liés au financement du projet d'augmentation de capacité de production industrielle pour un montant de 2 846 millions de FCFA ;
  - Des avances et acomptes versés sur commandes d'investissement dans le cadre du programme d'augmentation de capacité industrielle pour 1 019 millions de FCFA ;
  - Des créances financières de 269 millions de FCFA représentant les avances des financements accordés aux planteurs villageois organisés sous forme de coopératives.
- Pour les diminutions de l'actif, on note :
- Des sorties et cessions d'actif pour une valeur de 587 millions de FCFA ;
  - Des mises au rebut de parcelles en fin de cycle retournées pour 1 507 millions de FCFA ;
  - Des recouvrements d'avances et acomptes sur investissements antérieurs à 2022 pour 5 940 millions FCFA ;
  - Des recouvrements de créances financières (Coopératives planteurs villageois) antérieures à 2022 pour 411 millions de FCFA.

The 2023 financial year saw acquisitions and creations of fixed assets amounting to FCFA 18,509 million and disposals and scrapping amounting to FCFA 8,445 million. This represents an increase in gross fixed assets of FCFA 10,064 million.

The main increases in assets were as follows:

- Acquisitions and creations of fixed assets for a gross value of FCFA 14,553 million as well as fixed assets partially paid over 2022 for a value of FCFA 5,040 million (advances on fixed assets).
- Creation of new plots of cane (replanting) to the value of FCFA 2,667 million;
- The capitalisation of interest relating to the financing of the project to increase industrial production capacity for an amount of FCFA 2,846 million;
- FCFA 1,019 million in advances and deposits paid on investment orders as part of the programme to increase industrial capacity;
- Financial receivables of FCFA 269 million representing advances on financing granted to village planters organised in the form of cooperatives.

Decreases in assets were as follows:

- Asset disposals and retirements of FCFA 587 million;
- Discarded plots at the end of the cycle returned for FCFA 1,507 million;
- FCFA 5,940 million in recoveries of advances and deposits on investments prior to 2022;
- FCFA 411 million in recoveries of financial receivables (village planter cooperatives) prior to 2022.

En milliers de FCFA	31.12.2022	Acquisitions	Cessions	31.12.2023
<b>Immobilisations brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	4 132	345		4 477
Immobilisations corporelles	174 161	16 875	2 094	188 943
Avances et acomptes versés	6 699	1 019	5 940	1 779
Immobilisations financières	5 246	269	411	5 103
<b>Total brut</b>	<b>190 238</b>	<b>18 509</b>	<b>8 445</b>	<b>200 302</b>

### 3.1.1.2- Amortissements et dépréciations des immobilisations (Depreciation and impairment of fixed assets )

En milliers de FCFA	31.12.2022	Amortissements	Reprise/amortis	31.12.2023
<b>Amortissements &amp; Provisions</b>				
Immobilisations incorporelles	3 518	0		4 477
Immobilisations corporelles	114 089	12 152	1 155	125 086
Immobilisations financières	16			16
<b>Total Amortissements et Provisions</b>	<b>117 623</b>	<b>12 152</b>	<b>1 155</b>	<b>128 620</b>

Les dotations aux amortissements sur l'exercice enregistrent :

- Une augmentation de 12,152 milliards de FCFA ;
- Une diminution de 1,155 milliard de FCFA relative aux mises aux rebuts et cessions d'immobilisations.

Ces différentes variations font passer l'actif net immobilisé de SUCRIVOIRE de 72 615 millions de FCFA en 2022 à 71 682 millions FCFA en 2023, soit un niveau stable sur les deux années.

Depreciation charges for the year include :

- An increase of 12.152 billion FCFA;
- A decrease of FCFA 1.155 billion relating to the scrapping and disposal of fixed assets.

As a result of these variations, SUCRIVOIRE's net fixed assets will fall from FCFA 72,615 million in 2022 to FCFA 71,682 million in 2023, i.e. a stable level over the two years.

### 3.1.2- Ressources stables (Stable resources)

#### 3.1.2.1- Capitaux propres (Shareholders' equity)

En milliers de FCFA	31.12.2023	31.12.2022	Variation	
<b>Libellés</b>				
Capital social	24 500	24 500	-	0,00%
Réserve légale	3 641	3 641	-	0,00%
Report à nouveau	-453	8 302	-8 756	-105,46%
Résultat de l'exercice	-10 324	-8 756	-1 568	17,91%
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>17 363</b>	<b>27 687</b>	<b>-10 324</b>	<b>-37,29%</b>

Les capitaux propres de SUCRIVOIRE au 31 décembre 2023 sont de 17 363 millions FCFA, enregistrant une baisse de 37,29% par rapport à 2022.

Ils comprennent le résultat net déficitaire de l'exercice de 10 324 millions FCFA et tiennent compte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 27 juin 2023 qui avait décidé de l'affectation en report à nouveau de la perte nette de l'exercice 2022, soit 8 756 millions FCFA.

SUCRIVOIRE's shareholders' equity at 31 December 2023 was FCFA 17,363 million, down 37.29% compared with 2022.

They include the net loss for the year of FCFA 10,324 million and take into account the resolutions of the Ordinary General Meeting of Shareholders of 27 June 2023, which decided to allocate the net loss for the year 2022, i.e. FCFA 8,756 million, to retained earnings.

#### 3.1.2.2- Dettes financières (Financial debt)

En milliers de FCFA	31.12.2022	Augmentation	Diminution	31.12.2023
<b>Libellés</b>				
Emprunts CMT bancaires	41 053	6	5 182	35 877
Emprunts par Crédit bail	928	226	623	532
Dettes provisionnées/litiges	598	666	566	698
Dettes provisionnées/retraites	1 199		309	890
<b>Total des dettes financières</b>	<b>43 778</b>	<b>898</b>	<b>6 679</b>	<b>37 997</b>

L'endettement de la société est passé de 43 778 millions de FCFA en 2022 à 37 997 millions de FCFA en 2023 soit une baisse de 13,2% en lien avec les remboursements des emprunts contractés dans le cadre du projet d'augmentation de capacité.

The company's indebtedness has fallen from 43,778 million FCFA in 2022 to 37,997 million FCFA in 2023, a reduction of 13.2% linked to the repayment of loans contracted as part of the capacity increase project.

### 3.1.3- Actif circulant (Current assets)

#### 3.1.3.1- Stocks (Stocks)

En milliers de FCFA Libellés	31.12.2023	31.12.2022	Variation en %	
Canne achetée	70	21	49	237,99%
Sucre importé	3 236	1 651	1 585	95,98%
Sucre produit	1 537	1 847	-311	-16,82%
Canne sur pied	13 526	16 655	-3 129	-18,79%
Pièces détachées	9 373	8 452	921	10,90%
Autres consommables	4 868	6 347	-1 479	-23,31%
Autres appro en cours de route	314	106	207	195,13%
<b>Total brut</b>	<b>32 923</b>	<b>35 080</b>	<b>-2 364</b>	<b>-6,74%</b>
Provisions pour dépréciation	1 975	551	1 424	258%
<b>Total net</b>	<b>30 948</b>	<b>34 529</b>	<b>-3 788</b>	<b>-10,97%</b>

Le niveau des stocks baisse dans l'ensemble avec une variation de 10,97%. Cette baisse est plus accentuée sur la canne sur pied ainsi que les consommables. En effet le déficit de fertilisation ainsi que, le programme de réduction de coût permettent une réduction de la valeur de stock (principe des coûts historiques).

Concernant les consommables la baisse est pour l'essentiel imputable au prix achat qui sur la fin 2023 est en baisse pour les composantes majeures de cette typologie de stock.

A l'opposé de ces tendances baissières une hausse des stocks de sucre import imputable au volume. Mais aussi les pièces détachées impactées par l'inflation internationale.

Stock levels fell overall, with a variation of 10.97%. This fall was more pronounced for standing sugarcane and consumables. In fact, the fertilisation deficit and the cost-cutting programme have reduced the value of stocks (historical cost principle).

In the case of consumables, the decline is mainly attributable to purchase prices, which are falling for the major components of this type of inventory up to the end of 2023.

In contrast to these downward trends, an increase in import sugar stocks is attributable to volume. But spare parts have also been affected by international inflation.

### 3.1.3.2- Créances et emplois assimilés (Receivables and similar items)

#### ■ Fournisseurs, avances (Suppliers, advances)

En milliers de FCFA AVANCES FOURNISSEUR	31.12.2023	31.12.2022	Variation en %	
CANVI	36	11	25	225,03%
ETRANGER	663	890	-227	-25,53%
LOCAL	1 127	1 443	-316	-21,91%
<b>Total général</b>	<b>1 826</b>	<b>2 344</b>	<b>-518</b>	<b>-22,11%</b>
DEPRECIATION	119	40	79	100,00%
<b>AVANCE NETTE</b>	<b>1 707</b>	<b>2 305</b>	<b>-598</b>	<b>-25,94%</b>

Les avances sur commandes versées aux fournisseurs sont de 1 707 millions de F CFA en 2023, en baisse de 25,94%. Cette baisse est en lien avec l'avancement du programme d'augmentation de capacité.

Advances on orders paid to suppliers amounted to CFA F 1,707 million in 2023, down 25.94%. This decrease is linked to the progress of the capacity increase programme.

#### ■ Clients (Customers)

En milliers de FCFA Libellés	31.12.2023	31.12.2022	Variation en %	
Clients	1 719	2 542	-823	-32,37%
Clients - GP	11	44	-33	-75,22%
Créances douteuses	255	228	27	11,85%
Ristournes à accorder	-150	-179	29	-16,10%
<b>Total brut</b>	<b>1 835</b>	<b>2 635</b>	<b>-800</b>	<b>-30,37%</b>
Provisions pour dépréciation	-255	-228	27	12%
<b>Total net</b>	<b>1 580</b>	<b>2 407</b>	<b>-827</b>	<b>-34,37%</b>

L'encours client net est de 1 508 millions de FCFA en baisse de 34,37% par rapport à 2022.

Net customer loans stood at FCFA 1,508 million, down 34.37% on 2022.

### 3.1.4- Passif circulant (Current liabilities)

#### 3.1.4.1- Dettes fournisseurs (Trade payables)

En milliers de FCFA Libellés	31.12.2023	31.12.2022	Variation en %	
Fournisseurs hors groupe	16 307	19 278	-2 971	-15,41%
Fournisseur TERRA	3 280	2 460	820	33,32%
Fournisseurs groupe hors SIFCA	1 565	1 816	-251	-13,81%
Fournisseur SIFCA	5 761	4 321	1 440	33,32%
Fournisseurs Effets à payer	603	24	579	2413,13%
Dettes fournisseurs provisionnées	2 849	4 008	-1 159	-28,91%
<b>Total Dettes fournisseurs</b>	<b>30 365</b>	<b>31 908</b>	<b>-1 542</b>	<b>-4,83%</b>

Les tensions de trésorerie liées à la baisse de la rentabilité observées ces dernières années se sont poursuivies en 2023.

The cash flow pressures associated with the decline in profitability seen in recent years continued in 2023.

L'endettement fournisseurs reste par conséquent toujours élevé avec une légère baisse de 4,83% dans l'ensemble.

Supplier debt therefore remains high, with a slight fall of 4.83% overall.

Nous notons une progression de la dette des fournisseurs groupe et une baisse significative envers les fournisseurs externes (hors groupe).

We note an increase in debt to Group suppliers and a significant decrease in debt to external suppliers (outside the Group).

#### 3.1.4.2- Dettes fiscales et sociales (Tax and social security liabilities)

En milliers de FCFA Libellés	31.12.2023	31.12.2022	Variation en %	
Tva à payer	312	173	139	80,14%
BIC à payer	35	35	-	0,00%
Autres Impôts à payer	490	860	-370	-43,02%
<b>Total des dettes fiscales</b>	<b>837</b>	<b>1 068</b>	<b>-231</b>	<b>-21,64%</b>
Dettes Cnps	230	268	-38	-14,14%
Salaires à payer	424	398	27	6,73%
Dettes sociales provisionnées	955	820	135	16,42%
<b>Total des dettes sociales</b>	<b>1 609</b>	<b>1 485</b>	<b>124</b>	<b>8,32%</b>
<b>Total dettes fiscales &amp; sociales</b>	<b>2 445</b>	<b>2 553</b>	<b>-108</b>	<b>-4,21%</b>

Les dettes fiscales sont en baisse de 21,64% et s'établissent à 837 millions de FCFA. L'impôt sur le bénéfice industriel et commercial (BIC) est souscrit au minimum forfaitaire de 35 millions de FCFA, en raison des reports déficitaires constitués sur les exercices antérieurs.

Tax liabilities fell by 21.64% to FCFA 837 million. The tax on industrial and commercial profits (BIC) was subscribed at the minimum flat rate of FCFA 35 million, due to losses carried forward from previous financial years.

Les dettes sociales sont à 1 609 millions de FCFA en 2023, en augmentation de 8,32% par rapport à 2022.

Social debts will amount to FCFA 1,609 million in 2023, an increase of 8.32% compared with 2022.

L'endettement fiscal et social total est de 2 445 millions de FCFA en baisse de 4,21% par rapport à 2022.

Total fiscal and social debt is FCFA 2,445 million, down 4.21% compared with 2022.

#### 3.1.4.3- Autres dettes (Other liabilities)

En milliers de FCFA Libellés	31.12.2023	31.12.2022	Variation	
CC Sifca	9 222	796	8 426	1057,86%
CC Palmci	68	-	68	#DIV/0!
CC Sania	1 513	1 245	268	21,51%
Autres	120	179	-59	-32,98%
<b>Total autres dettes</b>	<b>10 923</b>	<b>2 220</b>	<b>8 703</b>	<b>391,99%</b>

Les autres dettes qui enregistrent les dettes en compte courant sont de 10 923 millions. Elles comprennent pour l'essentiel les avances de trésorerie consenties par SIFCA, ainsi que les autres dettes en compte courant SIFCA et SANIA.

Other liabilities, which include current account debt, amounted to 10,923 million. These mainly comprise cash advances granted by SIFCA, as well as other current account liabilities of SIFCA and SANIA.

### 3.1.5- Trésorerie (Treasury)

#### 3.1.5.1- Trésorerie-actif (Cash and cash equivalents)

En milliers de FCFA Libellés	31.12.2023	31.12.2022	Variation	
Disponibilités banques	7 929	9 018	-1 089	-12,08%
Caisses	66	132	-66	-50,16%
<b>Total Trésor actif</b>	<b>7 995</b>	<b>9 150</b>	<b>-1 155</b>	<b>-12,62%</b>

La trésorerie Actif constituée des soldes créditeurs bancaires est en baisse de 1 155 millions de FCFA et clôture à 7 995 millions de FCFA.

Cash assets, comprising bank credit balances, fell by FCFA 1,155 million to FCFA 7,995 million.

### 3.1.4.2- Trésorerie-passif (Cash and cash equivalents)

En milliers de FCFA	31.12.2023	31.12.2022	Variation	
Libellés				
Spot	15 397	15 243	154	1,01%
Découverts Banques	-	-	-	-
<b>Total Trésor passif</b>	<b>15 397</b>	<b>15 243</b>	<b>154</b>	<b>1,01%</b>

La trésorerie Passif est de 15 397 millions de F CFA, comprend les facilités de caisse liées aux crédits spots ; le solde de ce poste reste stable sur les deux années.

Cash and cash equivalents amounted to CFA F 15,397 million, including overdraft facilities linked to spot loans; the balance of this item remained stable over the two years.

### 3.2- Compte de résultat au 31 Décembre 2023

#### 3.2- Income statement at 31 December 2023

L'analyse des résultats des opérations est la suivante pour 2023 :

The analysis of results for 2023 is as follows :

En milliers de FCFA	COMPTÉ DE RESULTAT		Variation	
	2023	2022	Valeur	%
Libellés				
Ventes de marchandises	18 830	21 222	-2 391	-11,27%
Achats de marchandises	-20 279	-23 413	3 134	-13,38%
- Variation de stocks de marchandises	1 905	1 100	804	73,08%
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>456</b>	<b>-1 091</b>	<b>1 547</b>	<b>-141,80%</b>
Ventes de produits fabriqués	47 752	45 250	2 502	5,53%
Produits accessoires	1 553	2 163	-611	-28,23%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>68 135</b>	<b>68 635</b>	<b>-500</b>	<b>-0,7%</b>
Production stockée (ou déstockage)	-3 129	-6 065	2 937	-48,42%
Production immobilisée	8 697	12 409	-3 711	-29,91%
Autres produits	1 400	6 131	-4 731	-77,17%
Achats de matières premières et fournitures liées	-8 140	-5 706	-2 434	42,66%
Transferts de charges d'exploitation	572			
Autres achats	-15 884	-21 526	5 642	-26,21%
- Variation de stocks d'autres approvisionnements	-556	1 589	-2 145	-134,99%
Transports	-488	-667	180	-26,91%
Services extérieurs	-9 031	-9 780	750	-7,67%
Impôts et taxes	-1 480	-1 585	105	-6,62%
Autres charges	-2 387	-884	-1 503	170,03%
<b>VALEUR AJOUTÉE</b>	<b>19 335</b>	<b>20 238</b>	<b>-902</b>	<b>-4,5%</b>
Charges de personnel	-12 035	-13 512	1 478	-10,94%
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>7 301</b>	<b>6 725</b>	<b>575</b>	<b>8,6%</b>
Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	606	93	513	548,90%
Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	-12 819	-11 679	-1 139	9,75%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-4 912</b>	<b>-4 861</b>	<b>-51</b>	<b>1,0%</b>
Revenus financiers et assimilés	29	26	3	11,99%
Reprises de provisions et dépréciations financières	309	158	151	95,09%
Frais financiers et charges assimilées	-4 708	-3 730	-978	26,22%
Dotations aux provisions et dépréciations financières	-	-	-	-
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-4 371</b>	<b>-3 546</b>	<b>-824</b>	<b>23,2%</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>-9 282</b>	<b>-8 407</b>	<b>-875</b>	<b>10,4%</b>
Produits des cessions d'immobilisations	11	20	-9	-46,13%
Autres produits H.A.O.	0	115	-115	-99,98%
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-978	-449	-529	117,86%
Autres charges H.A.O.	-	-	-	-
<b>RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>-967</b>	<b>-314</b>	<b>-654</b>	<b>340</b>
Impôts sur le résultat	-74	-35	-39	112,0%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-10 324</b>	<b>-8 756</b>	<b>-1 568</b>	<b>17,9%</b>

• **Marge commerciale : +1 547 millions FCFA** • **Sales margin : FCFA 1,547 million**

La vente de sucre import a généré une marge commerciale positive en 2023 à la différence de l'année 2022. L'effet sur les 12 mois de l'année 2023 de l'augmentation des prix de vente plafonnés de juillet 2022 et la baisse des volumes importés dans le 2e semestre 2023, en présence d'un prix de revient à l'import supérieur au prix de vente plafonné sont à la base de cette variation positive.

Sales of imported sugar generated a positive trading margin in 2023, unlike in 2022. The effect over the 12 months of 2023 of the increase in capped selling prices in July 2022 and the fall in import volumes in the 2<sup>nd</sup> half-year of 2023, in the presence of an import cost price higher than the capped selling price, are at the root of this positive variation.

• **La valeur ajoutée : - 902 millions FCFA**

La valeur ajoutée de 2023 termine en baisse de 902 millions de FCFA, malgré une amélioration de la marge commerciale. Cette dégradation est imputable à des performances en baisse sur notre production locale, baisse de rendement agricole (exploitation hors périodes optimales), baisse du taux d'extraction (baisse des richesses et hausse des pertes). Aussi à ces causes opérationnelles il convient de rajouter l'impact de l'inflation sur nos coûts de production (Fertilisants, Herbicides, Produits chimiques, Emballages, PDR, Fret).

• **Value added : - FCFA 902 million**

Value added in 2023 was down by FCFA 902 million, despite an improvement in the trading margin. This deterioration can be attributed to a decline in the performance of our local production, a fall in agricultural yields (farming outside optimal periods), and a fall in the extraction rate (lower yields and higher losses). Added to these operational causes is the impact of inflation on our production costs (fertilisers, herbicides, chemicals, packaging, PDR, freight).

• **Le résultat d'exploitation (RE) : - 51 millions FCFA**

Un RE stable qui est la conséquence de la compensation entre la hausse des amortissements et la réduction des coûts notamment sur le personnel.

• **Operating result (OR) : FCFA -51 million**

This stable ROE is the result of offsetting the increase in depreciation and amortisation against cost reductions, particularly in personnel costs.

• **Le résultat net : - 1 568 millions FCFA**

Ce résultat en dégradation est le solde des impacts des éléments suivants :

- Résultat financier : - 824 millions FCFA conséquences du financement des opérations de l'entreprise à crédit (emprunts, et lignes spot, découverts...)
- Résultat exceptionnel : - 654 millions FCFA c'est la résultante des pertes occasionnées par les mises au rebut d'immobilisations ainsi que la baisse de valeur de notre stock de sécurité.

• **Net profit : FCFA -1,568 million**

This deterioration is the result of the impact of the following items:

- Net financial expense : CFAF 824 million as a result of financing the company's operations on credit (loans, spot lines, overdrafts, etc.).
- Exceptional items : - 654 million FCFA, the result of losses caused by the scrapping of fixed assets and the fall in value of our safety stock.

### 3.2.1- Le chiffre d'affaires (Sales figures)

En milliers de FCFA Libellés	31.12.2023	31.12.2022	Variation	
Sucre importé	18 830	21 222	-2 391	-11,27%
Sucre produit	47 752	45 250	2 502	5,53%
Prestation pour tiers	1 553	2 163	-611	-28,23%
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>68 135</b>	<b>68 635</b>	<b>-500</b>	<b>-0,7%</b>

L'exercice 2023 se solde par un chiffre d'affaires sur vente de sucre de 66 582 millions de FCFA représentant 118 756 tonnes de sucre vendues contre 66 472 millions FCFA en 2022 correspondant à 128 289 tonnes.

Sales of sugar in 2023 amounted to FCFA 66,582 million, representing 118,756 tonnes of sugar sold, compared with FCFA 66,472 million in 2022, corresponding to 128,289 tonnes.

Le prix moyen unitaire de vente a évolué, passant de 518 FCFA/KG en 2022 à 560 FCFA/KG en 2023.

The average unit selling price has risen from FCFA 518/KG in 2022 to FCFA 560/KG in 2023.

Les prestations facturées aux paysans (coopératives CANVI) ont connu une baisse (-28,23%) et se chiffrent à 1 553 millions de FCFA; baisse de la fertilisation des parcelles Canvi engendrant donc une baisse de la facturation.

Services invoiced to farmers (CANVI cooperatives) fell (-28.23%) to 1,553 million CFA francs; lower fertilisation of Canvi plots therefore led to a fall in invoicing.

### 3.2.2- Les achats de sucre import (Purchases of imported sugar)

En milliers de FCFA Libellés	31.12.2023	31.12.2022	Variation	
Achat de marchandises	20 279	23 413	-3 134	-13,38%
Variation de stocks de marchandises	-1 905	-1 100	-804	73,08%
<b>Total achats marchandises</b>	<b>18 374</b>	<b>22 312</b>	<b>-3 938</b>	<b>-17,65%</b>

Les achats de sucre importé en 2023 ont été de 45 492 tonnes pour un coût total de 20 279 millions de FCFA. Une partie de cette importation a été utilisée pour produire le format 1 KG et les morceaux.

Purchases of imported sugar in 2023 amounted to 45,492 tonnes at a total cost of FCFA 20,279 million. Part of these imports was used to produce the 1 KG format and the pieces.

Sur 2023 le sucre importé a été acheté avec un coût moyen de 579,67 FCFA /Kg comparé à un coût moyen 2022 de 549,90 FCFA/Kg, soit une hausse de 5,4 %.

In 2023, imported sugar was purchased at an average cost of 579.67 FCFA/kg, compared with an average cost in 2022 of 549.90 FCFA/kg, an increase of 5.4%.

### 3.2.3- Les productions stockées et immobilisées (Stored and capitalised production)

En milliers de FCFA	31.12.2023	31.12.2022	Variation	
Libellés				
Variation canne sur pied	-3 129	-3 641	511	-14,05%
Variation stocks de sucre	0	-2 425	2 425	-100,02%
<b>Total production stockées</b>	<b>-3 129</b>	<b>-6 065</b>	<b>2 937</b>	<b>-48,42%</b>
<b>Total production immobilisée</b>	<b>8 697</b>	<b>12 409</b>	<b>-3 711</b>	<b>-29,91%</b>

La variation positive du stock de canne sur pied est imputable aux parcelles non récoltées au 31 décembre 2023.

The positive change in the stock of standing cane is attributable to plots that had not been harvested by 31 December 2023.

La Variation de stock de sucre : ce poste connaît une variation significative car sur l'année 2023 nous avons reconditionnés 2854 tonnes de sucre importé en moins comparé à 2022. Mais aussi une baisse de stock plus prononcée sur 2023.

Change in sugar inventories: this item shows a significant variation, as in 2023 we repackaged 2854 tonnes less imported sugar than in 2022. There was also a more pronounced fall in stocks in 2023.

La production immobilisée est de 8 697 millions de FCFA en baisse de 3 711 millions par rapport à 2022 qui s'explique essentiellement par la baisse du rythme des investissements (planting, les intérêts sur emprunt SIB, les travaux livrés à soi-même).

Capitalised production amounted to CFAF 8,697 million, down by CFAF 3,711 million compared with 2022, mainly as a result of the slower pace of investment (planting, interest on SIB loan, self-delivered works).

### 3.2.4- Les achats de matières et fournitures (Purchases of materials and supplies)

En milliers de FCFA	31.12.2023	31.12.2022	Variation	
Libellés				
Achat de cannes	1 766	1 564	202	12,90%
Achat de sucre frauduleux	-	38	-38	100,00%
Achat sucre import réconditionné	6 375	4 104	2 271	100,00%
<b>Total achats matières</b>	<b>8 141</b>	<b>5 706</b>	<b>2 435</b>	<b>42,67%</b>

Les achats de cannes villageoises ont été de 1 766 millions de F.CFA portant sur 100 901 tonnes en 2023 contre 89 378 tonnes en 2022.

Purchases of village cane amounted to 1,766 million CFA francs, covering 100,901 tonnes in 2023 compared with 89,378 tonnes in 2022.

Une partie des importations de sucre d'une valeur de 6 375 millions de FCFA (10 892 tonnes) a été re-ensaché pour être vendu localement.

Part of the sugar imports worth FCFA 6,375 million (10,892 tonnes) was rebought for local sale.

### 3.2.5- Les autres achats et variation de stocks (Other purchases and inventory changes)

En milliers de FCFA	31.12.2023	31.12.2022	Variation	
Libellés				
Pièces de Rechange	5 807	7 118	-1 310	-18,41%
Variation de stocks PR	-666	-336	-330	98,17%
Carb. & lub	3 316	3 605	-289	-8,02%
Variation de stock de carb & lub	225	-148	374	-251,80%
Electricité	2 375	2 699	-324	-12,01%
Petits outillages	23	47	-24	-50,59%
Achats emballages	907	1 209	-302	-24,94%
Variation de stocks emballages	133	-172	306	-177,34%
Engrais & herbicides	2 839	5 186	-2 347	-45,25%
Variation de stocks engrais & herbicide	674	-602	1 276	-212,04%
Produits chimiques	335	975	-640	-65,62%
Variation de stocks produits chimiques	190	-325	515	-158,31%
Autres non ventilés	280	687	-407	-59,23%
Variation de stocks d'autres approvisionnements	-1	-5	4	-83,54%
<b>Total autres achats &amp; Variation de stocks</b>	<b>16 440</b>	<b>19 937</b>	<b>-3 497</b>	<b>-17,54%</b>

Les autres achats sont de 16 440 millions de FCFA en baisse de 3 497 millions de FCFA par rapport à 2022.

Other purchases amounted to FCFA 16,440 million, down by FCFA 3,497 million compared with 2022.

La tension de trésorerie, générée par les fortes pertes des trois dernières années a obligé à réduire drastiquement tous les achats et les consommations.

The cash crunch generated by the heavy losses of the last 3 years has meant that all purchases and consumption have had to be drastically reduced.

### 3.2.6- Les frais de transport (Transport costs)

En milliers de FCFA				
Libellés	31.12.2023	31.12.2022	Variation	
Transport sucre	319	434	-115	-26,48%
Frais déplacement du personnel	169	233	-65	-27,71%
<b>Total transport</b>	<b>488</b>	<b>667</b>	<b>-180</b>	<b>-26,91%</b>

Les frais de transport en 2023 sont de 319 millions de FCFA en baisse 115 millions FCFA par rapport à 2022 en lien avec la baisse du volume de sucre import transporté vers les sites pour le reconditionnement.

Transport costs in 2023 will be CFAF 319 million, CFAF 115 million lower than in 2022 due to the lower volume of imported sugar transported to the repackaging sites.

Staff travel costs have also fallen.

Les frais de déplacement du personnel connaissent également une baisse.

### 3.2.7- Les services extérieurs (External services)

En milliers de FCFA				
Libellés	31.12.2023	31.12.2022	Variation	
Travaux sous-traités & Location bâtiments et matériels	2 262	2 705	-443	-16,39%
Entretien et réparation	991	2 198	-1 207	-54,90%
Assurances multirisques & auto	559	487	72	14,82%
Frais de Communication	326	293	34	11,49%
Commissions bancaires	324	403	-79	-19,60%
Honoraires	2 564	2 600	-36	-1,37%
Frais de mission & réception	153	240	-87	-36,31%
Autres non ventilés	1 851	855	996	116,59%
<b>Total services extérieurs</b>	<b>9 031</b>	<b>9 780</b>	<b>-750</b>	<b>-7,66%</b>

Les services extérieurs de 9 031 millions de FCFA ont connu une baisse quasi généralisée de 750 millions de FCFA par rapport à 2022.

External services of FCFA 9,031 million were down almost across the board by FCFA 750 million compared with 2022.

L'augmentation de 996 millions de FCFA des autres services non ventilés est imputable au montant payé par SUCRIVOIRE à la suite de la résolution de l'affaire Catrans et à l'externalisation des activités de gardiennage à l'entreprise First Sécurité. A noter que l'affaire Catrans a fait l'objet d'une provision en 2022.

The increase of FCFA 996 million in other non-allocated services is attributable to the amount paid by SUCRIVOIRE following the resolution of the Catrans case and the outsourcing of guarding activities to the company First Sécurité. A provision was made for the Catrans case in 2022.

### 3.2.8- Les impôts et taxes (Taxes)

En milliers de FCFA				
Libellés	31.12.2023	31.12.2022	Variation	
Fonciers	440	404	36	8,84%
Patentes	351	329	22	6,72%
Impôts sur salaires	480	549	-69	-12,63%
Autres	209	302	-93	-30,87%
<b>Total impôts et taxes</b>	<b>1 480</b>	<b>1 585</b>	<b>-105</b>	<b>-6,62%</b>

Les impôts et taxes se chiffrent à 1 480 millions de FCFA soit une baisse de 6,62% par rapport à 2022. Cette baisse est la conséquence de la baisse de la masse salariale et aussi la baisse des prestations des fournisseurs étrangers assujettis au BNC.

Taxes and duties amounted to FCFA 1,480 million, a decrease of 6.62% compared with 2022. This reduction is the result of the fall in the wage bill and also the fall in services provided by foreign suppliers subject to BNC.

### 3.2.9- Les autres charges (Other expenses)

En milliers de FCFA				
Libellés	31.12.2023	31.12.2022	Variation	
Provisions stocks	1 969	551	1 418	
Provisions créances douteuses	56	3	53	1930%
Pertes sur créances clients	4	1	3	364%
Autres non ventilés	359	329	29	9%
<b>Total autres charges</b>	<b>2 387</b>	<b>884</b>	<b>1 503</b>	<b>170,03%</b>

Les autres charges se chiffrent à 2 387 millions de FCFA en 2023.

Other expenses will amount to FCFA 2,387 million in 2023.

Elles sont en hausse de 1 503 millions de FCFA par rapport à 2022. Cette hausse correspond essentiellement à la provision pour parcelles non récoltée pour pluie en fin de campagne 2022/23.

They are up by CFAF 1,503 million compared with 2022. This increase essentially corresponds to the provision for plots not harvested due to rain at the end of the 2022/23 campaign.

### 3.2.10- Autres produits (Other products)

En milliers de FCFA				
Libellés	31.12.2023	31.12.2022	Variation	
Autres produits	826	30	797	2674,60%
Reprise provision créances clients	29	31	-3	-8,49%
Reprise provision stocks	544	6 070	-5 525	-91,03%
<b>Total autres produits</b>	<b>1 400</b>	<b>6 131</b>	<b>-4 731</b>	<b>-77,17%</b>

Les autres produits sont en baisse de 4 731 millions de FCFA par rapport à 2022 et se chiffrent à 1 400 millions de FCFA.

Other income is down by FCFA 4,731 million compared with 2022, to FCFA 1,400 million.

Au cours de l'exercice 2022, le stock de canne sur pied avait fait l'objet d'une reprise de provision.

During the 2022 financial year, a provision was reversed for the stock of standing cane.

### 3.2.11- Les charges de personnel (Staff costs)

En milliers de FCFA				
Libellés	31.12.2023	31.12.2022	Variation	
Salaires Permanents	7 429	7 538	-109	-1,45%
Salaires Temporaires	4 093	5 411	-1 318	-24,36%
Autres charges sociales	512	563	-50	-8,90%
<b>Total frais de personnel</b>	<b>12 035</b>	<b>13 512</b>	<b>-1 478</b>	<b>-10,94%</b>

La masse salariale de SUCRIVOIRE est de 12 035 millions de FCFA en 2023 contre 13 512 millions de FCFA en 2022 soit une baisse de 1 478 millions de FCFA (-10,94%). Il y a une baisse du personnel permanent et surtout du personnel temporaire (externalisation des services de gardiennage, mais surtout une réduction des travaux agricoles réalisés au strict nécessaire).

SUCRIVOIRE's wage bill will be CFAF 12,035 million in 2023, compared with CFAF 13,512 million in 2022, a fall of CFAF 1,478 million (-10.94%). There is a reduction in permanent staff and above all in temporary staff (outsourcing of security services, but above all a reduction in agricultural work carried out to the strict minimum).

### 3.2.12- Les dotations aux amortissements et provisions (Depreciation, amortisation and provisions)

En milliers de FCFA				
Libellés	31.12.2023	31.12.2022	Variation	
Amortissements	11 965	10 855	1 110	10,22%
Provisions pour risques	854	824	29	3,58%
<b>Dotations amortissements et provisions</b>	<b>12 819</b>	<b>11 679</b>	<b>1 139</b>	<b>9,75%</b>

Les dotations aux amortissements et provisions sont de 12 819 millions de FCFA contre 11 679 millions de FCFA en 2021, soit une augmentation de 1 139 millions FCFA.

Depreciation, amortisation and provisions amounted to FCFA 12,819 million compared with FCFA 11,679 million in 2021, an increase of FCFA 1,139 million.

L'augmentation des amortissements est la conséquence de l'activation d'importantes immobilisations acquises dans le cadre du programme d'augmentation de capacité industrielle, à Zuénoula en particulier l'extension de capacité de l'usine a été complétée en décembre 2022.

The increase in depreciation is due to the capitalisation of major fixed assets acquired as part of the programme to increase industrial capacity. In Zuénoula in particular, the plant's capacity extension was completed in December 2022.

### 3.2.13- Le résultat financier (Financial result)

En milliers de FCFA				
Libellés	31.12.2023	31.12.2022	Variation en %	
Frais financiers CMT	3 020	2 385	636	26,66%
Escomptes accordés	425	380	45	11,87%
Intérêts sur crédit spot	1 263	965	297	30,80%
<b>Total charges financières</b>	<b>4 708</b>	<b>3 730</b>	<b>978</b>	<b>26,22%</b>
Intérêts sur placements financiers	29	26	3	11,99%
Reprises de provision de provisions financières	309	158	151	95,09%
<b>Résultat financier (charges financières nettes)</b>	<b>-4 371</b>	<b>-3 546</b>	<b>-824</b>	<b>23,25%</b>

Le résultat financier de l'exercice 2023 indique une charge nette de 4 371 millions FCFA soit une dégradation de 824 millions de FCFA par rapport à l'exercice précédent.

The financial result for the 2023 financial year shows a net charge of FCFA 4,371 million, a deterioration of FCFA 824 million compared with the previous year.

En l'absence de produits financiers, cette perte financière représente les charges d'intérêt sur les emprunts et facilités de caisses accordées par les banques.

In the absence of financial income, this financial loss represents interest charges on loans and overdraft facilities granted by banks.

### 3.2.14- Le résultat HAO (The HAO result)

En milliers de FCFA	31.12.2023	31.12.2022	Variation	
<b>Libellés</b>				
Charges HAO	-	-	-	
Produits HAO	0	115	-115	-99,98%
Plus ou Moins-value de cession	-968	-429	-539	125,75%
<b>Résultat HAO</b>	<b>-968</b>	<b>-314</b>	<b>-654</b>	<b>208,69%</b>

Le résultat HAO est une perte nette de 968 millions FCFA qui s'explique essentiellement par la moins-value constatée sur les retournements de parcelles de canne. Il s'agit de la valeur nette comptable des parcelles de canne retournées et sorties de l'actif. En plus pour 2023 nous constatons un ajustement négatif du stock de sécurité à hauteur 304 millions de FCFA.

The result for the year from ordinary activities is a net loss of CFAF 968 million, mainly due to the capital loss on cane plots turned over. This is the net book value of cane plots that have been turned over and written off. In addition, for 2023, there was a negative adjustment of FCFA 304 million to the security stock.

### 3.2.14- Le résultat net (Net income)

Le résultat réalisé en 2023 est une perte nette de 10 324 millions de FCFA contre une perte nette de 8 756 millions FCFA en 2022.

The result for 2023 is a net loss of FCFA 10,324 million, compared with a net loss of FCFA 8,756 million in 2022.

Cette contre-performance, augmentant la perte de 1 568 millions par rapport à 2022, s'explique essentiellement par :

This underperformance, which increased the loss by 1,568 million compared with 2022, was mainly due to :

- Une durée de la campagne de 196 jours contre 184 jours en 2022 (+7%), avec augmentation des jours de travail payés au niveau agricole et industriel ;
- Une baisse du rendement sucre/canne de 9% par rapport à 2022 (générant une perte de sucre produit d'environ 7 300 tonnes) déterminé par :
  - o 13 jours en plus qu'en 2022 de pluie (baisse de la qualité de la canne et augmentation des infestations de Borer) ;
  - o 11 jours en plus qu'en 2022 de « manque de canne au broyage » à cause de pannes plus fréquentes que dans le passé aux engins agricoles ;
  - o 10 jours en plus qu'en 2022 de « pannes et arrêts techniques usines » à cause d'anciens équipements pas renouvelés ou pas suffisamment entretenus ;

- The length of the campaign will be 196 days, compared with 184 days in 2022 (+7%), with an increase in paid working days in agriculture and industry;
- A reduction in sugar/cane yield of 9% compared with 2022 (generating a loss of sugar production of around 7,300 tonnes) determined by :
  - o 13 more rainy days than in 2022 (lower cane quality and increased borer infestations);
  - o 11 days more than in 2022 of "lack of cane for shredding" due to more frequent breakdowns than in the past on farm machinery;

- 1 139 millions de FCFA d'amortissements en plus qu'en 2022, en particulier les amortissements concernant l'extension de capacité de l'usine de Zuénoula, qui n'a pu produire que 3% en plus de sucre qu'en 2022, contre une augmentation de broyage de 13% mais une baisse du rendement de 9% pour la mauvaise qualité de la canne récoltée trop tard ;

- o 10 days more than in 2022 of "plant breakdowns and technical stoppages" due to old equipment not being renewed or not sufficiently maintained;

- 824 millions de FCFA d'intérêts passifs supérieurs au 2022 ;

- FCFA 1,139 million more in depreciation than in 2022, in particular the depreciation relating to the extension of capacity at the Zuénoula factory, which was only able to produce 3% more sugar than in 2022, against an increase in crushing of 13% but a drop in yield of 9% due to the poor quality of the cane harvested too late;

- 654 millions de FCFA d'autres produits en moins qu'en 2022.

- FCFA 824 million in interest liabilities in excess of 2022;

- FCFA 654 million less in other products than in 2022.

### 3.2.16- Difficultés rencontrées (Difficulties encountered)

La crise russo-ukrainienne a eu des répercussions significatives en provoquant une augmentation généralisée des coûts des intrants industriels tels que les pièces de rechange et les emballages. De même, les coûts liés au fret ont également augmenté. Parallèlement, les cours du sucre ont connu une forte hausse. Cette conjoncture a exacerbé l'inflation déjà engendrée dans le passé par la crise du COVID-19.

The Russo-Ukrainian crisis has had a significant impact, causing a widespread increase in the cost of industrial inputs such as spare parts and packaging. Freight costs have also risen. At the same time, sugar prices have risen sharply. This exacerbated the inflation already caused in the past by the COVID-19 crisis.

On ajoute :

We add :

1) La congestion récurrente du Port Autonome d'Abidjan (PAA), qui entraîne des frais de surestaries sur les volumes de sucre importés, que nous ne sommes pas en mesure de répercuter sur nos prix de vente.

1) Recurrent congestion at the Port Autonome d'Abidjan (PAA), which results in demurrage charges on imported sugar volumes that we are unable to pass on in our selling prices.

2) Le coût rendu du sucre importé, du fait de la hausse des cours, est plus élevé que le prix de vente plafonné sans possibilité de procéder à un réajustement. Le prix de vente intérieur plafonné étant inférieur au coût rendu du sucre importé, des sorties de sucre vers les pays voisins non producteurs ont été constatées d'où la mesure d'interdiction d'exportation prise en fin d'année par le Gouvernement.

2) Because of the rise in prices, the delivered cost of imported sugar is higher than the capped selling price, with no possibility of readjustment. As the capped domestic selling price is lower than the delivered cost of imported sugar, outflows of sugar to neighbouring non-producing countries have been observed, hence the export ban imposed by the Government at the end of the year.

3) Les hausses successives du prix du carburant, avec une augmentation de 32% entre fin 2021 et 2023, ont eu un impact significatif sur nos opérations.

3) Successive rises in fuel prices, with a 32% increase between the end of 2021 and 2023, have had a significant impact on our operations.

4) La hausse du SMIG, et l'augmentation des salaires minima catégoriels, viennent encore affecter la rentabilité d'une activité, qui enregistre une forte employabilité de main d'œuvre dont les salaires sont concernés par cette mesure.

5) Les populations vivant sur nos sites continuent de s'accroître, ce qui entraîne une augmentation de la demande en électricité. Nous devons toujours assurer la fourniture en électricité à partir de la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE), et cette consommation sociale est soumise à des tarifs plus élevés, appliqués aux industriels par rapport aux petits ménages.

6) La hausse générale du coût de l'électricité qui a induit l'augmentation de l'ensemble des charges.

7) L'augmentation des taux d'intérêt bancaires (le taux du guichet de prêt marginal de la BCEAO a augmenté de 25% en un an, passant de 4% en 2022 à 5% le 16/03/2023), rendant beaucoup plus onéreux les prêts bancaires.

L'impact cumulatif de ces facteurs exogènes et endogènes se fait sentir.

4) The rise in the minimum wage, and the increase in minimum wages for specific categories, further affect the profitability of an activity that has a high employability rate for the workforce whose wages are affected by this measure.

5) The populations living on our sites continue to grow, leading to an increase in demand for electricity. We still have to supply electricity from the Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE), and this social consumption is subject to higher tariffs, applied to industrial users than to small households.

6) The general rise in the cost of electricity, which led to an increase in all expenses.

7) Rising bank interest rates (the BCEAO's marginal lending rate has risen by 25% in one year, from 4% in 2022 to 5% on 16/03/2023), making bank loans much more expensive.

The cumulative impact of these exogenous and endogenous factors is being felt.

### 3.2.17- Perspectives (Outlook)

Les perspectives pour 2024 visent à accroître la production par rapport à 2023, tout en respectant une fenêtre agricole plus courte et opérationnellement adaptée et toutes les bonnes pratiques agricoles propres à l'itinéraire agricole.

La lutte contre le virus de la Mosaïque et les infestations de Borer nécessitera encore deux (02) campagnes supplémentaires. Les volumes de production de sucre commenceront à augmenter de manière significative à partir de 2024/25 et 2025/26.

Le plan de restructuration financière est à finaliser en 2024 pour permettre :

- un meilleur équilibre entre capitaux propres, dette bancaire à court et moyen terme et dette fournisseurs ;

- la matérialisation d'investissements stratégiques pour 2024 pour améliorer la performance globale et la fiabilité de l'outil de production agricole et industriel.

Le 8 février 2024 les prix de vente plafonnés ont été augmentés, cela devrait permettre avec une production augmentée d'atteindre un résultat meilleur que ceux des trois précédents exercices.

The outlook for 2024 is to increase production compared with 2023, while respecting a shorter farming window that is operationally adapted and all the good farming practices specific to the farming itinerary.

The fight against Mosaic virus and Borer infestations will require a further two (02) campaigns. Sugar production volumes will start to increase significantly from 2024/25 and 2025/26.

The financial restructuring plan should be finalised in 2024 to enable

- a better balance between shareholders' equity, short- and medium-term bank debt and supplier debt;

- Strategic investments by 2024 to improve the overall performance and reliability of the agricultural and industrial production facilities.

On 8 February 2024, capped sales prices were increased, which should make it possible to achieve a better result than in the previous three financial years, with increased production.





# RÉSULTAT ET SITUATION FINANCIÈRE IFRS

IFRS Income Statement  
Financial Position

483  
235

## 4- Résultat et Situation Financière IFRS

### 4- IFRS Income Statement and Financial Position

#### 4.1- Principaux retraitements opérés par rapport aux comptes Syscohada

##### 4.1- Main restatements made to the Syscohada accounts

Pour les besoins du passage en IFRS les comptes 2023 Syscohada ont été retraités pour être présentés selon le format IFRS.

For the purposes of the transition to IFRS, Syscohada's 2023 financial statements have been restated to present them in IFRS format.

Les principaux ajustements résultent de l'application de normes qui sont résumées ci-après :

The main adjustments result from the application of the standards summarised below:

**a) IAS1 :** Cette norme régit la présentation des états financiers IFRS, obligeant notamment la présentation de l'actif et du passif respectivement selon les critères de liquidité et d'exigibilité croissantes. Elle oblige notamment à répartir les créances et dettes en fonction de leurs échéances entre court terme « courant » et long terme « non courant ».

**a) IAS1 :** This standard governs the presentation of IFRS financial statements, requiring assets and liabilities to be presented respectively according to the criteria of increasing liquidity and increasing payability. In particular, it requires receivables and payables to be broken down into short-term "current" and long-term "non-current" maturities.

**b) IAS12 :** Selon cette norme, des impôts différés sont calculés sur les retraitements de passage des comptes sociaux aux comptes IFRS et sur les différences entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs présentés dans les états financiers.

**b) IAS12 :** Under this standard, deferred tax is calculated on restatements made on transition from the parent company financial statements to the IFRS financial statements and on differences between the accounting and tax bases of assets and liabilities presented in the financial statements.

**c) IFRS9 :** Cette norme traite essentiellement la classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers. A ce titre, les dettes financières sont réévaluées au coût amorti par actualisation des échéances futures, les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti par actualisation des échéances futures actifs et passifs financiers sur la base d'un taux..., etc.

**c) IFRS9 :** This standard essentially deals with the classification and measurement of financial assets and liabilities. (Financial debts are revalued at amortised cost by discounting future maturities, financial assets and liabilities are valued at amortised cost by discounting future maturities on the basis of a rate, etc.).

**d) IAS19 :** Conformément à cette norme, la valorisation de l'engagement de l'entité au titre des régimes à prestations définies est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode « Projected Unit Credit » (unités de crédit projetées).

**d) IAS19 :** In accordance with this standard, the value of the entity's defined benefit obligation is calculated annually by independent actuaries using the Projected Unit Credit method.

Actuarial gains and losses arise when there are differences between actual data and forecasts made previously, or following changes in actuarial assumptions.

Des écarts actuariels se créent lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles.

These actuarial gains and losses are recognised in other comprehensive income

Ces écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

**e) IFRS16 :** Cette norme régit les contrats de location. Un droit d'usage et une dette correspondante sont constatés au bilan pour tous les contrats de location de plus d'un an, à renouvellement implicite et d'un montant annuel supérieur à l'équivalent en devise de tenue de compte à 5 000 USD. Le loyer se décompose en amortissement et frais financiers.

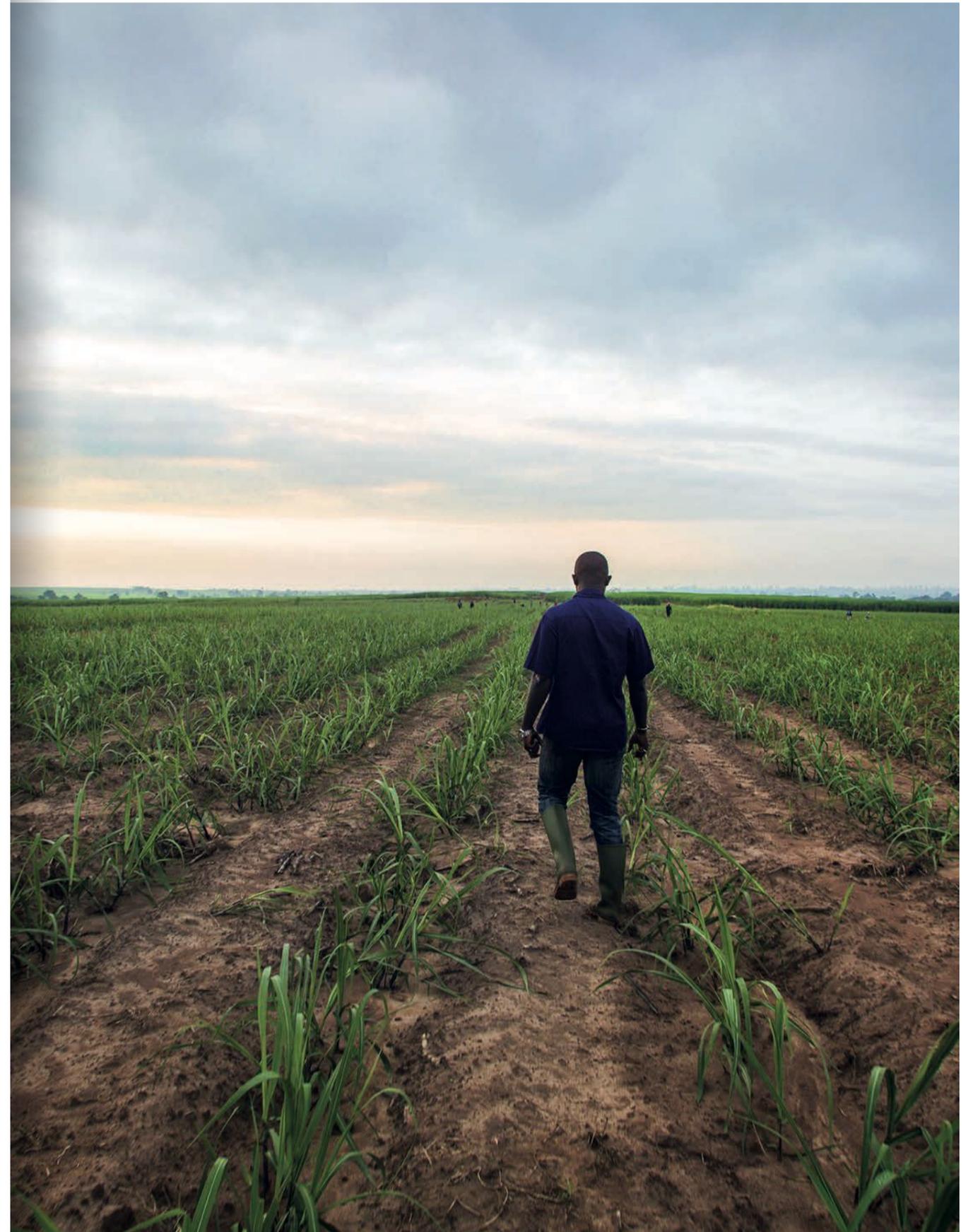
**e) IFRS16 :** This standard governs leases. A right of use and a corresponding liability are recognised in the balance sheet for all leases of more than one year, with implicit renewal and an annual amount greater than the equivalent in bookkeeping currency of USD 5,000. The rent is broken down into depreciation and finance costs.

#### 4.2- Bilan IFRS au 31 Décembre 2023

##### 4.2- IFRS balance sheet at 31 December 2023

En milliers de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
<b>ACTIF</b>		
Immobilisations incorporelles	958 720	614 180
Immobilisations corporelles	56 586 730	57 541 061
Droits d'usage des immobilisations louées	4 521 299	5 231 252
Actifs biologiques	7 996 950	7 545 942
Actifs financiers non courants	2 972 724	1 926 273
Impot différé actif	7 080 994	6 693 449
<b>Actifs non courants</b>	<b>80 117 418</b>	<b>79 552 157</b>
Stocks	30 947 948	34 528 510
Créances clients	1 579 975	2 407 235
Autres actifs courants	3 542 052	5 596 901
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>7 995 230</b>	<b>9 150 077</b>
<b>Actifs courants</b>	<b>44 065 205</b>	<b>51 682 724</b>
<b>Total actif</b>	<b>124 182 623</b>	<b>131 234 880</b>

PASSIF	31.12.2023	31.12.2022	Variation en %
Capital & réserves	27 687	36 443	-24,0%
Résultat net	-10 324	-8 756	17,9%
<b>Capitaux propres</b>	<b>17 363</b>	<b>27 687</b>	<b>-37,3%</b>
Emprunts & dettes finan.	35 877	41 053	-12,6%
Dettes Crédit bail	532	928	-42,7%
Provisions pour R&C	1 588	1 797	-11,6%
<b>Dettes financières</b>	<b>37 997</b>	<b>43 778</b>	<b>-13,2%</b>
<b>Ressources stables</b>	<b>55 360</b>	<b>71 465</b>	<b>-22,5%</b>
Clients, avances	975	653	49,4%
Fournisseurs	30 365	31 908	-4,8%
Dettes fiscales & sociales	2 446	2 553	-4,2%
Autres dettes	10 923	2 220	392,0%
<b>Passif circulant</b>	<b>44 709</b>	<b>37 334</b>	<b>19,8%</b>
Crédit de Trésorerie	15 397	15 243	1,0%
Ecart de conversion - Passif			
<b>Trésorerie - Passif</b>	<b>15 397</b>	<b>15 243</b>	<b>1,0%</b>
<b>Total Passif</b>	<b>115 465</b>	<b>124 042</b>	<b>-6,9%</b>



### 4.3- Tableau de passage Bilan Syscohada aux IFRS 2023

#### 4.3- Reconciliation of the Syscohada balance sheet to IFRS 2023

	31.12.2023 SYSCOHADA	IAS 1 Présent. états financiers	IAS 12 Impôt sur le résultat	IAS 19 Avantages du personnel	IFRS 9 Instrum. financiers	IFRS 16 Contrat de location	31.12.2023 IFRS
<b>ACTIF</b>							
Ecart d'acquisition							-
Immobilisations incorporelles	958 720						958 720
Immobilisations corporelles	57 639 044					-1 052 314	56 586 730
Droits d'usage des immobilisations louées						4 521 299	4 521 299
Actifs biologiques	7 996 950						7 996 950
Actifs financiers non courants	5 086 909	-281 363			-1 832 822		2 972 724
Impôt différé actif			7 080 994				7 080 994
<b>Actifs non courants</b>	<b>71 681 623</b>	<b>-281 363</b>	<b>7 080 994</b>	<b>-</b>	<b>-1 832 822</b>	<b>3 468 986</b>	<b>80 117 418</b>
Stocks	30 947 948						30 947 948
Créances clients	1 579 975						1 579 975
Autres actifs courants	3 260 689	281 363					3 542 052
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>7 995 230</b>						<b>7 995 230</b>
<b>Actifs courants</b>	<b>43 783 842</b>	<b>281 363</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-1 832 822</b>	<b>3 468 986</b>	<b>44 065 205</b>
<b>Total actif</b>	<b>115 465 465</b>	<b>-</b>	<b>7 080 994</b>	<b>-</b>	<b>-1 832 822</b>	<b>3 468 986</b>	<b>124 182 623</b>

	31.12.2023 SYSCOHADA	IAS 1 Présent. états financiers	IAS 12 Impôt sur le résultat	IAS 19 Avantages du personnel	IFRS 9 Instrum. financiers	IFRS 16 Contrat de location	31.12.2023 IFRS
<b>PASSIFS</b>							
<b>Capitaux propres</b>	<b>17 363 224</b>	<b>-</b>	<b>7 080 994</b>	<b>-</b>	<b>-1 850 073</b>	<b>-283 653</b>	<b>22 310 492</b>
Capital social	24 500 000						24 500 000
Reserves	22 367 799	-	6 605 015	353 737	-3 181 672	-143 845	26 001 033
Report à nouveau	-19 180 412						-19 180 412
Resultat	-10 324 162		475 979	-353 737	1 331 599	-139 807	-9 010 129
Emprunt long terme	35 876 628	-5 766 744			17 251		30 127 136
Passifs locatifs	532 041					3 682 445	4 214 486
Provision	1 588 134						1 588 134
Autres passifs financiers		8 000 000					8 000 000
Impôt différé passif			-				-
<b>Passifs non courants</b>	<b>37 996 802</b>	<b>2 233 256</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17 251</b>	<b>3 682 445</b>	<b>43 929 755</b>
Concours bancaires	15 396 871						15 396 871
Emprunt part court terme		5 766 744					5 766 744
Passif de location à court terme						70 194	70 194
Fournisseurs et autres passifs	44 708 567	-8 000 000					36 708 567
Autres passifs courants							-
<b>Passifs courants</b>	<b>60 105 438</b>	<b>2 233 256</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>70 194</b>	<b>57 942 376</b>
<b>Total passif</b>	<b>115 465 465</b>	<b>-</b>	<b>7 080 994</b>	<b>-</b>	<b>-1 832 822</b>	<b>3 468 986</b>	<b>124 182 623</b>

## 4.4- Compte de résultat IFRS au 31 Décembre 2023

## 4.4- IFRS income statement at 31 December 2023

En milliers de FCFA	31.12.2023	31.12.2022
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
Chiffre d'affaires	68 134 694	68 635 111
Achats consommés	-44 087 292	-50 846 274
<b>Marge brute</b>	<b>24 047 402</b>	<b>17 788 837</b>
Charges de personnel	-9 521 921	-10 125 131
Charges externes	-7 629 148	-7 208 343
Impôts et taxes	-1 479 987	-1 584 850
Dotations aux amortissements et reprises	-12 774 673	-11 894 797
Autres produits d'exploitation	1 399 691	6 131 138
Autres charges d'exploitation	-2 511 298	-1 537 381
<b>Resultat opérationnel courant</b>	<b>-8 469 934</b>	<b>-8 430 527</b>
Autres produits opérationnels	10 997	135 591
Autres charges opérationnelles	-406 203	-449 137
<b>Resultat opérationnel</b>	<b>-8 865 139</b>	<b>-8 744 073</b>
Coût de l'endettement financier	-	-
Charge d'intérêt des passifs locatifs	-354 247	-344 768
Autres produits financiers	337 771	184 102
Autres charges financières	-530 277	-1 561 876
<b>Charge/Produit d'impôt sur les sociétés</b>	<b>401 763</b>	<b>3 474 798</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-9 010 129</b>	<b>-6 991 817</b>

## 4.5- Tableau de passage Compte de Résultat Syscohada aux IFRS 2023

## 4.5- Reconciliation of the Syscohada income statement to IFRS 2023

En milliers de FCFA	31.12.2023 SYSCOHADA	IAS 1 Présent. états financiers	IAS 12 Impôt sur le résultat	IFRS 9 Instrum. financiers	IFRS 16 Contrat de location	IAS 19 Avantages du personnel	31.12.2023 IFRS
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>							
Ventes de Marchandises							-
Production vendue de biens et de services							
Chiffre d'affaires	68 134 694						68 134 694
Achats de marchandises	-20 278 941	1 904 545					-18 374 396
Variation de stocks de marchandises	1 904 545	-1 904 545					-
Achats de matières premières et autres approv.	-8 140 451	1 714 306					-6 426 145
Variation des stocks de matières premières et approv.	-						-
Achats consommés	-19 568 294	281 544					-19 286 751
<b>Marge brute</b>	<b>22 051 553</b>	<b>1 995 849</b>					<b>-24 047 402</b>
Charges de personnel	-12 034 719	2 512 798					-9 521 921
Charges externes	-9 030 584	978 443			422 993		-7 629 148
Productions immobilisées	8 697 420	-8 697 420					-0
Impôts et taxes	-1 479 987						-1 479 987
Reprise de provisions et d'amortissements	606 249	-606 249					-
Dotations aux amortissements et reprises	-12 818 632	606 249			-208 554	-353 737	-12 774 673
Dotations aux provisions	-						-
Transferts de charges d'exploitation	572 288	-572 288					-
Autres produits d'exploitation	1 399 691						1 399 691
Autres charges d'exploitation	-2 875 124	363 826					-2 511 298
<b>Resultat opérationnel courant</b>	<b>-4 911 845</b>	<b>-3 418 792</b>			<b>214 439</b>	<b>-353 737</b>	<b>-8 469 934</b>
Autres produits opérationnels	10 997						10 997
Autres charges opérationnelles	-978 490	572 288					-406 203
<b>Resultat opérationnel</b>	<b>-5 879 338</b>	<b>-2 846 504</b>			<b>214 439</b>	<b>-353 737</b>	<b>-8 865 139</b>
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie							
Coût de l'endettement financier brut							
Coût de l'endettement financier	-						-
Charge d'intérêt des passifs locatifs					-354 247		-354 247
Autres produits financiers	337 771						337 771
Autres charges financières	-4 708 379	2 846 504		1 331 599			-530 277
Autres Charges HAO	-	-					-
Impôts sur les bénéfices							-35 000
<b>Resultat avant impôt</b>	<b>-10 249 947</b>	<b>-0</b>		<b>1 331 599</b>	<b>-139 807</b>	<b>-353 737</b>	<b>-9 411 892</b>
<b>Charge/Produit d'impôt sur les sociétés</b>	<b>-74 216</b>		<b>475 979</b>				<b>401 763</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-10 324 162</b>	<b>-0</b>	<b>475 979</b>	<b>1 331 599</b>	<b>-139 807</b>	<b>-353 737</b>	<b>-9 010 129</b>

## 4.6- Etats du Résultat Global au 31 Décembre 2023

### 4.6- Statement of comprehensive income at 31 December 2023

En milliers de FCFA		31-déc-23	31-déc-22
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>Notes</b>		
<b>Résultat net de la période</b>		<b>-9 010 129</b>	<b>-6 991 817</b>
<b>Éléments ultérieurement recyclables en compte de résultat :</b>			
Variation de juste valeur des instruments de couverture			
Effet d'impôt			
Ecart de conversion			
	<b>Sous-total I</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>II. Éléments non reclassables en compte de résultat :</b>			
	14-1		
Gain / perte - Actuarielle sur engagement de retraite		353 737	211 945
Effet d'impôt		-88 434	-52 986
	<b>Sous-total II</b>	<b>265 303</b>	<b>158 959</b>
<b>Résultat global au titre de la période, net d'impôt</b>		<b>-8 744 826</b>	<b>-6 832 858</b>

## 4.7- Tableau de Flux de Trésorerie IFRS au 31 Décembre 2023

### 4.7- IFRS Cash Flow Statement at 31 December 2023

En milliers de FCFA		31-déc-23	31-déc-22
<b>Tableau de flux de trésorerie</b>			
<b>Résultat net</b>		<b>-9 010 129</b>	<b>-6 991 817</b>
Elimination des amortissements et provisions		12 465 730	-11 736 436
Elimination des profits/pertes de réévaluation (juste valeur)		-1 331 599	1 595 278
Elimination des plus ou moins values de cession		967 513	428 759
<b>Total marge brute d'autofinancement</b>		<b>3 091 516</b>	<b>6 768 657</b>
Elimination variation impôts différés		-475 979	-3 509 798
Incidence de la variation des stocks et en cours		3 580 562	-1 931 147
Incidence de la variation des créances & emplois assimilés		2 882 110	-328 254
Incidence de la var. des fournisseurs & ressources assimilés		7 374 990	10 932 294
<b>Flux net généré par (affecté à) l'activité</b>		<b>16 453 199</b>	<b>11 931 752</b>
Acquisition d'immobilisations		-12 568 808	-27 952 656
Cession d'immobilisations		448 041	460 532
<b>Total flux net provenant des (affecté aux) investissements</b>		<b>-12 120 767</b>	<b>-27 492 124</b>
Dividendes versés		-	-
Emissions d'emprunts		232 068	13 903 270
Remboursements d'emprunts et dettes locatives		-5 872 960	-3 637 331
Variation nette des concours bancaires		-	-
<b>Total flux net provenant du (affecté au) financement</b>		<b>-5 640 892</b>	<b>10 265 939</b>
Incidence des changements dans les principes retenus			
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-1 308 460</b>	<b>-5 294 433</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>		<b>-6 093 181</b>	<b>798 748</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>		<b>-7 401 641</b>	<b>-6 093 181</b>

## 5- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

### 5- Significant events since the end of the financial year

- Hausse des prix de vente plafonnés du sucre en Côte d'Ivoire décidé par l'Etat de Côte d'Ivoire en février 2024.
- Increase in capped selling prices for sugar in Côte d'Ivoire decided by the Government of Côte d'Ivoire in February 2024.

## 6- Évolution prévisible et perspectives

### 6- Foreseeable developments and outlook

La campagne 2023/24 a commencé avec du retard à l'instar de la précédente, ce retard est imputable aux travaux d'intercampagne qui ont démarré très tardivement à Borotou-Koro. La production attendue est estimée à 72 130 Tonnes.

Nous prévoyons un meilleur démarrage de la campagne suivante (2024/25) ce qui devrait nous permettre sur l'année civile 2024 d'avoir une production en nette hausse (environ 88 607 tonnes).

Sur l'année 2024 nous espérons achever les projets de refinancement et d'augmentation de capital ce qui devrait permettre à SUCRIVOIRE d'achever son programme d'investissement portant l'augmentation de capacité et la fiabilisation de ses usines. Une fois ces étapes passées nous pourrions matérialiser en quelque années l'atteinte des 130 000 tonnes de production locale.

The 2023/24 season got off to a late start, as did the previous one, due to the late start to inter-season work in Borotou-Koro. Expected production is estimated at 72,130 tonnes.

We expect the following marketing year (2024/25) to get off to a better start, which should enable us to increase production significantly (to around 88,607 tonnes) in the 2024 calendar year.

In 2024 we hope to complete the refinancing and capital increase projects, which should enable Sucrivoire to complete its investment programme to increase capacity and make its factories more reliable. Once these stages have been completed, we should be able to achieve the target of 130,000 tonnes of local production within a few years.



**SUCRIVOIRE SA**  
**SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**AU CAPITAL DE 24.500.000.000 FCFA**  
**SIEGE SOCIAL : BP 100 BOROTOU-KORO**  
**BOÎTE POSTALE : 01 BP 8484 ABIDJAN 01**  
**RCCM : N°CI-ABJ-1997-B14-4254**

\* \*

\*

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SUR LA RESTRUCTURATION DU CAPITAL SOCIAL**

**A l'attention des Actionnaires**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de soumettre à votre approbation le projet de restructuration du capital social de la Société visant à effectuer une réduction du capital social et une augmentation dudit capital social.

Cette restructuration du capital social contribuera au renforcement des capitaux propres de la Société et au développement de celle-ci.

### 1. Marche des affaires

#### Exercice 2023

##### Marché international du sucre en 2023

En 2023, le marché international du sucre a connu une augmentation des cours. Plusieurs facteurs ont contribué à cette hausse, notamment :

- *Conditions météorologiques défavorables.*

Des événements climatiques extrêmes dans des régions clés de production, telles que le Brésil et l'Inde, ont réduit les rendements des récoltes de canne à sucre. Au Brésil des inondations dévastatrices en 2022 ont gravement affecté les plantations de canne à sucre, réduisant et retardant la production des campagnes 2022/23 et 2023/24. Cette situation est d'autant plus critique que le Brésil représente la moitié de l'offre mondiale de sucre. De plus, le pays a orienté ses efforts vers la production d'éthanol pour les biocarburants, créant un dilemme entre la production de sucre et celle d'éthanol, influençant ainsi fortement l'offre et les prix mondiaux.

- *Coût de l'énergie*

Le coût de l'énergie constitue un autre facteur majeur dans l'augmentation des prix du sucre. Le secteur sucrier, très gourmand en énergie, subit de plein fouet la hausse des prix du gaz, exacerbée par le conflit en Ukraine.

- *Augmentation de la demande mondiale*

La demande de sucre a continué à être importante, en particulier en Asie et en Afrique, en raison de l'augmentation de la population et de la consommation.

- *Perturbations logistiques*

Après la pandémie de COVID-19, il y a encore des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement, entraînant des retards et des coûts supplémentaires dans le transport des marchandises.

*Impact sur les prix*

Ces facteurs combinés ont entraîné une augmentation du prix du sucre raffiné blanc en USD sur le marché international à partir d'avril 2023, après une baisse observée depuis décembre 2022.



##### Importations de sucre en 2023 en Côte d'Ivoire

Pour compenser une demande de sucre excédant la production locale, le Ministère du Commerce et de l'Industrie a autorisé les industries sucrières à importer 100 000 tonnes de sucre en 2023.

SUCRIVOIRE - Sucre import		2020	2021	2022	2023
Importations	tonnes	15 990	29 285	47 888	45 492
Chiffre d'affaire sur ventes	millions de Fcfa	9 829	13 528	21 222	18 830
Marge commerciale sur ventes	millions de Fcfa	-141	876	-1 091	456
Marge commerciale sur ventes	%	-1,4%	6,5%	-5,1%	2,4%

L'activité d'import a permis de dégager une marge bénéficiaire de +2,4 % en 2023 une marge déficitaire de 5,1 % en 2022.

## Activité agricole 2023

### Zuénoula

La campagne 2022/23, retardée de 25 jours, a démarré le 18 novembre 2022 et s'est terminée en retard le 29 mai 2023.

La campagne 2023/24, retardée de 14 jours, a démarré le 7 novembre 2023.

En 2023, la campagne a duré un total de 204 jours, quand elle devrait durer 160 jours.

La pluie a impacté négativement 11,4% des jours de campagne, contre 4,5% en 2022, ce qui a ralenti les opérations et impacté la qualité de la canne ainsi que l'extraction du sucre.

SUCRIVOIRE ZUENOULA		2020	2021	2022	2023
Durée de la récolte	jours	206	190	166	204
Surface récoltée	hectares	8 359	8 768	7 433	8 706
Rendement	tonnes canne/ha	65	57	56	55
Cannes récoltées	tonnes	540 136	503 291	419 465	482 816

La superficie récoltée en 2023 a été presque identique à celle de 2021 et supérieure de 17 % par rapport à 2022. Cependant, le rendement demeure faible en raison de plusieurs facteurs :

- *Récolte pendant la saison des pluies* : Les conditions pluvieuses ont ralenti les opérations et affecté la qualité de la canne.
- *Niveau insuffisant de replantation en 2022* : Le manque de replantation adéquate a compromis le potentiel de rendement.
- *Irrigation et fertilisation insuffisantes* : L'irrigation et la fertilisation inadéquates n'ont pas permis d'optimiser la croissance des plants et la productivité des parcelles.
- *Récolte retardée et hors bonne fenêtre agricole* : les parcelles pluviales ont été récoltées entre 13 et 14 mois et après le mois de février.

Les cannes récoltées ont augmenté de 419 kt en 2022 à 483 kt en 2023, marquant une hausse de 15 %.

### Borotou-Koro

La campagne 2022/23, retardée de 20 jours, a démarré le 13 novembre 2022 et s'est terminée en retard le 11 juin 2023.

La campagne 2023/24, retardée de 35 jours, a démarré le 28 novembre 2023.

En 2023, la campagne a duré un total de 199 jours, quand elle devrait durer 173 jours.

La pluie a impacté négativement 12,3% des jours de campagne, contre 11,7% en 2022, ce qui a ralenti les opérations et impacté la qualité de la canne ainsi que l'extraction du sucre.

SUCRIVOIRE BOROTOU-KORO		2020	2021	2022	2023
Durée de la récolte	jours	229	192	192	199
Surface récoltée	hectares	10 055	8 484	6 678	6 998
Rendement	tonnes canne/ha	62	63	67	68
Cannes récoltées	tonnes	626 678	534 799	444 657	478 376

En 2023, la superficie récoltée a augmenté de 4,8 % par rapport à celle de 2022. Bien que le rendement ait légèrement progressé, il demeure encore faible en raison de plusieurs facteurs :

- *Récolte pendant la saison des pluies* : Les conditions pluvieuses ont ralenti les opérations et affecté la qualité de la canne.
- *Niveau pas suffisant de replantation en 2022* : Le manque de replantation adéquate a empêché une hausse plus importante du rendement.
- *Fertilisation insuffisante* : La fertilisation inadéquate n'a pas permis d'optimiser la croissance des plants et la productivité des parcelles.
- *Récolte retardée et hors bonne fenêtre agricole* : les parcelles pluviales ont été récoltées entre 13 et 14 mois et après le mois de février.

La récolte de cannes a augmenté de 445kt en 2022 à 478kt en 2023, soit une augmentation de 7,6%.

### SUCRIVOIRE : Zuénoula + Borotou-Koro

SUCRIVOIRE TOTAL		2020	2021	2022	2023
Surface récoltée	hectares	18 415	17 252	14 111	15 704
Rendement	tonnes canne/ha	63	60	61	61
Cannes récoltées	tonnes	1 166 814	1 038 090	864 122	961 192

En 2023, Sucrivoire a augmenté de 11 % la superficie récoltée, passant de 14 111 hectares à 15 704 hectares. Le rendement est resté stable, tandis que la récolte de cannes à sucre est passée de 864kt à 961kt.

Toutefois, les 15 704 hectares récoltés en 2023 représentent une diminution de 14,7 % par rapport à 2020. En raison du manque de moyens financiers pour renouveler les engins agricoles, nous avons dû mettre en jachère les parcelles à faible rendement. Ces parcelles pourront être réexploitées dès le lancement du nouveau programme d'investissements, qui suivra la restructuration financière en cours.

## Activité industrielle 2023

### Zuénoula

SUCRIVOIRE ZUENOULA		2020	2021	2022	2023
Cannes récoltées	hectares	541 976	494 918	419 689	484 876
Pertes de transport ou canne broyée pour bagasse	%	-1,4%	1,2%	-1,9%	-4,1%
<b>Cannes broyées pour production de sucre</b>	<b>tonnes</b>	<b>534 475</b>	<b>500 862</b>	<b>411 746</b>	<b>464 952</b>
Richesse industrielle	%	11,1%	11,0%	11,4%	10,5%
Pertes usine	%	2,6%	2,3%	2,4%	2,3%
<b>Sucre produit</b>	<b>tonnes</b>	<b>45 598</b>	<b>43 613</b>	<b>36 911</b>	<b>38 122</b>

En raison de la récolte pendant la saison des pluies, les pertes lors du transport et du broyage ont été significatives, affectant 4,1 % de la récolte et entraînant une production de bagasse sans extraction de sucre.

La quantité de canne broyée pour la production de sucre a augmenté de 13 %, passant de 412kt en 2022 à 465kt tonnes en 2023. Cependant, la richesse industrielle a diminué de 7,9 %, passant de 11,4 % en 2022 à 10,5 % en 2023.

*Causes de la baisse de la Richesse Industrielle de la canne à sucre à Zuénoula*

#### Facteurs Agronomiques

- *Variétés de canne à sucre* : Utilisation de variétés moins performantes en termes de teneur en sucre ou inadéquates pour les conditions locales, à la suite des replantations de nouvelles variétés après l'apparition de la Mosaïque en 2015/16 et du Borer en 2018/19.
- *Replantations insuffisantes* : Entre 2019 et 2023, le niveau de replantation a été insuffisant, affectant le potentiel (19% en 2019/20, 16% en 2020/21, 16% en 2021/22, 12% en 2022/23).

#### Conditions Climatiques

- *Conditions météorologiques défavorables* : Les périodes de sécheresse ont affecté la croissance et la maturation de la canne à sucre, réduisant ainsi la teneur en sucre.
- *Pluviométrie excessive* : Pendant la période de récolte, la pluviométrie excessive (6,7 % en 2023 contre 3,3 % en 2022) a dilué la teneur en sucre dans la canne.

#### Pratiques Culturelles

- *Irrigation inadéquate* : Les pivots non fonctionnels, en raison du vol de câbles et des difficultés à s'approvisionner rapidement en pièces de rechange à l'import, ont entraîné un stress hydrique réduisant la capacité de la canne à produire et à stocker des sucres.
- *Apport insuffisant de nutriments* : Un apport insuffisant ou déséquilibré de nutriments essentiels, comme le potassium et l'azote, en 2022/23 a limité la photosynthèse et la production de sucres dans la canne.

#### Gestion de la Récolte

- *Récolte pendant la saison des pluies* : La récolte pendant cette période a augmenté la teneur en eau des tiges, diluant ainsi la concentration de sucre.
- *Mauvaise planification de la récolte* pour pannes aux engins et à l'usine : Récolter la canne trop tôt ou trop tard a affecté la maturité optimale et la teneur en sucre.

#### Facteurs Biotiques

- *Maladies et ravageurs* : Les infestations de Borer et la Mosaïque, encore présentes, continuent d'affecter la santé des plants et de réduire leur capacité à produire des sucres.

#### Processus Industriels

- *Problèmes dans les moulins et l'usine* : L'inefficacité dans les processus de broyage et d'extraction a réduit la quantité de sucre récupéré par tonne de canne. Les pannes et arrêts techniques, déjà très élevés en 2022, ont légèrement augmenté, passant de 21,9% en 2022 à 22,1% en 2023.

#### Qualité de la Canne

- *Impuretés* : La canne récoltée avec des impuretés ou des résidus de sol pendant la saison des pluies a affecté l'efficacité de l'extraction du sucre.

#### Impact Global

Les pertes en usine sont passées de 2,4 % en 2022 à 2,3 % en 2023. L'effet combiné de l'augmentation de la canne broyée et de la baisse des pertes en usine, malgré une diminution de la richesse industrielle, a permis en 2023 à Zuénoula de produire 38kt de sucre contre 37kt en 2022. Ce volume reste cependant loin des 46kt produits en 2020.

#### Borotou-Koro

SUCRIVOIRE BOROTOU-KORO		2020	2021	2022	2023
Cannes récoltées	hectares	632 735	511 465	459 639	472 689
Pertes de transport ou canne broyée pour bagasse	%	-1,1%	0,6%	-4,2%	-5,5%
<b>Cannes broyées pour production de sucre</b>	<b>tonnes</b>	<b>625 857</b>	<b>514 579</b>	<b>440 415</b>	<b>446 585</b>
Richesse industrielle	%	11,6%	11,4%	11,0%	10,8%
Pertes usine	%	2,4%	2,3%	2,6%	2,5%
<b>Sucre produit</b>	<b>tonnes</b>	<b>57 304</b>	<b>46 788</b>	<b>37 037</b>	<b>36 710</b>

En raison de la récolte en période pluviale, les pertes dans le transport et le broyage, résultant en une production de bagasse sans extraction de sucre, ont été très importantes, touchant 5,5% de la récolte.

La quantité de canne broyée pour la production de sucre a augmenté de 1%, passant de 440kt en 2022 à 447kt en 2023.

La richesse industrielle a légèrement baissé, passant de 11,0% en 2022 à 10,8 % en 2023, soit une baisse de 1,8 %. Le niveau de richesse reste encore loin de l'11,6% de 2020.

#### Causes d'une Richesse Industrielle encore faible de la canne à sucre à Borotou-Koro

#### Facteurs Agronomiques

- *Variétés de canne à sucre* : Utilisation de variétés moins performantes en termes de teneur en sucre ou inadéquates pour les conditions locales, à la suite des replantations de nouvelles variétés après l'apparition de la Mosaïque en 2019/20 et du Borer en 2016/17.
- *Replantations* : Baisse des replantations en 2022/23 (22%) comparé à 2021/22 (33%), affectant le potentiel.

#### Conditions Climatiques

- *Conditions météorologiques défavorables* : Les périodes de sécheresse ont affecté la croissance et la maturation de la canne à sucre, réduisant ainsi la teneur en sucre.
- *Pluviométrie excessive* : Pendant la période de récolte, la pluviométrie excessive (8,2 % en 2023 contre 6,1 % en 2022) a dilué la teneur en sucre dans la canne.

#### Pratiques Culturelles

- *Apport insuffisant de nutriments* : Un apport insuffisant ou déséquilibré de nutriments essentiels, comme le potassium et l'azote, en 2022/23 a limité la photosynthèse et la production de sucres dans la canne.

#### Gestion de la Récolte

- *Récolte pendant la saison des pluies* : La récolte pendant cette période a augmenté la teneur en eau des tiges, diluant ainsi la concentration de sucre.
- *Mauvaise planification de la récolte* pour pannes aux engins et à l'usine : Récolter la canne trop tôt ou trop tard a affecté la maturité optimale et la teneur en sucre.

### Facteurs Biotiques

- **Maladies et ravageurs** : Les infestations de Borer et la Mosaïque, encore présentes et avec des valeurs encore trop élevées, continuent d'affecter la santé des plants et de réduire leur capacité à produire des sucres.

### Processus Industriels

- **Problèmes dans les moulins et les usines** : L'inefficacité dans les processus de broyage et d'extraction a réduit la quantité de sucre récupéré par tonne de canne. Les pannes et arrêts techniques, déjà très élevés en 2022, ont baissé seulement très légèrement, passant de 20,5% en 2022 à 20,4% en 2023.

### Qualité de la Canne

- **Impuretés** : La canne récoltée avec des impuretés ou des résidus de sol pendant la saison des pluies a affecté l'efficacité de l'extraction du sucre.

### Impact Global

Les pertes en usine sont passées de 2,6% en 2022 à 2,5% en 2023. L'effet combiné de l'augmentation de la canne broyée, de la baisse des pertes usine et de l'augmentation de la richesse industrielle, a permis en 2023 de produire 37kt de sucre comme en 2022. Ce volume reste cependant loin des 57kt produits en 2020.

### Sucrivoire : Zuénoula + Borotou-Koro

SUCRIVOIRE TOTAL		2020	2021	2022	2023
Cannes récoltées	hectares	1 174 711	1 006 383	879 328	957 565
Pertes de transport ou canne broyée pour bagasse	%	-1,2%	0,9%	-3,1%	-4,8%
Cannes broyées pour production de sucre	tonnes	1 160 332	1 015 441	852 161	911 537
Richesse industrielle	%	11,4%	11,2%	11,2%	10,6%
Pertes usine	%	2,5%	2,3%	2,5%	2,4%
Sucre produit	tonnes	102 902	90 401	73 949	74 832

SUCRIVOIRE en 2023 a broyé 912kt de canne, +7% qu'en 2022, avec une richesse en baisse (11,2% en 2022, 10,6% en 2023) et des pertes usine en baisse de 2,5% en 2022 à 2,4% en 2023. La quantité de canne broyée en 2023 résulte toutefois inférieure de 21,4% par rapport à 2020, à cause essentiellement de la baisse des superficies exploitées et du rendement. L'effet combiné a permis la production de 75kt de sucre en 2023 contre 74kt en 2022, +1,2% ; encore très loin des 103kt de 2020.

### Ventes et Chiffre d'affaires 2023

En millions de FCFA

Libellés	31.12.23	31.12.22	Variation	
Sucre importé	18 830	21 222	- 2 391	-11,27%
Sucre produit	47 752	45 250	2 502	5,53%
Prestation pour tiers	1 553	2 163	- 611	-28,23%
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>68 135</b>	<b>68 635</b>	<b>- 500</b>	<b>-0,7%</b>

L'exercice 2023 se solde par un chiffre d'affaires sur ventes de 66 582 millions de FCFA représentant 118 709 tonnes de sucre vendues contre 66 472 millions FCFA en 2022 correspondant à 128 289 tonnes. Le prix moyen unitaire de vente a évolué, passant de 518 FCFA/KG en 2022 à 560 FCFA/KG en 2023.

### Compte de résultat 2023

en millions de FCFA

LIBELLES	2023	2022	Variation	
			Valeur	%
Ventes de marchandises	18 830	21 222	- 2 391	-11,27%
Achats de marchandises	- 20 279	- 23 413	3 134	-13,38%
- Variation de stocks de marchandises	1 905	1 100	804	73,08%
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>456</b>	<b>1 091</b>	<b>1 547</b>	<b>-141,80%</b>
Ventes de produits fabriqués	47 752	45 250	2 502	5,53%
Produits accessoires	1 553	2 163	- 611	-28,23%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>68 135</b>	<b>68 635</b>	<b>- 500</b>	<b>-0,7%</b>
Production stockée (ou déstockage)	- 3 129	- 6 065	2 937	-48,42%
Production immobilisée	8 697	12 409	- 3 711	-29,91%
Autres produits	1 400	6 131	- 4 731	-77,17%
Achats de matières premières et fournitures liées	- 8 140	- 5 706	- 2 434	42,66%
Transferts de charges d'exploitation	572			
Autres achats	- 15 884	- 21 526	5 642	-26,21%
- Variation de stocks d'autres approvisionnements	- 556	1 589	- 2 145	-134,99%
Transports	- 488	- 667	180	-26,91%
Services extérieurs	- 9 031	- 9 780	750	-7,67%
Impôts et taxes	- 1 480	- 1 585	105	-6,62%
Autres charges	- 2 387	- 884	- 1 503	170,03%
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>19 335</b>	<b>20 238</b>	<b>- 902</b>	<b>-4,5%</b>
Charges de personnel	- 12 035	- 13 512	1 478	-10,94%
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>7 301</b>	<b>6 725</b>	<b>575</b>	<b>8,6%</b>
Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	606	93	513	548,90%
Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	- 12 819	- 11 679	- 1 139	9,75%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 4 912</b>	<b>- 4 861</b>	<b>- 51</b>	<b>1,0%</b>
Revenus financiers et assimilés	29	26	3	11,99%
Reprises de provisions et dépréciations financières	309	158	151	95,09%
Frais financiers et charges assimilées	- 4 708	- 3 730	- 978	26,22%
Dotations aux provisions et dépréciations financières		-	-	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 4 371</b>	<b>- 3 546</b>	<b>- 824</b>	<b>23,2%</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>- 9 282</b>	<b>- 8 407</b>	<b>- 875</b>	<b>10,4%</b>
Produits des cessions d'immobilisations	11	20	- 9	-46,13%
Autres produits H.A.O.	0	115	- 115	-99,98%
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	- 978	- 449	- 529	117,86%
Autres charges H.A.O.	-	-	-	
<b>RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>- 967</b>	<b>- 314</b>	<b>- 654</b>	<b>340</b>
Impôts sur le résultat	- 74	- 35	- 39	112,0%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>- 10 324</b>	<b>- 8 756</b>	<b>- 1 568</b>	<b>17,9%</b>

La perte de l'exercice 2023 s'est élevée à 10 324 millions de FCFA, contre une perte de 8 756 millions de FCFA en 2022. L'augmentation de la perte, soit 1 568 millions de FCFA, est principalement due à une augmentation des frais financiers de 824 millions de FCFA, ainsi qu'à une augmentation des amortissements, provisions et dépréciations de 1 139 millions de FCFA.

L'excédent brut d'exploitation s'est amélioré de 575 millions de FCFA grâce à la réduction des charges de personnel de 1 478 millions de FCFA, mais a été affecté par une diminution de la valeur ajoutée de 902 millions de FCFA.

- **Valeur ajoutée** : -902 millions de FCFA La valeur ajoutée de 2023 a diminué de 902 millions de FCFA, malgré une amélioration de la marge commerciale. Cette dégradation est imputable à une baisse des performances de notre production locale, notamment une diminution du rendement agricole (exploitation hors périodes optimales) et une baisse du taux d'extraction (réduction de la richesse). À ces causes opérationnelles s'ajoute l'impact de l'inflation sur nos coûts de production (fertilisants, herbicides, produits chimiques, emballages, pièces de rechange, fret).
- **Marge commerciale** : +1 547 millions de FCFA La vente de sucre importé a généré une marge commerciale positive en 2023, contrairement à 2022. Cette variation positive résulte de l'augmentation des prix de vente plafonnés depuis juillet 2022 et de la réduction des volumes importés au second semestre 2023 pour limiter les pertes sur les ventes de sucre importé aux grossistes, en raison des prix plafonnés par le gouvernement.

## Bilan au 31/12/2023

En millions de FCFA

ACTIF	31.12.2023			31.12.2022	Variation en %	PASSIF	31.12.2023			31.12.2022	Variation en %		
	Brut	A. et P	Net				Net	Net	Net			Net	
Immobilisations incorp.	4 477	3 518	959	614	56,1%	Capital & réserves	27 687	36 443	-24,0%	Résultat net	- 10 324	- 8 756	17,9%
Immobilisations corp.	186 943	125 086	63 857	60 073	6,3%	Capitaux propres	17 363	27 687	-37,3%	Emprunts & dettes finan.	35 877	41 053	-12,6%
Avances sur immob.	1 779	-	1 779	6 699	-73,4%	Dettes Crédit bail	532	928	-42,7%	Provisions pour R&C	1 588	1 797	-11,6%
Immobilisations financ.	5 103	16	5 087	5 229	-2,7%	Dettes financières	37 997	43 778	-13,2%	Ressources stables	55 360	71 465	-22,5%
<b>Actif immobilisé</b>	<b>200 302</b>	<b>128 620</b>	<b>71 682</b>	<b>72 615</b>	<b>-1,3%</b>	Clients, avances	975	653	49,4%	Fournisseurs	30 365	31 908	-4,8%
Stocks	32 923	1 975	30 948	34 529	-10,4%	Dettes fiscales & sociales	2 446	2 553	-4,2%	Autres dettes	10 923	2 220	392,0%
Fournisseurs, avances	1 826	119	1 707	2 306	-26,0%	Passif circulant	44 709	37 334	19,8%	Crédit de Trésorerie	15 397	15 243	1,0%
Clients	1 835	255	1 580	2 407	-34,4%	Ecart de conversion-Passif	15 397	15 243	1,0%	Trésorerie - Passif	15 397	15 243	1,0%
Autres créances	1 595	42	1 554	3 035	-48,8%	Total Passif	115 465	124 042	-6,9%				
<b>Actif circulant</b>	<b>38 179</b>	<b>2 391</b>	<b>35 789</b>	<b>42 277</b>	<b>-15,3%</b>								
Disponibilité	7 995	-	7 995	9 150	-12,6%								
Ecart de conversion-Actif	-	-	-	-	-								
Trésorerie - Actif	7 995	-	7 995	9 150	-12,6%								
<b>Total Actif</b>	<b>246 476</b>	<b>131 011</b>	<b>115 465</b>	<b>124 042</b>	<b>-6,9%</b>								

### ✓ Les Actifs immobilisés :

Une baisse de la valeur nette des immobilisations de 933 millions FCFA malgré une création d'immobilisation de 18 509 millions FCFA (impact des amortissements et des mises au rebut).

### ✓ Les Capitaux propres :

Les capitaux propres de SUCRIVOIRE au 31 décembre 2023 sont de 17 363 millions FCFA, enregistrant une baisse de 37% par rapport à 2022.

Ils comprennent le résultat net déficitaire de l'exercice de 10 324 millions FCFA et tiennent compte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 27 juin 2023 qui avait décidé de l'affectation en report à nouveau de la perte nette de l'exercice 2022, soit 8 756 millions FCFA.

### ✓ Dettes financières :

L'endettement long terme de la société est passé de 43 778 millions de FCFA en 2022 à 37 997 millions de FCFA en 2023 soit une baisse de 13,2% en lien avec les remboursements des emprunts contractés dans le cadre du projet d'augmentation de capacité.

### ✓ Les stocks :

Le niveau des stocks a globalement diminué de 11%. Cette baisse est particulièrement marquée pour la valeur de la « canne sur pied » et des consommables. Le déficit de fertilisation et le programme de réduction des coûts ont contribué à réduire la valeur des stocks, selon le principe des coûts historiques.

Pour les consommables, la diminution est principalement due à la baisse des prix d'achat des principales composantes de ce type de stock vers la fin de 2023. En revanche, les stocks de sucre importé ont augmenté en volume, tout comme les pièces détachées, qui ont été impactées par l'inflation internationale.

### ✓ Les Créances et emplois assimilés :

Avances fournisseurs : les avances sur commandes versées aux fournisseurs sont de 1 707 millions de FCFA en 2023, en baisse de 26%. Cette baisse est en lien avec l'avancement du programme d'augmentation de capacité.

Clients : l'encours client net est de 1580 millions de FCFA en baisse de 34% par rapport à 2022.

### ✓ Dettes fournisseurs :

Les tensions de trésorerie liées à la baisse de la rentabilité observées ces dernières années se sont poursuivies en 2023.

L'endettement fournisseurs reste par conséquent toujours élevé avec une légère baisse de 4,8% dans l'ensemble.

Nous notons une progression de la dette des fournisseurs groupe et une baisse significative envers les fournisseurs externes (hors groupe).

### ✓ Dettes fiscales, sociales, autres :

L'endettement fiscal et social total est de 2 445 millions de FCFA en baisse de 4,2% par rapport à 2022.

Les autres dettes qui enregistrent les dettes en compte courant sont de 10 923 millions. Elles comprennent pour l'essentiel les avances de trésorerie consenties par SIFCA, ainsi que les autres dettes en compte courant SIFCA et SANIA.

### ✓ La trésorerie :

La trésorerie à l'actif est constituée des soldes créditeurs bancaires est en baisse de 1 155 millions de FCFA et clôture à 7 995 millions de F CFA.

La trésorerie au Passif est de 15 397 millions de F CFA, comprend les facilités de caisse liées aux crédits spots ; le solde de ce poste reste stable sur les deux années.

## Janvier 2024 – Juin 2024 (provisoire)

### Marché international du sucre

Depuis le début de l'année 2024, le cours du sucre est à la baisse en raison d'une augmentation de l'offre mondiale.



### Importations de sucre au 30/06/2024 (provisoire)

SUCRIVOIRE - Sucre import		Janv23-Juin23	Janv24-Juin24	Variations	
Importations	tonnes	30 000	28 856	-1 144	-4%

Les volumes importés de sucre au 1<sup>er</sup> semestre 2024 sont pas très différents des volumes importés au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

### Activité agricole au 30/06/2024 (provisoire)

#### Sucrivoire : Zuénoula + Borotou-Koro

SUCRIVOIRE TOTAL		Janv23-Juin23	Janv24-Juin24	Variations	
Surface récoltée	hectares	12 185	10 956	-1 228	-10%
Rendement	tonnes canne/ha	59	60	1	2%
Cannes récoltées	tonnes	718 944	657 779	-61 166	-9%

Au premier semestre 2024, les hectares récoltés ont diminué de 10 %, passant de 12 185 à 10 956 hectares, en raison du démarrage anticipé de la campagne 2023/24 à Zuénoula comparé à la campagne 2024/25. Le rendement a légèrement augmenté, passant de 59 tonnes de canne par hectare (tc/ha) à 60 tc/ha. La récolte totale de cannes a diminué de 9 %, passant de 719 000 tonnes à 658 000 tonnes.

### Activité industrielle au 30/06/2024 (provisoire)

#### SUCRIVOIRE : Zuénoula + Borotou-Koro

SUCRIVOIRE TOTAL		Janv23-Juin23	Janv24-Juin24	Variations	
Cannes broyées pour production de sucre	tonnes	713 715	653 949	-59 766	-8%
Richesse industrielle	%	10,3%	10,5%	0,2%	2%
Pertes usine	%	2,5%	2,4%	-0,1%	-4%
Sucre produit	tonnes	55 887	53 186	-2 702	-5%

Sucrivoire au 1<sup>er</sup> semestre 2024 a broyé 654kt de canne, -8% qu'au 1<sup>er</sup> semestre 2023, avec une richesse à la hausse de 2% (10,5% contre 10,3%) et des pertes usine en baisse de 2,5% à 2,4%. L'effet combiné a permis la production de 53kt de sucre au 1<sup>er</sup> semestre 2024 contre 56kt au 1<sup>er</sup> semestre 2023, -5%.

### Ventes et Chiffre d'affaires au 30/06/2024 (provisoire)

En Millions FCFA

Libellés	30.06.24	30.06.23	Variation	
Sucre importé	7 359	9 111	-1 752	-19%
Sucre produit	37 403	31 598	5 805	18%
Prestation pour les tiers	336	595	-259	-43%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>45 098</b>	<b>41 305</b>	<b>3 794</b>	<b>9%</b>

Le 1<sup>er</sup> semestre 2024 se solde par un chiffre d'affaires sur ventes de 44 762 millions de FCFA représentant 75 380 tonnes de sucre vendues contre 40 709 millions FCFA au 1<sup>er</sup> semestre 2023 correspondant à 73 319 tonnes.

Le prix moyen unitaire de vente a évolué, passant de 555 FCFA/KG au 1<sup>er</sup> semestre 2023 à 594 FCFA/KG au 1<sup>er</sup> semestre 2024

### Compte d'exploitation au 30/06/2024 (provisoire)

Le résultat provisoire d'exploitation au 30 juin 2024 montre une progression significative par rapport au 30 juin 2023, confirmant la tendance déjà observée dans les informations publiées au 31 mars 2024 par rapport au 31 mars 2023.

### Plan de redressement

Les activités opérationnelles de Sucrivoire rencontrent depuis ces dernières années des difficultés, entraînant une chute importante de la production de sucre de 27% en trois ans, passant de 103Kt en 2020 à 75Kt en 2023. Cette baisse de production a eu pour conséquences des états financiers affichant des déficits toujours plus importants, impactant de manière significative le niveau des capitaux propres.

Il est à noter que Sucrivoire est lié à l'État de Côte d'Ivoire par un contrat-plan, et s'est engagée à porter son volume de production à 130Kt d'ici 2025. Dans ce contexte, une restructuration profonde de l'entreprise est nécessaire. Un plan de redressement, nécessitant des investissements importants, doit être entrepris. Vu la situation financière actuelle de l'entreprise, le recours à un financement externe est essentiel.

Conscients de cette réalité, les dirigeants de la société ont envisagé plusieurs modes de financement, dont l'un consisterait à faire appel au public pour lever des capitaux via une opération d'émission d'emprunts obligataires convertibles (OBC). Le lancement d'une telle opération nécessite, dans notre cas, une restructuration du capital, dont les détails sont expliqués dans la suite du rapport.

## 2. Exposé des motifs de l'opération de restructuration du capital social

Le bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2023, fait apparaître des capitaux propres d'un montant de 17 363 224 113 FCFA pour un capital de 24 500 000 000 FCFA.

Le projet de restructuration du capital social de SUCRIVOIRE vise à absorber une partie des pertes de la Société et à reconstituer les fonds propres de celle-ci. Il se présente comme il suit :

- une première phase de réduction du capital social par réduction de la valeur nominale de l'action SUCRIVOIRE;
- une deuxième phase d'augmentation du capital qui interviendra à l'issue de la conversion d'obligations convertibles en actions à émettre durant l'année 2024.

Cette structuration induit une **augmentation différée du capital social de la Société.**

### 2.1. Réduction du capital social par absorption d'une partie des pertes de la Société

Conformément aux dispositions des articles 627 et suivants de l'acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE (AUSCGIE) daté du 30 janvier 2014, il est proposé à l'Assemblée des actionnaires de réduire le capital social de la Société d'un montant de quinze milliards six cent quatre-vingt millions (15 680 000 000) FCFA par résorption du compte report à nouveau qui s'élèvera à 29 504 574 469 FCFA après l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023. A l'issue de cette opération le solde du compte report à nouveau s'établira à - 13 824 574 469 FCFA. La réduction du capital s'effectuera par la réduction de la valeur nominale de l'action (1250 FCFA) à une valeur proche du cours du marché à la date de l'opération (450 FCFA) soit une baisse de 800 FCFA de la valeur nominale de l'action. Aussi, cette opération aura pour effet de faire passer le capital social de vingt-quatre milliards cinq cent millions (24 500 000 000) de FCFA à un montant de huit milliards huit cent vingt millions (8 820 000 000) de FCFA.

Le tableau ci-après présente l'impact de cette opération de réduction du capital sur les capitaux propres au 31 décembre 2023 après l'affectation du résultat de cet exercice tel que proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires :

	Soldes au 31 décembre 2023 - Après l'affectation du résultat et avant la réduction du capital	Réduction de capital proposée	Soldes après la réduction de capital
Capital Social	24 500 000 000	- 15 680 000 000	8 820 000 000
Réserves légales	3 640 587 921		3 640 587 921
Réserves libres	18 727 210 661		18 727 210 661
Report à nouveau (+ ou -)	- 29 504 574 469	15 680 000 000	- 13 824 574 469
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>17 363 224 113</b>	<b>-</b>	<b>17 363 224 113</b>

### 2.2. Emission d'obligations convertibles en actions – Augmentation de capital ultérieure issue de la conversion des obligations émises

Il est demandé à l'Assemblée des actionnaires d'approuver le projet d'augmentation différée du capital social de la Société pour un montant maximum de trente-deux milliards quatre cent millions de (32 400 000 000) FCFA (art.822-5 AUSCGIE).

SUCRIVOIRE projette de réaliser un emprunt obligataire sur le marché d'un montant maximum de trente-six milliards (36.000.000.000) de francs CFA par l'émission de 3 600 000 obligations au nominal de 10 000 FCFA convertibles en actions ordinaires.

#### 2.2.1. Conditions et modalités de l'émission des obligations convertibles en actions (à titre indicatif) :

- Montant de l'emprunt : 36 000 000 000 FCFA
- Nombre d'obligations : 3.600 000
- Nominal de l'obligation : 10 000 FCFA
- Taux d'intérêt : 9,5 %
- Maturité : 7 ans
- Délai de grâce : 3 ans
- Ratio de conversion : sur la base des éléments de détermination mentionnés au point 2.2.3 du rapport
- Prime de conversion : 1 000 FCFA par obligation
- Pas de différé en intérêt
- Garantie à fournir par SIFCA : garantie autonome à première demande

Il vous est proposé de déléguer à votre Conseil le pouvoir d'arrêter les conditions d'émission de ces obligations convertibles en actions.

L'opération est ouverte tant aux actionnaires de la Société qu'au public. Par conséquent, le droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels sera supprimé.

A compter de l'émission des obligations convertibles, la Société est soumise aux limitations prévues par les articles 822-7 et 822-8 de l'AUSCGIE.

### **2.2.2. Levée de l'option de conversion des obligations en action ordinaire**

Conformément aux textes légaux et réglementaires applicables en l'espèce, les détenteurs des obligations devront lever l'option de conversion de leurs obligations en partie ou totalement au cours de la période à définir par le Conseil d'Administration et avant la fin de la période de différé.

Elle interviendra conformément aux modalités arrêtées par l'émetteur (SUCRIVOIRE) dans le contrat d'émission.

### **2.2.3. Eléments de détermination de la base de conversion**

Le taux de conversion (TC) est fixé comme suit :

- M= Moyenne des cours des 20 dernières cotations avant l'opération
- P= Prix d'émission des obligations (10 000 FCFA)
- PE = Prime d'émission (1000 FCFA)
- $TC = M / (P - PE)$

Une prime de conversion d'un montant de 1 000 FCFA par obligation est instituée à titre de droit d'entrée au capital de la Société SUCRIVOIRE.

Les actions nouvelles qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation définitive de l'opération de conversion.

Une résolution sera soumise à l'Assemblée Générale afin qu'elle délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs pour procéder à l'émission des obligations convertibles, déterminer les modalités et les sûretés à constituer en garantie du remboursement des obligations et les constituer, puis procéder à l'augmentation de capital ultérieure.

### **2.2.4. Traitement du droit préférentiel de souscription**

#### **a. Pour l'émission des obligations convertibles en actions**

Suivant l'article 822-1 de l'Acte uniforme, l'émission des obligations convertibles en actions se fera avec suppression du droit préférentiel de souscription des actuels actionnaires (fixe et flottant).

Cette suppression permettra une souscription aisée et plurielle des obligations à émettre.

#### **b. Pour l'augmentation de capital issue de la conversion ultérieure des obligations à émettre**

Conformément à l'article 587-2 de l'Acte uniforme, les actionnaires (actuels et les obligataires qui deviendront actionnaires) n'auront pas de droit préférentiel de souscription sur les actions nouvelles en raison du fait que la décision d'émission des obligations dont elles découlent emporte renonciation au droit préférentiel de souscription sur lesdites actions.

### **2.2.5. Obligations non-converties**

Les obligations non converties en actions feront l'objet d'un remboursement par l'émetteur conformément au tableau d'amortissement de l'obligation convertible.

Le remboursement de l'emprunt obligataire se fera par amortissements constants annuels à terme échu. Ainsi, la 1<sup>ère</sup> échéance interviendra à l'issue de la 4<sup>ème</sup> année à compter de l'émission des obligations.

Nous vous demandons d'approuver le projet de résolutions soumis à votre vote.

**Le Conseil d'Administration**



# RAPPORT RSE

# 06

## CSR Report

### I- Les faits marquants

#### I- Key facts

2023, année de la persévérance fut riche en accomplissements des défis managériaux et opérationnels. Aussi, cette année nous avons eu un changement à la Direction de SUCRIVOIRE avec l'arrivée d'un Nouveau Directeur Général.

2023, the year of perseverance, was rich in managerial and operational challenges. This year also saw a change in the management of SUCRIVOIRE with the arrival of a new Managing Director.

### A- L'amélioration des conditions de travail

#### A- Improving working conditions

L'élaboration concertée avec les travailleurs de programme de prévention basé sur l'évaluation des risques professionnelles et l'analyse des causes racines des accidents survenus ont permis :

The concerted development of a prevention programme with workers, based on an assessment of occupational risks and an analysis of the root causes of accidents that have occurred, has made it possible to :

- D'intégrer les exigences légales en matière de Santé Sécurité au Travail dans la politique Santé Sécurité ;
- De cartographier toutes les activités dangereuses et risquées ;
- De mettre à la disposition des équipements de protection individuelle ;
- De surveiller la santé des travailleurs exposés aux nuisances ;

- Incorporate the legal requirements on health and safety in the workplace into the health and safety policy;
- Map all dangerous and risky activities;
- Make personal protective equipment available;
- Monitor the health of workers exposed to nuisances;

### B- L'augmentation de la productivité agricole

#### B- Increasing agricultural productivity

Le projet d'assistance des cannes pluviales par l'irrigation s'est étendu sur les 02 sites :

The project to support rainfed cane through irrigation has been extended to 02 sites:

- **Zuenoula**  
Les effluents issus du processus de fabrication du sucre sont revalorisés pour irriguer 381 ha de canne pendant la longue saison sèche.
- **Borotou**  
Les parcelles assistées sont en pleine expansion avec 243 ha en 2023.

- **Zuenoula**  
The effluent from the sugar production process is recycled to irrigate 381 hectares of sugar cane during the long dry season.
- **Borotou**  
Assisted plots are expanding rapidly, with 243 ha in 2023.

### C- Nos initiatives en matière de durabilité pour la préservation de l'environnement

#### C- Our sustainability initiatives to protect the environment

SUCRIVOIRE, acteur majeur de la filière sucre ivoirien a fait de la préservation du couvert forestier un engagement fort en partenariat avec la SODEFOR pour la restauration de la forêt classée de la Moyenne Marahoué fortement dégradée avec les crises socio-politiques de ces dernières décennies. Ce partenariat a permis de reboiser 500 ha de terre aux limites de la forêt.

SUCRIVOIRE, a major player in the Ivorian sugar industry, has made the preservation of the forest cover a strong commitment in partnership with SODEFOR for the restoration of the classified forest of the Moyenne Marahoué, which was severely damaged by the socio-political crises of recent decades. This partnership has made it possible to reforest 500 ha of land at the edge of the forest.

### II- Nos performances ESG

#### II- Our ESG performance

#### II. 1- Gouvernance

##### II. 1- Governance

#### 1. 1- La durabilité au cœur de notre stratégie

##### 1. 1- Sustainability at the heart of our strategy

En 2023, notre engagement de durabilité s'est fortement développé avec la mise en place du Système de Gestion Environnemental et Social.

In 2023, our commitment to sustainability was further developed with the introduction of the Environmental and Social Management System.

#### 1. 2- Ethique et lutte contre la corruption

##### 1. 2- Ethics and the fight against corruption

L'ordonnance n°2013-660 relative à la lutte contre la corruption et les pratiques de corruption assimilées fait spécifiquement référence à la corruption transnationale.

Ordinance 2013-660 on the fight against corruption and similar corrupt practices makes specific reference to foreign bribery.

Le Comité d'éthique s'est élargi à toutes les composantes de l'entreprise.

The Ethics Committee has been extended to all parts of the company.

#### 1. 3- Social & Sociétal

##### 1. 3- Social & Societal

#### ■ Dialogue social, notre crédo (Social dialogue, our credo)

##### 1. 3. 1- SOCIAL (SOCIAL)

Le Dialogue Social entre la Direction Générale et les représentants des travailleurs est le gage du bon climat social au sein de l'entreprise. L'institution de ce dialogue a permis d'accélérer la mise à jour du Code des avantages et le règlement intérieur.

Social dialogue between General Management and employee representatives is the guarantee of a good social climate within the company. The establishment of this dialogue has made it possible to speed up the updating of the Benefits Code and the internal regulations.

■ Nos collaborateurs, notre richesse (Our people, our wealth)

Nos Collaborateurs constituent notre richesse première, car leur bien-être est au cœur de notre développement. En 2023, nous avons réalisé **2816 heures de formation** à l'endroit de nos collaborateurs.

Our employees are our greatest asset, because their well-being is at the heart of our development. In 2023, we provided **2,816 hours of training** for our employees.

SANTE, SECURITE AU TRAVAIL / HEALTH AND SAFETY AT WORK

Le respect des exigences réglementaires en matière de sécurité sociale est la base de notre système de management de la santé sécurité au travail. Nous construisons dans une démarche d'amélioration continue une culture de sécurité basé sur :

Our occupational health and safety management system is based on compliance with social security regulatory requirements. As part of a continuous improvement process, we are building a safety culture based on :

- L'identification et l'évaluation régulière des risques professionnels ;
  - La protection collective de nos collaborateurs ;
  - La mise à la disposition de tous les travailleurs des Équipements de protection individuelle.
- Identification and regular assessment of occupational risks;
  - Collective protection for our employees;
  - Making personal protective equipment available to all workers.

1- Accéder aux soins de santé de qualité pour tous les travailleurs

1- Access to quality healthcare for all workers

Tous les travailleurs de SUCRIVOIRE ont accès à une assurance maladie selon leurs différentes catégories réparties dans le tableau ci-dessous :

All SUCRIVOIRE employees have access to health insurance according to their different categories as set out in the table below :

Statut	Taux de couverture
Cadres	100 %
Agents de Maîtrise	80 %
Employés	80 %
Ouvriers	80 %
<b>Travailleurs saisonniers</b>	<b>70 %</b>

Cette assurance couvre le travailleur permanent et tous les membres de sa famille tout en leur permettant de bénéficier de tous les soins et actes médicaux.

This insurance covers the permanent worker and all members of his or her family, enabling them to benefit from all medical care and procedures.

Quant aux travailleurs saisonniers, l'assurance permet à 04 membres de leurs familles (conjoint/conjointe, 03 enfants) de bénéficier des prestations qu'offre l'assurance pendant le temps de leur contrat de travail.

For seasonal workers, the insurance allows 04 members of their families (spouse, 03 children) to benefit from the insurance during the period of their employment contract.

CADRE DE VIE ET LOGEMENTS / LIVING ENVIRONMENT AND HOUSING

1- Loger décemment les collaborateurs des Unités Agricoles Intégrées

1- Decent housing for Integrated Farm Units employees

Les collaborateurs en poste sur nos sites sont logés dans les conditions respectant les standards du Groupe SIFCA et des exigences des parties prenantes en matière de logement.

Employees working on our sites are housed in conditions that comply with the standards of the SIFCA Group and the requirements of stakeholders in terms of housing.

UAI	Nombres Logements
Borotou- Koro	875
Zuenoula	562

En plus des projets de construction et de réhabilitation des logements des travailleurs, la mise à jour du système d'assainissement des eaux de ménages, l'enlèvement quotidien des ordures ménagères, et les opérations de démoustication des quartiers d'habitation sont autant d'actions menées pour l'amélioration du cadre de vie des travailleurs.

In addition to the construction and refurbishment projects for workers' housing, the updating of the household water purification system, the daily removal of household waste, and mosquito control operations in residential areas are all actions being taken to improve the living environment of workers.

1.3.2- SOCIETAL (SOCIETAL)

■ Partager les fruits de notre croissance, plus qu'un engagement (Sharing the fruits of our growth, more than a commitment)

En 2023, nous avons fait de l'accès à l'éducation et à la formation des jeunes un engagement stratégique.

In 2023, we have made access to education and training for young people a strategic commitment.

Ainsi, + 2500 élèves continuent leur cursus scolaire dans les collèges que nous avons construit sur nos sites de Borotou et de Zuenoula. En outre, nous faisons de la culture de l'excellence notre leitmotiv avec la récompense des meilleurs élèves de nos 17 écoles primaires.

More than 2,500 pupils are continuing their education in the secondary schools we have built at our Borotou and Zuenoula sites. In addition, we are making the culture of excellence our leitmotiv by rewarding the best pupils in our 17 primary schools.



Le DG remettant un kit à une lauréate



Le DCF remettant un kit à une lauréate



La lauréate des CM1



Le lauréat des CE2

Aussi, nous avons encadré 70 élèves stagiaires des Lycées Professionnels publics dans le cadre de leur formation.

De plus, la base de la relation durable avec les communautés est le dialogue à travers les réunions régulières au sein du Cadre de Dialogue Permanent qui se tiennent quatre (04) fois dans l'année et exceptionnellement à la demande des communautés.

We also supervised 70 trainees from public vocational colleges as part of their training.

In addition, the basis of the lasting relationship with the communities is dialogue through regular meetings within the Permanent Dialogue Framework, which are held four (04) times a year and exceptionally at the request of the communities.

### 1.3.3- ENVIRONNEMENT (ENVIRONMENT)

#### ■ Préserver, protéger l'environnement, plus qu'un engagement (Preserving and protecting the environment, more than just a commitment)

At SUCRIVOIRE, nous œuvrons à réduire l'impact de nos activités sur l'environnement et notamment notre empreinte écologique à deux niveaux.

At SUCRIVOIRE, we are working to reduce the impact of our activities on the environment, and in particular our ecological footprint, on two levels.

## 1- Gérer durablement les ressources en eau 1- Sustainable management of water resources

La gestion durable de l'eau intègre les performances de SUCRIVOIRE. Cette gestion responsable et durable de l'eau favorise le développement harmonieux des plantations industrielles et de l'agriculture vivrière nécessaire pour garantir une sécurité alimentaire dans nos zones d'implantation. Pour cela, nous valorisons nos effluents issus du processus de fabrication dans nos usines. A cet effet les effluents issus de nos usines sont traités pour faire l'irrigation de plus de 500 ha de parcelles de canne à Zuenoula. Nous réduisons ainsi notre impact sur le milieu récepteur.

A Borotou, c'est plus de 1000 ha de périmètre irrigué grâce aux effluents traités de l'usine. Cet apport en eau permet aux producteurs de riz de produire pendant la saison sèche améliorant ainsi leur productivité annuelle.

Sustainable water management is an integral part of SUCRIVOIRE's performance. This responsible and sustainable management of water encourages the harmonious development of industrial plantations and the food-producing agriculture needed to guarantee food security in the areas where we operate. To achieve this, we recycle the effluent from the manufacturing process in our factories. The effluent from our factories is treated to irrigate more than 500 hectares of sugarcane plots in Zuenoula. In this way, we reduce our impact on the receiving environment.

In Borotou, more than 1,000 hectares of irrigated land are irrigated using treated effluent from the plant. This water supply enables rice growers to produce during the dry season, thus improving their annual productivity.

## 2- Valoriser les déchets non dangereux industriels et les ordures ménagères 2- Recovering non-hazardous industrial and household waste

L'augmentation de la capacité de production des sites de valorisation des déchets industriels et ordures ménagères a permis de valoriser 2000 Tonnes de déchets biodégradables pour la fabrication de compost (engrais bio ou engrais vert).

The increase in production capacity at industrial and household waste recovery sites has made it possible to recover 2,000 tonnes of biodegradable waste for the manufacture of compost (organic fertiliser or green manure).

#### ■ Nos perspectives, pour l'avenir (Our outlook for the future)

- Être membre du réseau d'éthique commerciale "Bonsucro" dans la filière sucre.
- Assister avec l'utilisation des effluents traités de l'usine 1500 ha de canne pluviale à l'UAI de Zuenoula.
- Être certifié ISO 45001, Système de Management Santé et Sécurité au travail à l'UAI de Zuenoula.
- Être certifié ISO 14001, Système de Management environnemental à UAI Borotou.
- Membership of the Bonsucro network of ethical sugar traders.
- Using treated effluent from the plant to grow 1,500 ha of rainfed cane at the Zuenoula IAU.
- Être ISO 45001 certified, Occupational Health and Safety Management System at the UAI in Zuenoula.
- ISO 14001 Environmental Management System certification at UAI Borotou.

## 07

# RESUME DU RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Summary of Chairman Special Report

### RAPPORT SPÉCIAL DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (AUSCGIE) adopté le 30 janvier 2014 et entré en vigueur le 05 mai 2014, il vous est rendu compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE (Titre 1) ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (Titre 2).

Il est précisé que ce rapport a été élaboré par le Président du Conseil d'administration préalablement à sa présentation au Conseil. Il a été examiné lors de la réunion du Comité d'audit tenue le 21 mars 2024, avant son approbation par le Conseil lors de sa session du 26 Mars 2024.

## Titre 1 : COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

### I- Composition du Conseil d'Administration

- La composition du Conseil d'Administration à la date du présent rapport est la suivante :

Nom et prénoms ou dénomination sociale du membre	Date d'échéance du mandat	Fonction
M. Jean-Louis BILLON	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/23	Président du Conseil d'Administration
M. Alassane DOUMBIA	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/24	Administrateur
M. Pierre BILLON	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/24	Administrateur
M. Nazaire GOUNONGBE	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/24	Administrateur
M. Nicolas MAIGROT	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/24	Administrateur
M. Sébastien MAMET	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/24	Administrateur
M. Jean-Luc BEDIE	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/23	Administrateur
Mme. Affoué YAO née YATIE	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/23	Administrateur
SIFCA S.A R.P : Nicolas CHABOT	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/24	Administrateur
SIFCOM S.A R.P : Lucie BARRY-TANNOUS	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/24	Administrateur
IMMORIV S.A RP : David BILLON	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/24	Administrateur
IVOIREL LIMITEE RP : Henri HAREL	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/24	Administrateur

- La liste des autres mandats exercés par les administrateurs dans d'autres sociétés de l'espace OHADA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est la suivante :

Nom et prénoms ou dénomination sociale du membre	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours de l'exercice écoulé
<b>M. Jean-Louis BILLON</b>	Président du Conseil d'Administration de : - SAPH RP. de PARME INVESTISSEMENT : - SIFCOM RP. de SIFCOM : - CHL
<b>M. Alassane DOUMBIA</b>	Président du Conseil d'Administration de : - SIFCA - CRC - PALMCI - MOPP - WAL - SAO - TCI Administrateur de : - RENL - SANIA - SIFCOM - COMAFRIQUE TECH - BOKALA - ORABANK - BIOVEA ENERGIE - SAPH - SIPH - GREL - GOLDEN SIFCA - CGECI - SIAT RP. de SIFCOM aux conseils de : - ATC COMAFRIQUE - SMT RP. de IMMORIV aux conseils de : - SIFCA - PALMCI - COMAFRIQUE TECH - SIFCOM - SMT
<b>SIFCA</b> R.P : Bertrand VIGNES	Administrateur de : - BOKALA - SIPH - SIFCOM ASSUR - SAPH - SMT - PALMCI
<b>M. Pierre BILLON</b>	Président du Conseil d'Administration de : - ATC-COMAFRIQUE - GREL - SIPH - SANIA Cie - SIRDEL SAS Administrateur de : - PALMCI - MOPP - CRC - MOVIS - WILMAR AFRICA LIMITED - RENL - SIMDA - SIFCOM - SMT CI - COMAFRIQUE TECHNOLOGIE - SENDISO - SIFCA SA - SICOMED - SOGEMED - MCI - TCI - SAO RP. de SIFCOM aux conseils de : - SIMDA - COMAFRIQUE TECHNOLOGIES - ORANGE C.I - CHL - France Câbles Radio CI RP. de SIPH au conseil de : - SAPH RP. de SIFCA au conseil de : - BIOVEA
<b>M. Nazaire GOUNONGBE</b>	Administrateur de : - MOPP - RENL RP. de SIFCA au conseil de : - PALMCI
<b>SIFCOM</b> R.P : Lucie BARRY-TANNOUS	Administrateur de : - IAP - SIMDA - SMT C.I - SAPH - ATC COMAFRIQUE - CHL - COMAFRIQUE TECHNOLOGIE - SIFCA
<b>IMMORIV S.A</b> RP : David BILLON	Administrateur de : - COMAFRIQUE TECHNOLOGIES - SIFCOM - SIFCA - PALMCI - SIPH
<b>M. Jean-Luc BEDIE</b>	Administrateur de : - SAPH - SIFCOM - AERIA - LMH - SGI HUDSON et Cie - ALC Titrisation
<b>Mme. Affoué YAO née YATIE</b>	Pas d'autre mandat
<b>M. Sébastien MAMET</b>	Pas d'autre mandat
<b>M. Nicolas MAIGROT</b>	Pas d'autre mandat
<b>IVOIREL LIMITEE</b> RP : Henri HAREL	Pas d'autre mandat

## II- Conditions de préparation et d'Organisation des travaux du Conseil

### 1- Missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

### 2- Convocation des Administrateurs

Les administrateurs ont été convoqués, conformément aux dispositions de l'article 18.2 des statuts de la Société.

Le Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE s'est réuni cinq fois (05) fois au cours de l'exercice 2023 : le 25 janvier, le 14 avril, le 13 mai, le 22 juin et le 27 novembre.

- Le 25 janvier 2023**, le Conseil d'Administration a examiné les points suivants :
  - Démission du Directeur Général
  - Nomination d'un Directeur Général ;
  - Questions diverses ;
  - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Le 14 avril 2023**, le Conseil d'Administration a examiné les points suivants :
  - Examen et adoption des termes du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'assemblée sur la marche de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
  - Examen des états financiers de synthèse (SYSCOHADADA REVISE et IFRS) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
  - Lecture du rapport des Commissaires aux comptes établi selon l'article 715 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;
  - Présentation de la synthèse des travaux du Comité d'audit ;
  - Arrêté des comptes de l'exercice :
    - Arrêté des états financiers selon le référentiel SYSCOHADADA REVISE ;
    - Arrêté des états financiers selon la norme comptable internationale IFRS ;
  - Proposition d'affectation du résultat ;
  - Proposition d'allocation d'une indemnité de fonction aux administrateurs ;

- Organisation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire :
  - Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée ;
  - Projet du texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée
- Examen et approbation du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion de risques ;
- Rapport sur la campagne 2021-2022 ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- **Le 22 Mai 2023**, le Conseil d'Administration a statué sur les points suivants :
  - Validation du Business plan :
    - P&L
    - Bilan 2019-2022
    - Forecast 2023-2027 Plan de restructuration
  - Validation de la lettre de soutien des actionnaires
- **Le 13 Juin 2023**, le Conseil d'Administration a examiné le point suivant :
  - Validation du Business plan :
    - P&L
    - Bilan 2019-2022
    - Forecast 2023-2027 Plan de restructuration
  - Validation de la lettre de soutien des actionnaires ;
- **Le 27 novembre 2023**, le Conseil d'Administration a statué sur les points suivants :
  - Adoption des procès-verbaux des délibérations des conseils d'Administration du 22Mai et 13 juin 2023 ;
  - Démarrage de la campagne 2023/2024 ;
  - Résultat provisoire au 31/12/2023 ;
  - Présentation des travaux du comité d'audit ;
  - Situation du projet d'extension de la raffinerie ;
  - Examen et adoption du budget 2024 ;
  - Questions diverses :
    - Projet de règlement intérieur du Conseil d'Administration ;
    - Calendrier des Conseils et Assemblées Générales 2024.

### 3- Compte-rendu du Conseil d'Administration

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social, cotés et paraphés. Ces procès-verbaux sont certifiés sincères par le Président de séance et au moins un administrateur.

### 4- Information des Administrateurs

Préalablement aux réunions du Conseil, les administrateurs reçoivent les documents nécessaires en fonction de l'ordre du jour.

Hors séances du Conseil, les membres reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société que le Président du Conseil d'Administration juge utile de leur communiquer.

### 5- Comité spécialisé mis en place au sein du Conseil d'Administration

#### • Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration est assisté d'un comité permanent, le Comité d'audit créé à la suite de l'entrée en vigueur de l'Acte Uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE daté du 30 janvier 2014.

Le Comité d'audit est une émanation du Conseil d'Administration. C'est un organe collégial exerçant un rôle consultatif qui est destiné à faciliter les travaux du Conseil d'Administration.

Les attributions et le mode de fonctionnement de ce Comité sont les suivants :

#### ■ Composition et missions

Le Comité d'audit est exclusivement composé d'administrateurs non-salariés de la société ou n'exerçant aucun mandat de président-directeur-général, directeur général ou directeur général adjoint au sein de la société.

Il est composé de :

- Monsieur Alassane DOUMBIA ;
- Monsieur Pierre BILLON ;
- Madame Lucie BARRY-TANNOUS ;
- Monsieur Nazaire GOUNONGBE ;
- Monsieur Henri HAREL,
- Monsieur Jean-Luc BEDIE.

La présidence du Comité d'audit est assurée par monsieur Alassane DOUMBIA.

La durée des fonctions des membres du Comité d'audit coïncide avec celle de leur mandat de membres du Conseil d'administration étant précisé que tous les membres possèdent des compétences minimales en matière financière et comptable.

La mission du Comité d'audit est d'assister le conseil d'administration et de veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la pertinence de l'information fournie ainsi qu'au bon exercice par les commissaires aux comptes de leurs missions.

Il a notamment pour missions de :

- Procéder à l'examen des comptes et s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux de l'entreprise,
- Assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- Assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- Emettre un avis sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale.

D'une manière générale, le Comité d'audit apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus au Conseil d'Administration et lui rend régulièrement compte de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. Le Comité d'audit de SUCRIVOIRE s'est réuni trois (03) fois au cours de l'exercice 2023.

- Le 11 avril 2023 : Le Comité d'audit a statué sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal du Comité d'audit du 23 Novembre 2022 ;
- Suivi des décisions et recommandations antérieures du Comité d'audit
- Examen des comptes clos au 31 décembre 2022
  - Présentation des comptes au 31 décembre 2022
  - Conclusion des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2022
- Présentation de la cartographie des risques et du plan d'audit 2023
- Principaux axes d'amélioration relevés au cours des missions d'audit,
- Examen du projet de rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
- Le 10 octobre 2023 : Le Comité d'audit a statué sur les points suivants :
- Approbation du procès-verbal du Comité d'audit du 11 Avril 2023,
- Suivi des décisions et recommandations antérieures du Comité d'audit,
- Examen de l'information financière au 30 juin 2023,
  - Présentation des comptes au 30 Juin 2023,
  - Observation des CAC sur la revue limitée au 30 Juin 2023,
  - Présentation des comptes probables de l'exercice 2023,

- Principales actions définies par le management en vue d'améliorer la santé financière de l'entreprise,
- Compte-rendu des activités d'audit interne du premier semestre 2023
- Le 27 novembre 2023 : Le Comité d'audit a délibéré sur les points suivants :
- Approbation du procès-verbal du Comité d'audit du 10 octobre 2023 ?
- Suivi des décisions et recommandations antérieures du Comité d'audit ?
- Examen de l'information financière au 30 Septembre 2023
  - Présentation des comptes au 30 Septembre 2023,
  - Présentation des comptes probables de l'exercice 2023,
  - Présentation du programme et de la stratégie d'audit des CAC au titre de l'exercice 2023,
- Plan de redressement pluriannuel incluant la valorisation des actions à mettre en place dans le cadre de la restructuration de la société,
- Analyse des risques majeurs à surveiller.

Les conclusions issues des travaux du Comité d'audit ont été régulièrement portées à la connaissance du Conseil d'Administration en 2023. Un compte-rendu annuel des activités du Comité d'audit est présenté au Conseil d'administration par le Président du Comité d'audit.

#### • Comité de suivi

Le Conseil d'Administration du 12 Avril 2018 a instauré un Comité de suivi qui est un organe ad hoc de consultation et de suivi des décisions prises par le Conseil d'Administration agissant par délégation et sous le contrôle du Conseil d'Administration.

Les attributions et le mode de fonctionnement de ce Comité sont les suivants :

#### ■ Composition

Le Comité de Suivi est composé des membres suivants :

- Deux représentants de SIFCA : Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général ;
- Un représentant d'IVOIREL ;

Participent également aux travaux du Comité de Suivi, si nécessaire, le Directeur Général de SUCRIVOIRE et le COMEX de SIFCA.

Le président du Comité de Suivi peut inviter pour consultation toute personne pour évoquer et débattre en séance d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour.

## ▪ Missions

Le Comité de Suivi s'assure :

- De la mise en œuvre de la stratégie de SUCRIVOIRE, préalablement validée par le Conseil d'Administration ;
- De la pertinence des choix technologiques et de leur adéquation avec la stratégie définie ;
- De l'optimisation des projets d'investissements ;
- De fixer les objectifs appropriés au management et de suivre la performance de SUCRIVOIRE.

De manière spécifique, ce Comité de Suivi est directement responsable de :

- Du recrutement des experts techniques pour le projet 160 MTS ;
- La levée de fonds pour financer le projet 160 MTS ;
- S'assurer que la structure opérationnelle et hiérarchique soit adéquat pour atteindre les objectifs opérationnels et financiers de SUCRIVOIRE, la remontée des informations au Conseil d'Administration sur la performance de SUCRIVOIRE, au minimum deux fois par an et toutefois que le Comité de Suivi le jugera nécessaire ;
- Avant présentation au conseil, de l'examen du budget annuel, comprenant le compte d'exploitation, le bilan, les tableaux de financement et les budgets d'investissements ainsi que les engagements hors bilan.

Les réunions du Comité de suivi se sont régulièrement tenues au cours de l'exercice.

## • Comité achat et Investissement

Le Conseil d'Administration du 08 Novembre 2018 a instauré un Comité d'achat et d'investissement, dont le rôle est de se réunir mensuellement afin d'assurer une planification et une gestion optimale des investissements et faciliter les travaux du Conseil d'administration.

Les attributions et le mode de fonctionnement de ce Comité sont les suivants :

### ▪ Composition

Le Comité achat et Investissement est composé des membres permanent suivants :

- Les membres du Comité de direction (CODIR) SUCRIVOIRE.
- Des représentants de Terra ;
- Deux représentants (Président et Directeur Financier du Groupe SIFCA) du Comité d'investissement et Achat SIFCA.

Le Président du comité Investissement et Achat est assuré par le Directeur Général de SUCRIVOIRE.

## ▪ Missions

Le Comité achat et Investissement s'assure :

- Du maintien de la cohérence entre le portefeuille de projet de SUCRIVOIRE et la stratégie du groupe ;
- De piloter l'exécution du portefeuille des projets structurants ;
- D'encadrer la définition et la mise en œuvre des budgets annuel des investissements ;

Concernant la gouvernance des projets à soumettre au Comité d'Investissement et achat de SUCRIVOIRE, les indications suivantes sont données :

- Le portefeuille des projets de SUCRIVOIRE, la liste des CAPEX et OPEX doivent être soumis aux CIA avant la validation des budgets ;
- Les projets identifiés doivent être soumis au CIA pour la validation des phases et l'autorisation des dépenses ;
- Le suivi des investissements de ces avant-projets et projets se fera dans le cadre des procédures PMO ;
- Le suivi de certains projets et investissement stratégiques pourra bénéficier de l'appui de l'Audit interne Groupe pour la mesure de la conformité par rapport aux procédures en vigueur ;
- La validation des autres dépenses continuera de suivre les procédures Groupe OPEX AFCE ;
- Les dépenses hors budget doivent être soumises à l'autorisation du CIA ;
- Le Comité devra être consulté systématiquement pour la validation des projets avant la soumission au conseil d'Administration SUCRIVOIRE ;

En raison des réorientations des investissements et de changements enregistrés au niveau de la direction générale, les réunions du Comité Achat et Investissement n'ont pas été régulières durant l'exercice 2023.

## • Le comité RH et rémunération

Le Conseil d'Administration du 07 Avril 2021 a instauré un Comité RH et rémunération dont le rôle essentiel est de veiller à la cohésion de l'ensemble des politiques et des pratiques des ressources humaines de l'entreprise notamment en matières de rémunérations, de recrutements, de formations, d'emplois et de carrières et de formuler des recommandations à cet effets »

Les attributions et le mode de fonctionnement de ce Comité sont les suivants :

### ▪ Composition et missions

Le Comité RH et rémunération est composé des membres suivants :

- Madame Lucie BARRY TANNOUS (Présidente) ;
- Monsieur Sébastien MAMET ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA ;
- Monsieur Pierre BILLON ;
- Un membre indépendant (à pourvoir)

La présidence du Comité est assurée par madame Lucie BARRY-TANNOUS.

Le Comité RH et rémunération de SUCRIVOIRE ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2023 en raison des changements enregistrés au niveau de la Direction Générale, la réorientation des objectifs de la société.

## 6- Confidentialité des informations

Les Administrateurs, ainsi que toute personne appelée à participer aux réunions du Conseil d'Administration et des comités spécialisés, sont tenus à une stricte obligation de confidentialité et de réserve à l'égard des informations qui leur sont communiquées par la société, qu'ils reçoivent dans le cadre des délibérations du Conseil, et des informations présentant un caractère confidentiel ou présentées comme telles par le Président du Conseil d'Administration.

## 7- Les missions et pouvoirs de la Direction Générale

La Direction Générale est exercée par le Directeur Général, qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux définis expressément par le Conseil d'administration. Ainsi, en sus des limitations de pouvoirs imposées par les lois et règlements, le Directeur Général soumet les actions suivantes à l'accord préalable du Conseil d'administration :

- Prise de participation dans une société existante, cession de cette participation, sa réduction ou son augmentation ainsi que la participation à une société de fait ;
- Cautions, avals, garanties autonomes, contre-garanties et autres garanties sous quelque forme ;
- Cautions, avals, garanties autonomes, contre-garanties et autres garanties sous quelque forme pris par des tiers ;
- Conclusion de convention entre la société et l'un de ses Administrateurs, Directeur Général ou Directeurs généraux adjoints. Il en est de même des conventions auxquelles un Administrateur ou le Directeur Général ou Directeur Général Adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la Société par personne interposée ;
- Changement dans le domaine d'activité, expansion ou développement de l'activité, réorganisation de la Société ;
- Changement de siège social de la Société en Côte d'Ivoire.
- Conclusion d'accords de prêts ou d'emprunt, facilités de paiement, sous quelque forme que ce soit et, plus généralement de tout contrat significatif avec des tiers impliquant un engagement financier supérieur à 100 millions de FCFA non prévu au budget ;
- Arrêté des comptes annuels
- Initiation de procédures judiciaires, abandon de créances ou transaction mettant fin à un litige, pour un montant supérieur à 50 millions de FCFA ;
- En ce qui concerne le budget annuel dès lors que celui-ci est adopté, le Directeur Général :
  - Ne peut engager, en cours d'exercice, des charges qui n'auraient pas été prévues, au-delà d'un montant de 50 millions de FCFA ou supérieures à 5% du poste budgétaire concerné ;
  - Doit signaler au Conseil tout événement susceptible de compromettre significativement le déroulement du budget adopté par le conseil.
- En matière de gestion des ressources humaines :
  - Conclusion d'accords de prêts, facilités de paiement sous quelque forme que ce soit et, plus généralement, tout contrat significatif avec des employés impliquant un engagement financier supérieur à 10 millions de FCFA, non prévu au budget ou qui dépasse le budget ;
  - Octroi à des employés soit, d'un salaire brut annuel supérieur à 30 millions de FCFA, soit de conditions différentes de celles normalement en vigueur ;
  - Attribution à un cadre, d'une augmentation de salaire supérieure à 20% ou des augmentations successives conduisant à une augmentation supérieure à 20% sur une période de 12 mois ;
  - Toute décision d'augmentation collective des salariés ;
  - Toute décision de licenciement collectif, dès lors qu'elle concernera plus de 10 salariés.

## Titre 2 : PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

La préparation de ce rapport s'appuie aussi bien sur les informations et méthodes de contrôle remontées par les différents acteurs du contrôle interne au sein de la société SUCRIVOIRE, que sur les travaux de l'audit interne, effectués à la demande de la Direction Générale et du Comité d'Audit.

### I- Définition et Objectifs du Contrôle Interne et de Gestion des Risques

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions, adaptés aux caractéristiques propres de la société SUCRIVOIRE, et qui :

- Contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- Doivent lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques majeurs, de quelque nature qu'ils soient.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- La conformité aux lois et règlements ;
- L'application des instructions et orientations définies par le Conseil d'Administration et la Direction Générale ;
- La fiabilité de l'information financière et des processus de contrôle interne qui la sous-tendent ;
- L'efficacité et l'efficience des opérations, à travers le bon fonctionnement des processus internes de la société.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de SUCRIVOIRE repose sur trois principaux axes :

- La définition de la stratégie et des objectifs de la société ;
- L'analyse des risques et la définition de plans d'actions, en vue d'apporter des réponses appropriées aux risques identifiés ;
- La mise en place d'un dispositif de contrôle interne adéquat et en amélioration continue, permettant de faciliter l'atteinte des objectifs et de garantir la fiabilité de l'information, qu'elle soit stratégique, opérationnelle, financière ou liée à la conformité.

La société SUCRIVOIRE est nécessairement conduite à prendre des risques dans le cadre de ses activités, en vue d'atteindre ses objectifs. Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques mis en place, vise à faire en sorte que les risques soient correctement appréhendés et pris en connaissance de cause, conformément à la structure de gouvernance de la société.

Le présent rapport est destiné à informer le marché et les investisseurs, du dispositif de contrôle interne et des risques majeurs de SUCRIVOIRE, sans toutefois porter atteinte aux intérêts légitimes de la société par la divulgation de certaines informations sensibles.

Les informations données dans ce rapport ne prétendent pas être exhaustives et ne couvrent pas l'ensemble des risques auxquels la société pourrait être confrontée dans le cadre de ses activités, mais uniquement les risques spécifiques jugés les plus sensibles. Dans des contextes interne et externe évolutifs et volatiles, il convient de préciser que la communication, telle que présentée dans ce rapport, correspond à la vision des risques et du contrôle interne à la clôture de l'exercice 2023.

## II- Périmètre de Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne de SUCRIVOIRE couvre toutes les opérations réalisées par la société, de quelque nature qu'elles soient. Il porte également sur la sauvegarde et la maîtrise de l'ensemble de la situation patrimoniale de la société. Au total, ce dispositif donne des assurances raisonnables sur la maîtrise des risques auxquelles la société est exposée sans, fournir la garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

## III- Description des Acteurs et des Systèmes

Cette partie décrit la gouvernance mise en place pour assurer l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne, ainsi que l'organisation desdits systèmes. Cette description repose sur cinq composantes :

- L'organisation générale : une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates, et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés ;
- La diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- Un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société, et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- Des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus, et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société ;
- Une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne, ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Ces composantes sont détaillées ci-dessous :

### 1. Organisation générale

L'organisation générale du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de SUCRIVOIRE repose sur les principes et outils suivants :

- Des organigrammes et fiches de postes régulièrement mis à jour sous la responsabilité de

chaque directeur d'activité, et centralisées par la Direction des Ressources Humaines,

- Un processus de définition des objectifs globaux de l'entreprise. Sur la base des descriptions et des finalités des postes, les objectifs globaux de l'entreprise sont déclinés en objectifs par département et par poste. Les évaluations annuelles permettent de mesurer l'atteinte des objectifs individuels et ceux des départements. Des formations adaptées sont administrées au personnel en fonction des niveaux de responsabilité et des besoins spécifiques,
- Un système de management de la qualité, mis en place selon les exigences de la norme ISO 9001 version 2015. En effet, la démarche qualité soutient l'ambition de satisfaire l'ensemble de nos partenaires et s'intègre donc dans nos objectifs à moyens et long termes. La société est certifiée ISO 9001 version 2015.
- Un système documentaire en ligne, accessible à l'ensemble du personnel et contenant, pour tous les processus de la société excepté les processus de gestion des ressources humaines, les procédures, instructions de travail, modes opératoires et formulaires en vigueur,
- Un système d'information intégré (ERP SAP), accessible en temps réel à tous les sites, à partir duquel les opérations de la société sont gérées et reportées. Ce système d'information comprend, notamment, une gestion des habilitations et accès,
- Des comptes et suivis budgétaires établis mensuellement et analysés, en vue à la fois, de garantir la fiabilité de l'information financière et de prendre des décisions pour améliorer les performances de la société.

### 2. Diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables

Le dispositif de contrôle interne de la société est fondé sur la diffusion et l'analyse des informations nécessaires au pilotage des activités, à travers, notamment, les outils et processus suivants :

- Les budgets d'exploitation, d'investissements et de financements, établis annuellement et communiqués efficacement au sein de l'entreprise. Ces budgets sont déclinés par processus et communiqués aux responsables budgétaires, qui les répercutent à leurs équipes.
- Le système intégré (ERP SAP), accessible en temps réel, permettant à l'ensemble du personnel de disposer d'une information provenant d'une source unique et de procéder au suivi de l'exécution budgétaire.
- Les réunions du comité de direction (CODIR) regroupant l'ensemble des membres du comité de Direction qui se tiennent une fois par semaine, au Siège et sur les Unités Agricoles Intégrées, et qui permettent de discuter de l'exécution budgétaire et de plusieurs points relatifs au fonctionnement de l'entreprise.
- Des revues qualité de direction périodique, mises en place dans le cadre du système ISO 9001 version 2015, et destinées à examiner tous les indicateurs qualité par processus et définir des plans d'actions en vue d'accroître l'efficacité du management de la qualité.

### 3. Processus de gestion des risques

Le processus de gestion des risques est le dispositif mis en œuvre pour réduire l'impact des menaces internes et externes sur les activités de la société. Ce processus est également destiné à saisir des opportunités, qui ne sont pas toujours anticipées, et qui peuvent apparaître dans la démarche de gestion des risques.

La gestion des risques est intégrée au processus de gouvernance de SUCRIVOIRE. Elle est prise en compte à chacune des étapes suivantes :

- Lors de la revue annuelle de la stratégie : un processus d'analyse des risques permet de définir des orientations, qui tiennent compte des contraintes internes et externes auxquelles la société est exposée.
- Lors du processus d'élaboration du budget : une analyse des risques permet de fixer les paramètres principaux et de construire des budgets qui sont en ligne avec les orientations stratégiques et la vision de la société.
- Le processus de gestion des risques entre dans une phase opérationnelle lorsque les objectifs de l'année ont été définis. Ces objectifs se matérialisent par des budgets (exploitation, investissements et trésorerie), ainsi que des plans de progrès dans une logique d'amélioration continue.

La gestion des risques de SUCRIVOIRE s'appuie sur une cartographie des risques, mise à jour sur une base semestrielle ou annuelle. La définition des rôles dans l'élaboration et le suivi de la cartographie des risques est la suivante :

- Les directions et départements sont en charges de gérer les risques liés aux objectifs qui leur ont été assignés. Ils constituent la première ligne de défense.
- Les Départements Finances, Contrôle de Gestion et Qualité, notamment, sont chargées de donner une assurance à la Direction Générale sur l'atteinte des objectifs par les directions et départements. Cette assurance à la Direction Générale sur l'atteinte des objectifs et la maîtrise des risques constitue la deuxième ligne de défense.
- L'audit interne effectue une évaluation annuelle indépendante de l'efficacité du dispositif de gestion des risques. Cette évaluation est discutée avec la Direction Générale. Il ressort de ces discussions, des recommandations que la Direction Générale transforme en plans d'actions, soit au niveau de la marche courante de l'entreprise, soit au niveau des plans de progrès à court et moyen termes.

### 4. Activités de contrôle

Les activités de contrôle s'appuient sur les composantes du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques présentées ci-dessus, à savoir :

- L'organisation générale du système de contrôle interne et de gestion des risques ;
- La diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables ;
- Le processus de gestion des risques.

Les principales activités de contrôle de la société sont les suivantes :

- Chaque direction est chargée de s'assurer en permanence que les procédures en vigueur sont respectées. Les contrôles se font dans un premier temps par le supérieur hiérarchique et dans un second temps par le maillon suivant pour un processus donné.
- Les rapports mensuels de suivis budgétaires et leur analyse par le Comité de Direction : ces suivis mensuels permettent d'assurer un contrôle approfondi de l'atteinte des objectifs et de définir les plans d'actions d'amélioration.
- Le suivi permanent des indicateurs clés de l'activité, notamment ceux qui permettent d'évaluer les performances en matière d'achats et de production de cannes, du sucre et de la mélasse. Ces suivis permanents sont réalisés par des directions et départements dédiés, qui rendent compte à la Direction Générale, à travers des rapports.
- Les revues internes de processus, qui permettent d'évaluer l'efficacité du système de management de la qualité ISO 9001, et de mettre en œuvre des plans d'actions correctives.
- Des responsables, pilotes de processus et utilisateurs, qui mettent en œuvre dans le système de gestion intégrée SAP, un suivi permanent des activités réalisées par la société.

### 5. Surveillance du dispositif de contrôle interne

Afin d'assurer une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne et son fonctionnement, la société SUCRIVOIRE s'appuie sur la Direction Audit Interne du Groupe SIFCA. En effet, la fonction d'audit interne est assurée au niveau de la holding SIFCA, société mère de SUCRIVOIRE, dans le cadre du contrat d'assistance technique entre SUCRIVOIRE et SIFCA. Le responsable de l'audit interne de SUCRIVOIRE est rattaché à la Direction Audit Interne du Groupe SIFCA.

L'Audit Interne met en œuvre un plan d'audit annuel, établi conformément à la cartographie des risques, en vue de donner une assurance indépendante au Conseil d'Administration et à la Direction Générale, sur l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de la société. Les travaux d'audit sont organisés en coordination avec la Direction Générale SIFCA et le Comité d'Audit. A la demande de la Direction Générale et du Comité d'Audit, il peut assurer des missions spécifiques.

En mars 2017, un Comité d'Audit SUCRIVOIRE a été mis en place. Ce Comité d'Audit a pour objectif d'examiner les performances financières et opérationnelles de la société, l'analyse des risques et les plans d'actions associés, ainsi que les activités des audits internes et externes.

Le Comité d'Audit se réunit chaque fois qu'il juge nécessaire et au moins deux fois par an sur convocation de son président ou du président du Conseil d'Administration. Les délibérations du Comité d'Audit sont constatées par des procès-verbaux.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration, à travers ses réunions, assure une gouvernance du processus de surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de la société.

## IV- Principales Conclusions des Activités de Gestion des Risques et de Contrôle Interne au Titre de l'Exercice 2023

### 1- Principaux risques et les dispositions prises pour les gérer

Les principaux risques auxquels SUCRIVOIRE a été exposée au cours de l'année 2023 se présentent comme suit :

- **Risques liés aux difficultés de financement de l'exploitation et des investissements**

Les tensions de trésorerie observées ces dernières années se sont poursuivies en 2023. L'endettement fournisseurs reste par conséquent toujours élevé et se chiffre à 30 365 millions de FCFA au 31 décembre 2023 contre 31 908 millions de FCFA au 31 décembre 2022.

Un plan de restructuration financière est en cours sur l'année 2024 en vue de renforcer les capitaux propres de la société et lever des fonds pour financer l'exploitation et les investissements et faire baisser le niveau de la dette fournisseur.

- **Risques liés à la baisse de la production de sucre**

La production de sucre sur les quatre dernières années se présente comme suit :

Production sucre (en tonnes)	Réalisé année civile				Variation N/N-1	
	2020	2021	2022	2023	en quantité	en %
Sucre roux/blond Zuénoula	45 598	43 613	36 911	38 122	1 211	3,3%
Sucre roux/blond Borotou	34 844	25 081	24 166	33 021	8 855	36,6%
Sucre blanc Borotou	22 460	21 707	12 871	3 689	-9 182	-71,3%
<b>Tonnage total sucre produit</b>	<b>102 902</b>	<b>90 401</b>	<b>73 948</b>	<b>74 832</b>	<b>884</b>	<b>1%</b>

La production de sucre sur l'année 2023 augmente légèrement de 1% par rapport à 2022. Le niveau bas de la production de sucre sur les années 2023 et 2022 par rapport aux années 2021 et 2020 s'explique principalement par des retards dans le démarrage des deux dernières campagnes (2022-2023 et 2023-2024). A cela s'ajoutent des difficultés techniques au démarrage de la campagne avec les nouvelles installations. En conséquence, sur la période d'octobre à décembre 2023, SUCRIVOIRE n'a pu produire que 18 944 tonnes.

Des mesures sont en cours pour fiabiliser les usines et réduire les effets des changements climatiques sur la production et accroître les rendements des plantations industrielles et la qualité des cannes, notamment le renforcement du matériel d'irrigation (irrigation assistée) au cours de l'exercice 2023.

Par ailleurs, la Direction Générale SUCRIVOIRE a mis en place un plan d'action en vue d'améliorer les pratiques culturales, les conditions de récoltes, les variétés de cannes et la signature de convention avec les instituts de recherches afin de renforcer la lutte contre les maladies de la canne.

Toutefois, les impacts de ces mesures et plan d'action pourraient être observés sur les campagnes futures.

## 2- Activités de l'Audit Interne au titre de l'exercice 2023

La fonction Audit Interne est en charge de réaliser des missions d'assurance et de conseil à SUCRIVOIRE. Elle met en œuvre un programme d'audit interne annuel, établi conformément à la cartographie des risques. Ce plan d'audit interne est validé par les Comités d'Audit de SUCRIVOIRE et du Groupe SIFCA.

Les conclusions issues de la mise en œuvre de ce plan d'audit interne sont matérialisées par des rapports formels communiqués aux Directions Générales de SIFCA et SUCRIVOIRE. La synthèse de la mise en œuvre du programme d'audit interne est présentée au Comité d'Audit SUCRIVOIRE.

Le plan d'audit mis en œuvre au titre de l'exercice 2023, a comporté les principales missions et diligences suivantes :

- Mission d'évaluation de la mise en œuvre du plan d'extension,
- Mission d'évaluation du risque de fraude,
- Inventaire physique des stocks de consommables et produits finis au 30 Juin 2023 (Abidjan, Zuénoula, Borotou),
- Inventaire physique des stocks de consommables et produits finis au 30 septembre 2023 (Abidjan, Zuénoula, Borotou),
- Revue limitée des comptes au 30 septembre 2023, ;
- Suivis des recommandations formulées dans le cadre des audits précédents et plans d'actions du Management,
- Revue des escomptes commerciaux accordés aux clients au cours du mois de mars 2023,
- Inventaire physique des stocks généraux et produits finis au 31 décembre 2023 (Abidjan, Zuénoula, Borotou),
- Diverses missions d'investigation.

Une synthèse des risques majeurs relevés au cours des missions d'audit ainsi que les plans d'actions du Management ont été présentés au Comité d'Audit de SUCRIVOIRE du 10 Octobre et du 27 novembre 2023 et de SIFCA du 12 mars 2024.

Un plan d'audit 2024, approuvé par les Comités d'Audit SIFCA et SUCRIVOIRE, a été établi par la Direction Audit Interne du Groupe SIFCA sur la base des éléments suivants :

- Evaluation des risques pesant sur la société SUCRIVOIRE (cartographie des risques) ;
- Recommandations formulées aux cours des audits précédents ;
- Orientation et directives de la Direction Générale ou du Comité d'Audit

Le plan d'audit sera, si nécessaire ajusté au cours de l'année sur la base d'éléments exceptionnels ou de requêtes de la Direction Générale et/ou du Comité d'Audit.

En 2024, les audits auront pour objectif principal d'évaluer et d'améliorer la maîtrise des risques stratégiques, opérationnels, financiers et des risques de conformité. Ces audits contribueront ainsi à l'amélioration continue du contrôle interne au sein de SUCRIVOIRE.

La Direction Générale SUCRIVOIRE entend continuer à axer son dispositif de contrôle interne sur ses activités de production et support, en misant fortement sur la sensibilisation des équipes et du management, la revue systématique des risques et le développement d'outils efficaces et adaptés aux besoins des équipes.

Jean-Louis BILLON  
Président du Conseil d'Administration



RAPPORTS DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES

External Auditors Report

08 ◀



Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume Plateau  
01 BP 3989 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 31 77 00  
[forvismazars.com/ci](http://forvismazars.com/ci)



5, Avenue Marchand  
Abidjan, Plateau  
01 BP 2715 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 21 11 15  
Fax : +225 27 20 21 12 59  
[www.ey.com](http://www.ey.com)

## Sucrivoire, S.A.

### Rapport des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers Annuels - SYSCOHADA

Exercice clos le 31 décembre 2023

## SUCRIVOIRE

Société Anonyme  
Abidjan Treichville, Boulevard du port  
01 BP 8484  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire

### Rapport des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers Annuels - SYSCOHADA

Exercice clos le 31 décembre 2023

RAP CAC 496-06-2024/ZK/NS/GAJ

Aux Actionnaires de la société SUCRIVOIRE, S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société SUCRIVOIRE, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi.

## 1. Audit des états financiers annuels

### 1.1 Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société SUCRIVOIRE, S.A. au 31 décembre 2023 comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

### 1.2 Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux dispositions du Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités

qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### 1.3 Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de l'exercice écoulé. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent les points clés de l'audit qui doivent être portés à votre attention et communiqués dans notre rapport.

#### Évaluation du planting

Le planting, qui représente le coût des plantations constitué des travaux de préparation des parcelles et de mise en terre des boutures de canne, s'élève à FCFA 7.997 millions en valeur nette comptable dans les états financiers de la société SUCRIVOIRE, S.A. au 31 décembre 2023.

Nous avons considéré que le planting constitue un point clé d'audit en raison de sa valeur significative dans les actifs de votre société (7 % du total bilan) et des risques liés à la réalité et à la correcte évaluation des travaux considérés pour sa valorisation.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation du planting, de même que des compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 3A des notes annexes aux états financiers annuels.

Dans le cadre de l'audit du planting, nous avons mis en œuvre les principales diligences suivantes :

- l'examen approfondi des procédures de gestion liées à ces immobilisations ;

- le rapprochement du fichier des immobilisations tenu à jour à la balance générale ;
- la revue de cohérence des variations de ces immobilisations avec les autres postes des états financiers ;
- l'analyse des immobilisations en cours ;
- le contrôle du caractère exhaustif des dotations aux amortissements de la période et du caractère suffisant des provisions liées notamment aux parcelles infectées par la Mosaïque et le Bohrer ;
- l'analyse de la réalité, de la correcte évaluation et du caractère immobilisable des travaux enregistrés dans ces actifs au cours de l'exercice sous revue.

#### Valorisation de la canne sur pieds

Le coût de la canne sur pieds, constitué des travaux réalisés et dépenses engagées en vue de l'entretien des plants de cannes non encore récoltés et figurant dans les stocks de production en cours de la société, s'élève à FCFA 12 267 millions au 31 décembre 2023, soit 11% du total actif.

En raison du caractère significatif du stock de canne sur pieds pour l'activité de votre société, de l'importance de sa valeur et du risque relatif à la correcte valorisation des charges qui lui sont incorporées, l'audit de ce stock a été considéré comme un point clé de l'audit.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation de la canne sur pieds, de même que des compléments d'information sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 6 des notes annexes aux états financiers annuels.

Les diligences ci-après ont été mises en œuvre pour répondre aux risques identifiés :

- l'examen des procédures de gestion des transactions liées à ce stock ;
- la revue de cohérence des variations des coûts du stock de la canne sur pieds avec les autres postes des états financiers ;
- la revue analytique des charges incorporées au coût du stock de canne sur pieds ;
- l'analyse de la réalité et de la correcte évaluation des coûts transférés en encours de production au cours de l'exercice revu.

### 1.4 Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 mars 2024.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Système Comptable OHADA révisé ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la

préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

### 1.5 Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'**annexe 1** du présent rapport.

## 2. Autres informations et vérifications spécifiques prévues par la loi

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion, (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels), le rapport du Président du Conseil d'Administration, et les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 26 mars 2024 et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion financiers annuels du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états.

Abidjan, le 16 juillet 2024

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars, S.A.



Zana KONÉ  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

Ernst & Young, S.A.



Arielle-Inès SERI BAMBÀ  
Expert-Comptable Diplômée  
Associée

## Annexe 1 portant responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences Normes Internationales d'Audit (ISA) conformément au Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et des réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion ;
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes.
- Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

## ANNEXE 2

### ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023



Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume Plateau  
01 BP 3989 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 31 77 00  
[forvismazars.com/ci](http://forvismazars.com/ci)



5, Avenue Marchand  
Abidjan, Plateau  
01 BP 2715 ABIDJAN 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 21 11 15  
Fax : +225 27 20 21 12 59  
[www.ey.com](http://www.ey.com)

## Sucrivoire, S.A.

### Rapport des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers Annuels établi selon les normes IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2023

## SUCRIVOIRE, S.A.

Société Anonyme  
Abidjan Treichville, Boulevard du port  
01 BP 8484  
Abidjan 01

### Rapport des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers Annuels - IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2023

RAP CAC 497-06-2024/ZK/NS/GAJ

Aux Actionnaires de la société SUCRIVOIRE, S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 sur :

- l'audit des états financiers annuels individuels de la société SUCRIVOIRE, S.A. établis selon les normes IFRS tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi.

## 1. Audit des états financiers annuels IFRS

### 1.1 Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société SUCRIVOIRE, S.A. au 31 décembre 2023, établis selon les normes IFRS comprenant l'état de la situation financière, l'état du résultat global, le tableau de flux de trésorerie, l'état de variation de capitaux propres ainsi que les notes annexes.

À notre avis, les états financiers annuels établis selon les normes IFRS sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'IASB (International Accounting Standard Board) tel qu'exigé par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

## 1.2 Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions du Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société SUCRIVOIRE, S.A. conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## 1.3 Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de l'exercice écoulé. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels établis selon les normes IFRS pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent les points clés de l'audit qui doivent être portés à votre attention et communiqués dans notre rapport.

### Évaluation des actifs biologiques relatifs aux plantes productrices

Les plantes productrices, qui représentent le coût des plantations constitué des travaux de préparation des parcelles et de mise en terre des boutures de canne, s'élève à FCFA 7.997 millions de FCFA en valeur nette comptable dans les états financiers de la société SUCRIVOIRE, S.A. au 31 décembre 2023.

Nous avons considéré que l'évaluation des plantes productrices constitue un point clé d'audit en raison de leur valeur significative dans les actifs de votre société (7 % du total bilan) et des risques liés à la réalité et à la correcte évaluation des travaux considérés pour leur valorisation.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des plantes productrices, de même que des compléments d'informations sur les détails de ce poste des états

financiers annuels, sont décrits dans la note 3A (actifs biologiques-plantes productrices) des notes annexes aux états financiers annuels IFRS.

Dans le cadre de l'audit des plantes productrices, nous avons mis en œuvre les principales diligences suivantes :

- l'examen approfondi des procédures de gestion liées à ces immobilisations ;
- le rapprochement du fichier des immobilisations tenu à jour à la balance générale ;
- la revue de cohérence des variations de ces immobilisations avec les autres postes des états financiers ;
- l'analyse des immobilisations en cours ;
- le contrôle du caractère exhaustif des dotations aux amortissements de la période et du caractère suffisant des provisions liées notamment aux parcelles infectées par la Mosaïque et le Bohrer ;
- l'analyse de la réalité, de la correcte évaluation et du caractère immobilisable des travaux enregistrés dans ces actifs au cours de l'exercice sous revue.

### Valorisation de la canne sur pieds

La valeur de la canne sur pieds, constituée des travaux réalisés et dépenses engagées en vue de l'entretien des plants de cannes non encore récoltés et figurant dans les stocks de production en cours de la société, s'élève à 12 267 millions de FCFA au 31 décembre 2023, soit 11 % du total actif des états financiers IFRS.

En raison du caractère significatif du stock de la canne sur pieds pour l'activité de votre société, de l'importance de sa valeur et du risque relatif à la correcte valorisation des charges qui lui sont incorporées, l'audit de ce stock a été considéré comme un point clé de l'audit.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation de la canne sur pieds, de même que des compléments d'information sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 6 (stocks et en-cours) des notes annexes aux états financiers annuels IFRS.

Les diligences ci-après ont été mises en œuvre pour répondre aux risques identifiés :

- l'examen des procédures de gestion des transactions liées à ce stock ;
- la revue de cohérence des variations des coûts du stock de la canne sur pieds avec les autres postes des états financiers ;
- la revue analytique des charges incorporées au coût du stock de la canne sur pieds ; l'analyse de la réalité et de la correcte évaluation des coûts transférés en encours de production au cours de l'exercice revu.

#### 1.4 Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels IFRS

Les états financiers annuels IFRS ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels individuels établis selon les normes IFRS conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'IASB tel qu'exigé par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels établis selon les normes IFRS ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels établis selon les normes IFRS, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration, au travers du Comité d'Audit, de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

#### 1.5 Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels IFRS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels établis selon les normes IFRS pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels établis selon les normes IFRS sont décrites de façon plus détaillée dans l'**annexe 1** du présent rapport.

## 2. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels IFRS et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels IFRS), le rapport du Président du Conseil d'Administration, et les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers IFRS.

Notre opinion sur les états financiers annuels établis selon les normes IFRS ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels établis selon les normes IFRS des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 26 mars 2024, et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels établis selon les normes IFRS, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels établis selon les normes IFRS ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Abidjan, le 16 juillet 2024

Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars, S.A.



Zana KONÉ  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

Ernst & Young, S.A.



Arielle-Ines Séri Bamba  
Expert-Comptable Diplômée  
Associée

## Annexe 1 portant responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers

*Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.*

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels prescrit par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et des réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes.
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établit ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence

d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;

- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume Plateau  
01 BP 3989 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 31 77 00  
[forvismazars.com/ci](http://forvismazars.com/ci)



5, Avenue Marchand  
Abidjan, Plateau  
01 BP 2715 ABIDJAN 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 21 11 15  
Fax : +225 27 20 21 12 59  
[www.ey.com](http://www.ey.com)

## ANNEXE 2

# ÉTATS FINANCIERS IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2023

## Sucrivoire, S.A.

### Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2023

**SUCRIVOIRE**

Société Anonyme  
 Abidjan Treichville, Boulevard du port  
 01 BP 8484  
 Abidjan 01  
 Côte d'Ivoire

## Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions Réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2023

RAP CAC 495-06-2024/ZK/NS/GAJ

Aux Actionnaires de la société SUCRIVOIRE, S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte uniforme du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (GIE), nous vous présentons notre rapport sur les conventions prévues à l'article 438 dudit Acte.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes conclues entre la société et l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur, directeur ou tout autre mandataire social.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours des exercices antérieurs.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## 1. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

### 1.1. Convention autorisée au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, nous n'avons été avisés d'aucune convention ayant fait l'objet d'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

### 1.2. Conventions non préalablement autorisées par le Conseil d'Administration

En application de l'article 447 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, nous avons été avisés des conventions suivantes, qui par omission, n'ont pas fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

#### 1.2.1. Convention avec MOVIS

##### Personnes concernées

- Madame Lucie Barry Tannous, Administrateur de MOVIS et représentant permanent de SIFCOM au Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE, S.A. ;
- Monsieur Pierre Billon, Administrateur de MOVIS et de SUCRIVOIRE, S.A. ;
- Monsieur David Billon, Administrateur de MOVIS et de SUCRIVOIRE, S.A.

##### Nature et objet

Convention de mise à disposition d'entrepôt.

Contrat de bail à usage professionnel portant sur la location de l'entrepôt M1 du site CFS4

##### Modalités et rémunération

###### a) Convention de mise à disposition d'entrepôt

SUCRIVOIRE, S.A. a signé avec MOVIS une convention de mise à disposition d'entrepôt aux termes de laquelle la société MOVIS met à la disposition de SUCRIVOIRE, S.A. à partir d'octobre 2020, un entrepôt de 3 868 m<sup>2</sup> situé à VRIDI, zone industrielle, blvd de VRIDI moyennant un loyer mensuel de 13 538 000 FCFA. Cet entrepôt sert au stockage des marchandises et produits de SUCRIVOIRE, S.A. Le contrat a été signé pour une durée d'une année.

En octobre 2021, MOVIS a procédé à une résiliation du contrat et la signature d'une convention de magasinage dans l'entrepôt susmentionné.

Le loyer mensuel relatif à la mise à disposition de cet entrepôt a fait l'objet d'une revalorisation à 15 472 000 F CFA HT à compter du 01 janvier 2023. Toutefois, la convention a été signée en date du 26 février 2024.

La charge supportée par SUCRIVOIRE, S.A. en 2023 au titre de ce contrat s'est élevée à 186 millions de FCFA.

#### **b) Convention de bail à usage professionnel portant sur la location de l'entrepôt M1 du site CFS4**

SUCRIVOIRE, S.A. a signé avec MOVIS une convention de mise à disposition d'entrepôt aux termes de laquelle la société MOVIS met à la disposition de SUCRIVOIRE, S.A. un entrepôt de 3 500 m2 situé à VRIDI, zone industrielle, blvd de VRIDI moyennant un loyer mensuel de 14 000 000 FCFA. Cet entrepôt sert au stockage des marchandises et produits de SUCRIVOIRE, S.A.

Le contrat signé en date du 26 février 2024 pour une durée d'une année a toutefois pris effet à compter de février 2023.

Le contrat a été autorisé à posteriori par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 26 mars 2024.

La charge supportée par SUCRIVOIRE, S.A. en 2023 au titre de ce contrat s'est élevée à 119 millions de FCFA.

## 2. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En exécution de l'article 440 alinéa 6 de de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes approuvées au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023.

### 2.1. Convention avec SIFCA, S.A.

#### **Personnes concernées**

- SIFCA, actionnaire détenant 51,5% des actions de SUCRIVOIRE ;
- Monsieur Pierre BILLON, Administrateur de SIFCA, S.A. et SUCRIVOIRE, S.A. ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Président du Conseil d'Administration de SIFCA, S.A. Administrateur de SUCRIVOIRE, S.A. ;
- Monsieur David Billon, représentant permanent de IMMORIV au Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE et représentant permanent de PARME INVESTISSEMENT au Conseil d'Administration de SIFCA ;

- Madame Lucie BARRY - TANNOUS, Administrateur de SIFCA, S.A. et représentant permanent de SIFCOM ASSUR au Conseil l'Administration de SUCRIVOIRE, S.A.

#### **Nature et objet**

- Garantie de prêt à première demande accordée par SIFCA, S.A.
- Convention de mise à disposition de personnel ;
- Convention de mise à disposition de locaux professionnels ;
- Convention d'assistance technique et de gestion
- Convention de compte courant

#### **a. Garantie de prêt à première demande accordée par SIFCA, S.A.**

Au terme d'une convention signée le 11 janvier 2021, SIFCA, S.A. a donné aux banques SIB et ATTIJARIWAFI une garantie autonome couvrant totalement l'emprunt de 43 000 millions de FCFA consenti par ces dernières à SUCRIVOIRE.

Cette garantie est rémunérée au taux de 1,5% hors taxes applicables sur le capital restant dû à la fin de chaque mois.

Au titre de cette convention, l'entreprise a effectué trois (03) tirages respectivement de 22 000 millions de FCFA, 7 400 millions de FCFA et 13 600 millions de FCFA. Au 31 décembre 2023, le solde de cet emprunt dans les comptes de SUCRIVOIRE s'élève à 35 877 millions de FCFA.

Au titre de l'exercice 2023, le montant de la rémunération comptabilisée et payée par SUCRIVOIRE, S.A. du fait de cette garantie autonome s'élève à 441 millions de FCFA.

#### **b. Convention de mise à disposition de personnel**

Selon les termes de cette convention de mise à disposition de personnel conclue en février 2006, SIFCA, S.A. met à disposition de SUCRIVOIRE, S.A. du personnel moyennant une rémunération équivalente au salaire de la personne mise à disposition.

Au titre de l'exercice 2023, la charge annuelle supportée par SUCRIVOIRE s'élève à 38 millions de FCFA.

#### **c. Convention de mise à disposition de locaux professionnels**

Selon les termes d'une convention de mise à disposition de locaux professionnels signée le 1er juillet 1999, la société SIFCA, S.A. met à la disposition de SUCRIVOIRE, S.A. des locaux professionnels

situés à Abidjan-Treichville, Boulevard du Havre moyennant une rémunération mensuelle de 10 000 francs CFA par mètre carré.

Ce bail a déjà fait l'objet d'une première modification en 2003 portant sur l'augmentation de la superficie de 300 à 330 m<sup>2</sup>, puis d'un deuxième avenant le 30 janvier 2019 portant sur l'augmentation de la superficie de 330 à 354 m<sup>2</sup>. Cette convention a été conclue pour une durée d'un (1) an avec un effet rétroactif à compter du 1er janvier 2019, et est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de même durée sauf dénonciation par l'une des parties, notifiée trois (3) mois à l'avance.

Au titre de cette convention, les loyers facturés par SIFCA, S.A. à la Société SUCRIVOIRE, S.A. se sont élevés à 42 millions de FCFA pour l'exercice 2023.

#### **d. Convention d'assistance technique et de gestion**

Selon les termes de la convention d'assistance technique et de gestion, SIFCA, S.A. apporte une assistance à SUCRIVOIRE, S.A. dans le domaine juridique, fiscal, de la gestion administrative et financière, de la stratégie et politique d'investissement.

Dans le cadre de cette convention, SIFCA, S.A. met également à la disposition de SUCRIVOIRE, S.A. du personnel, des infrastructures et outils informatiques de gestion, fournit un appui logistique, le cas échéant.

La convention a été conclue le 06 août 2019 avec effet rétroactif au 1er janvier 2019 pour une durée de trois (3) ans renouvelables par tacite reconduction. Les prestations rendues par SIFCA sont facturées à SUCRIVOIRE, S.A. par application d'un taux journalier marchand.

La charge supportée par SUCRIVOIRE, S.A. dans le cadre de cette convention s'élève à 1 000 millions de FCFA au titre de l'exercice 2023.

#### **e. Convention de compte courant**

Le compte courant de SUCRIVOIRE dans les livres de SIFCA, S.A. est débiteur de 781 millions de FCFA au 31 décembre 2023.

Ce compte courant non rémunéré n'a pas fait l'objet de convention formelle.

## **2.2. Convention avec les sociétés SIFCA, S.A., SAPH, S.A., et PALMCI, S.A.,**

### **Personnes concernées**

- Monsieur Jean-Louis Billon, Président du Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE, S.A. et Président du Conseil d'Administration de SAPH, S.A. ;

- Madame Lucie Barry Tannous, Administrateur de SIFCA, S.A. et PALMCI, S.A. ;
- Monsieur Pierre Billon, Administrateur de SIFCA, S.A., PALMCI, S.A. et SUCRIVOIRE, S.A. ;
- Monsieur Alassane Doumbia, Président du Conseil d'Administration de SIFCA, S.A. et de PALMCI, S.A. et Administrateur de SAPH, S.A. et de SUCRIVOIRE, S.A. ;
- Monsieur Nazaire Gounongbe, Administrateur de SUCRIVOIRE, S.A. et représentant permanent de SIFCA au Conseil d'Administration de PALMCI, S.A. ;
- Monsieur David Billon, Administrateur de PALMCI, S.A. et représentant permanent de PARME INVESTISSEMENT au Conseil d'Administration de SIFCA, S.A. ;
- Monsieur Jean-Luc Bédié, Administrateur de SAPH, S.A. et de SUCRIVOIRE, S.A.

### **Nature et objet**

Convention de gestion de trésorerie.

### **Modalités et rémunération**

Au terme d'une convention signée par SUCRIVOIRE, S.A. le 16 février 2011 avec les sociétés SIFCA, S.A. SAPH, S.A. et PALMCI, S.A., ces quatre entités ont décidé de procéder à une gestion commune de leurs trésoreries à l'effet d'en rationaliser la gestion et d'optimiser leurs flux financiers, tout en préservant leur autonomie de gestion et leurs intérêts respectifs.

Cette convention a été conclue pour une durée initiale de 3 ans à compter de sa date de signature (16 février 2011) et se renouvelle par tacite reconduction par période successive d'un an, sauf dénonciation avec préavis de 3 mois avant chaque échéance. Elle prévoit que SIFCA, S.A. se porte caution solidaire de la société bénéficiaire de l'avance à l'effet de garantir le paiement à la société ayant consenti ladite avance dans la limite du plafond de 6 000 millions de FCFA.

Au cours de l'exercice 2023, SUCRIVOIRE, S.A. a reçu de PALMCI, S.A. une avance de Trésorerie de 4 000 millions de FCFA, totalement remboursée au 31 décembre 2023. La charge d'intérêt supportée par SUCRIVOIRE, S.A. au titre de cette avance de trésorerie a été de 50 millions de FCFA sur l'exercice 2023.

Par ailleurs, SUCRIVOIRE a reçu de SIFCA, S.A. une avance de trésorerie de 8 000 millions de FCFA. La dette au 31 décembre 2023 de SUCRIVOIRE, S.A. envers SIFCA, S.A. dans le cadre de cette convention s'établit à 8 044 millions de FCFA. La charge d'intérêt supportée par SUCRIVOIRE, S.A. au titre de cette avance de trésorerie a été de 44 millions de FCFA sur l'exercice 2023.

### 2.3. Convention avec IVOIREL LIMITÉE

#### Personnes concernées

- Monsieur Nicolas Maignot, Directeur Général de IVOIREL LIMITEE et Administrateur de SUCRIVOIRE, S.A. ;
- Monsieur Sébastien Mamet, Directeur Général de TERRA (actionnaire détenant 100% du capital de IVOIREL LIMITEE) et Administrateur de SUCRIVOIRE, S.A. ;
- Monsieur Henry Harel, Directeur Financier de IVOIREL LIMITEE et Administrateur de SUCRIVOIRE, S.A.

#### Nature et objet

Convention d'assistance technique

#### Modalités et rémunération

Aux termes d'une convention signée, IVOIREL LIMITEE apporte une assistance à SUCRIVOIRE, S.A. dans le domaine agricole, en matière de gestion des usines et de gestion de projets.

Dans le cadre de cette convention, IVOIREL LIMITÉE met à la disposition de SUCRIVOIRE, S.A. des experts dans le cadre de détachement de plus ou moins longue durée.

La convention a été conclue le 07 mars 2019 avec un effet rétroactif au 1er janvier 2019 pour une durée de trois (3) ans renouvelables par tacite reconduction. Les prestations rendues par SIFCA sont facturées à SUCRIVOIRE, S.A. par application d'un taux journalier marchand.

La charge supportée par SUCRIVOIRE, S.A. s'élève à 820 millions de FCFA au titre de l'exercice 2023.

### 2.4. Convention avec SANIA Cie, S.A.

#### Personnes concernées

- Monsieur Pierre Billon, Président du Conseil d'Administration de SANIA Cie, S.A. et Administrateur de SUCRIVOIRE, S.A. ;
- Monsieur Alassane Doumbia, Administrateur de SANIA Cie, S.A. et de SUCRIVOIRE, S.A.

#### Nature et objet

Convention de commercialisation

#### Modalités et rémunération

SANIA Cie, S.A. apporte à SUCRIVOIRE, S.A. son savoir-faire pour la commercialisation du sucre. En contrepartie de ces prestations, SUCRIVOIRE, S.A. verse à SANIA Cie, S.A. une rémunération égale à 4 Francs CFA hors taxes par kilogramme de sucre vendu.

La charge supportée à ce titre par SUCRIVOIRE, S.A. dans le cadre de cette convention s'est élevée à 285 millions de FCFA pour l'exercice 2023.

### 2.5. Convention avec PALMCI, S.A.

#### Personnes concernées

- Monsieur Pierre BILLON, Administrateur de PALMCI, S.A. et SUCRIVOIRE, S.A. ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Administrateur de PALMCI et de SUCRIVOIRE, S.A. ;
- Madame Lucie BARRY - TANNOUS, Administrateur de PALMCI, S.A. et représentant permanent de SIFCOM ASSUR au Conseil l'Administration de SUCRIVOIRE, S.A ;
- Monsieur Nazaire Gounongbé, administrateur de SUCRIVOIRE et Représentant Permanent de SIFCA chez PALMCI ;
- Monsieur David Billon, Administrateur PALMCI et Représentant Permanent IMMORIV chez SUCRIVOIRE et Représentant Permanent PARME INVESTISSEMENT chez SIFCA.

#### Nature et objet

Convention de prestation de services d'analyse d'engrais.

**Modalités et rémunération**

Selon les termes d'une convention signée le 28 décembre 2022 et entrée en vigueur à la même date, SUCRIVOIRE, S.A. procède à l'analyse des engrais de PALMCI, S.A. dans son laboratoire de l'Unité Agricole Intégrée de Zuenoula.

Le coût de cette prestation est fixé selon le type d'analyse à effectuer et fait l'objet d'un barème établi comme suit :

- Azote total : 5000 FCFA/échantillon ;
- Phosphore : 2 200 FCFA/échantillon ;
- K+Mg+Ca : 9 000 FCFA/échantillon ;
- Chlore : 4 200 FCFA/échantillon ;
- Souffre : 4 600 FCFA /Échantillon.

La convention prévoit un rehaussement des prix unitaires de 2% au 31 décembre de chaque année pour tenir compte de l'augmentation des charges fixes, du prix des réactifs et des coûts de mise en œuvre technique. Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

Au titre de l'exercice 2023, cette prestation n'a pas généré de rémunération.

Les Commissaires aux Comptes

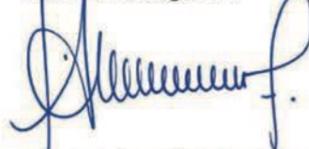
Abidjan, le 16 juillet 2024

Forvis Mazars, S.A.



Zana KONÉ  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

Ernst & Young, S.A.



Arlette-Inès SÉRI BAMBA  
Expert-Comptable Diplômée  
Associée

**forvis  
mazars**

Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume Plateau  
01 BP 3989 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 31 77 00  
[forvismazars.com/ci](http://forvismazars.com/ci)

**EY**

5, Avenue Marchand  
Abidjan, Plateau  
01 BP 2715 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tél. : +225 27 20 21 11 15  
Fax : +225 27 20 21 12 59  
[www.ey.com](http://www.ey.com)

**Sucrivoire, S.A.****Attestation des Commissaires aux Comptes sur le montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés**

Exercice clos le 31 décembre 2023

**SUCRIVOIRE**

Société Anonyme

Abidjan Treichville, Boulevard du port

01 BP 8484

Abidjan 01

Côte d'Ivoire

**Attestation des Commissaires aux Comptes sur le montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés**

Exercice clos le 31 décembre 2023

RAP CAC 494-06-2024/ZK/NS/GAJ

Aux Actionnaires de la société SUCRIVOIRE, S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article 525 alinéa 5 de l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt Économique (GIE), nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des états financiers annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes internationales d'audit, conformément au Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les états financiers annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces états financiers utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession relatives à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés figurant dans le document joint et s'élevant à un milliard cent quatre-vingt-dix-huit millions six cent cinquante-neuf mille douze (1 198 659 012) Francs CFA avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés au sens de l'article 525 alinéa 5 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les Commissaires aux Comptes

Abidjan, le 16 juillet 2024

Forvis Mazars, S.A.



Zana KONÉ  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

Ernst &amp; Young, S.A.



Arielle-Inès SÉRI BAMBA  
Expert-Comptable Diplômée  
Associée



Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume Plateau  
01 BP 3989 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 31 77 00  
Fax : +225 27 20 21 02 78  
[forvismazars.com/ci](http://forvismazars.com/ci)



5, Avenue Marchand  
Abidjan, Plateau  
01 BP 2715 ABIDJAN 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 21 11 15  
Fax : +225 27 20 21 12 59  
[www.ey.com](http://www.ey.com)

## ANNEXE

# RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX DIRIGEANTS SOCIAUX ET SALAIRES LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

## Sucrivoire, S.A.

### Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais alloués aux membres du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2023

**SUCRIVOIRE**

Société Anonyme  
Abidjan Treichville, Boulevard du port  
01 BP 8484  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais alloués aux membres du Conseil d'Administration**

Exercice clos le 31 décembre 2023

RAP CAC 499-06-2024/ZK/NS/GAJ

Aux Actionnaires de la société SUCRIVOIRE, S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte uniforme du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (GIE), nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du Conseil d'Administration pour les missions et mandats qui leur sont confiés et les remboursements des frais engagés dans l'intérêt de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune rémunération exceptionnelle allouée aux membres du Conseil d'Administration et d'aucun remboursement des frais engagés dans l'intérêt de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 visés à l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE.

Les Commissaires aux Comptes

Abidjan, le 16 juillet 2024

Forvis Mazars, S.A.



Zana KONE  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

Ernst & Young, S.A.



Arielle-Inès SÉRI BAMBA  
Expert-Comptable Diplômée  
Associée

**forvis  
mazars**

Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume Plateau  
01 BP 3989 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 31 77 00  
[forvismazars.com/ci](http://forvismazars.com/ci)

**EY**

5, Avenue Marchand  
Abidjan, Plateau  
01 BP 2715 ABIDJAN 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 21 11 15  
Fax : +225 27 20 21 12 59  
[www.ey.com](http://www.ey.com)

## Sucrivoire, S.A.

### Rapport des Commissaires aux Comptes sur les registres des titres nominatifs

### Etabli en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Exercice clos le 31 décembre 2023

Forvis Mazars, S.A.  
Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA  
RCCM CI-ABJ-01-1976-B14-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

Ernst & Young, S.A.  
Société anonyme au capital de 12 000 000 FCFA  
RCCM ABIDJAN 7118

**SUCRIVOIRE**

Société Anonyme

Abidjan Treichville, Boulevard du port

01 BP 8484

Abidjan 01

Côte d'Ivoire

**Rapport des Commissaires aux Comptes sur les registres des titres nominatifs émis par la Société, établi en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE**

Exercice clos le 31 décembre 2023

RAP CAC 498-06-2024/ZK/NS/GAJ

Aux Actionnaires de la société SUCRIVOIRE, S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons établi le présent rapport sur l'existence et la tenue conforme des registres de titres nominatifs émis par la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Il appartient à votre société ou toute personne habilitée par elle d'établir des registres de titres nominatifs émis par elle conformément à l'article 746-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Il appartient également au Conseil d'Administration d'attester de la tenue conforme desdits registres par une déclaration jointe au présent rapport.

Il nous appartient, sur la base de cette déclaration, de :

- constater l'existence des registres à jour de titres nominatifs émis par votre société au 31 décembre 2023;
- vérifier les mentions relatives aux opérations de transfert, de conversion, de nantissement, de séquestres des titres ;
- vérifier que toutes les écritures contenues dans les registres ont été signées par le représentant légal de la société ou son délégué.

Nous vous informons que nous n'avons reçu ni les registres des titres nominatifs ni la déclaration des dirigeants attestant de la tenue conforme des registres. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure de contrôler l'existence et la tenue conforme de ces registres au 31 décembre 2023.

Les Commissaires aux Comptes

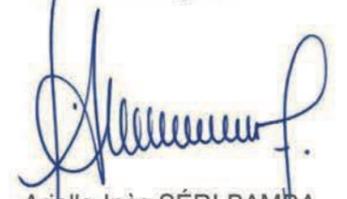
Abidjan, le 16 juillet 2024

Forvis Mazars, S.A.



Zana KONÉ  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

Ernst &amp; Young, S.A.



Arielle-Inès SÉRI BAMBA  
Expert-Comptable Diplômée  
Associée



Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume Plateau  
01 BP 3989 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 31 77 00  
Fax : +225 27 20 21 02 78  
[forvismazars.com/ci](http://forvismazars.com/ci)



5, Avenue Marchand  
Abidjan, Plateau  
01 BP 2715 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tél. : +225 27 20 21 11 15  
Fax : +225 27 20 21 12 59  
[www.ey.com](http://www.ey.com)

## SUCRIVOIRE, S.A.

### Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 26 août 2024

## SUCRIVOIRE

Société Anonyme  
Abidjan Treichville, Boulevard du port  
01 BP 8484  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire

### Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 26 août 2024

RAP CAC 643-08-2024/ZK/GAJ

Aux Actionnaires de la société SUCRIVOIRE SA,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article 364 des dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (GIE) en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital de 15 680 000 000,00 francs CFA envisagée.

Cette opération a pour but d'apurer les pertes qui figurent au bilan de la société.

Cette réduction de capital sera réalisée par voie de réduction de la valeur nominale des actions qui sera ramenée de 1 250 francs CFA à 450 francs CFA. Le nouveau capital sera d'un montant de huit milliards huit cent vingt millions (8 820 000 000) Francs CFA, divisé en 19 600 000 actions de valeur nominale, 450 francs CFA.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire relatives à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des Actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 24 500 000 000,00 francs CFA à 8 820 000 000 francs CFA.

Les Commissaires aux Comptes

Abidjan, le 6 août 2024

Forvis Mazars, S.A.



Zana KONÉ, Expert-Comptable Diplômé Associé

Ernst & Young, S.A.



Arielle-Inès SÉRI BAMBA  
Expert-Comptable Diplômée Associée

**forvis  
mazars**

Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume Plateau  
01 BP 3989 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 31 77 00  
Fax : +225 27 20 21 02 78  
[forvismazars.com/ci](http://forvismazars.com/ci)

**EY**

5, Avenue Marchand  
Abidjan, Plateau  
01 BP 2715 Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tél. : +225 27 20 21 11 15  
Fax : +225 27 20 21 12 59  
[www.ey.com](http://www.ey.com)

**Sucrivoire, S.A.**

**Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'obligations donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription**

**SUCRIVOIRE**

Société Anonyme

Abidjan Treichville, Boulevard du port

01 BP 8484

Abidjan 01

Côte d'Ivoire

**Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'obligations donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription**

RAP CAC 644-08-2024/JK/GAJ

Aux Actionnaires de SUCRIVOIRE, S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article 822-5 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission d'obligations donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, ouverte aux actionnaires et au public, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le montant maximum de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission s'élève à 32 400 000 000 FCFA.

Cette opération donnera lieu à l'émission de 3 600 000 obligations convertibles en actions, au nominal de 10 000 FCFA à émettre par la société. Les conditions et modalités de l'émission des obligations convertibles en actions à titre indicatif sont les suivantes :

- Montant de l'emprunt : 36 000 000 000 FCFA;
- Taux d'intérêt : 9,5%;
- Maturité : 7 ans;
- Délai de grâce : 3 ans
- Prime de conversion : 1 000 FCFA par obligation;
- Taux de conversion : moyenne des cours des 20 dernières cotations avant l'opération / (Prix d'émission des obligations – Prime de conversion);
- Pas de différé en intérêt.

L'actionnaire SIFCA a été autorisé, par une décision de son conseil d'administration datée du 3 juillet 2024, à mettre en place une garantie autonome à première demande dans le cadre de l'emprunt obligataire projeté.

Les détenteurs des obligations devront lever l'option de conversion de leurs obligations en partie ou totalement au cours de la période à définir par le Conseil d'Administration; cette période devant s'achever avant la fin de la période de différé.

Forvis Mazars  
Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA  
RCCM CI-ABJ-01-1976-B14-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément à l'article 822-5 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre toutes les diligences que nous avons estimé nécessaire au regard des normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives de l'émission n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci. Conformément à l'article 592 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Les Commissaires aux Comptes

Abidjan, le 06 août 2024

Forvis Mazars, S.A.



Zana KONÉ / Expert-Comptable Diplômé Associé

Ernst &amp; Young, S.A.


Afielle-Inès SÉRI BAMBA  
Expert-Comptable Diplômée Associée

Forvis Mazars  
Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA  
RCCM CI-ABJ-01-1976-B14-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

# TEXTE DES RESOLUTIONS

# 09

## Text of Resolutions

### ■ A TITRE ORDINAIRE

#### PREMIÈRE RÉOLUTION

##### APPROBATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS ETABLIS SELON LE SYSCOHADA REVISE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par **un résultat net déficitaire de 8 755 668 861 Francs CFA.**

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

#### DEUXIÈME RÉOLUTION

##### APPROBATION DES ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES IFRS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de synthèse établis selon les normes comptables IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par **un résultat net déficitaire de 6 991 817 000 Francs CFA.**

#### TROISIÈME RÉOLUTION

##### APPROBATION DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, approuve les conventions qui y sont mentionnées conclues lors des exercices précédents et dont les effets se sont poursuivis durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que la convention suivante conclue durant l'exercice :

Convention portant sur l'analyse par le laboratoire de SUCRIVOIRE d'échantillons d'engrais pour le compte de la société PALMCI. Le coût de la prestation est fixé selon le type d'engrais.

La Convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 30 novembre 2024 et conclue le 28 décembre 2024 pour une durée de cinq (05) ans renouvelables par tacite reconduction.

#### QUATRIÈME RÉOLUTION AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter en report à nouveau la perte de l'exercice d'un montant **8 775 668 661 Francs CFA.**

Le compte « **Report à nouveau** » dont le solde est débiteur de 10 424 743 233 FCFA, présentera suite à cette affectation **un nouveau solde débiteur de 19 180 412 094 Francs CFA.**

#### CINQUIÈME RÉOLUTION

##### INDEMNITES DE FONCTION A ALLOUER AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, décide d'allouer aux Administrateurs, à titre d'indemnité de fonction pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, **un montant brut de 94 117 647 F CFA.**

#### SIXIÈME RÉOLUTION

##### RENOUVELLEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de **Monsieur Jean Louis Eugène BILLON**, de nationalité Ivoirienne, domicilié à Abidjan, Plateau Indénié, arrive ce jour à expiration, décide de renouveler ledit mandat pour une durée de trois (03) ans conformément aux dispositions de l'article 16-2 des statuts soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

#### SEPTIÈME RÉOLUTION

##### RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléant arrivent ce jour à expiration, décide de renouveler pour une durée de 6 ans les mandats de :

- Mazars Côte d'Ivoire en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- Ernst and Young en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- PricewaterhouseCoopers en qualité de Commissaire aux comptes suppléant ;
- Deloitte Côte d'Ivoire en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Les mandats ainsi conférés expireront à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

#### HUITIÈME RÉOLUTION

##### POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire à l'effet d'accomplir toutes formalités légales requises.

NB : les actionnaires ont la possibilité d'appeler au numéro suivant et poser toutes les questions relatives à la tenue de l'Assemblée Générale.



Designed by  atmosphere (+25) 0102567076  
atmospherepub@gmail.com